

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2026

---

Le Conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le six février deux mille vingt-six, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le douze février deux mille vingt-six à vingt heures, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

**Étaient présents** : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, DELÉRIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, KARAJANI Claire, SAUCY Nathalie, GAGNARD Françoise, SOMMIER Jean-Yves, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime (jusqu'à 22h00), POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, Conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés** :

M. LAFON Dominique (pouvoir à M. ROUSSEL Philippe), Mme BULLET Anne (pouvoir à Mme GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), Mme LECUYER Sophie (pouvoir à M. CONSTANT Pierre-Henri), Mme MERLIER Thérèse (pouvoir à M. MERCADIER Anne-Marie), M. KATHOLA Pierre (pouvoir à M. SOMMIER Jean-Yves), M. GOUJA Sonia (pouvoir à Mme LE FUR Pauline), M. MESSIER Maxime (pouvoir à Mme BROBECKER Astrid à partir de 22h00).

**Absents** : LE ROUZES Estéban, HOUCINI Mohamed.

**Secrétaire** : M. GABRIEL Jacky est désigné secrétaire de séance.

- M. le Maire rend compte des décisions prises depuis le Conseil municipal du 18 décembre 2025 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Approbation du procès-verbal des réunions du Conseil municipal du 18 décembre 2025 à la majorité absolue des suffrages exprimés :
  - o Contre de Mme GAGNARD
  - o Abstention de Mme BROBECKER

\*\*\*\*\*

**M. le Maire** : « Bonsoir mes chers collègues. Bienvenue pour ce dernier conseil municipal de la mandature. Je vais procéder à l'appel des présents et représentés (*Appel*). M. CHAMBON arrivera un peu plus tard. Le quorum étant atteint nous pouvons valablement délibérer.

J'ai reçu la candidature de M. Jacky GABRIEL pour être notre secrétaire de séance ce soir. Y a-t-il une objection ? Une remarque ? Pas de remarque, je vous remercie.

Vous avez reçu par e-mail la liste des différentes décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales. Y a-t-il une question ? Mme POGGI, M. SOMMIER. »

**Mme POGGI** : « Merci, M. le Maire. Il serait intéressant d'avoir deux informations. J'ai vu que vous aviez signé une prestation de service pour un audit financier du théâtre des Sources et je voulais savoir ce qu'il en est. Ensuite, j'ai vu une déclaration sans suite pour un marché de travaux portant sur la couverture du marché. Est-ce que cela veut dire que l'appel d'offres a été infructueux ? Est-ce que les travaux vont être faits ? J'aimerais donc un petit peu plus de détails sur ces décisions. »

**M. le Maire :** « La déclaration de travaux du marché a en effet été déclarée sans suite. Le marché a été relancé mais cela ne modifie pas en tout cas le planning des travaux, si c'est cela la question.

Concernant l'analyse financière pour le théâtre des Sources, comme vous le savez le théâtre est en travaux. Il rouvrira dans deux ans mais nous avons dès à présent besoin de calibrer le budget du théâtre des Sources pendant ces deux années et d'envisager déjà le volume financier nécessairement plus important qu'il devra avoir au moment de sa réouverture puisqu'il disposera d'une salle neuve, d'équipements neufs et d'une organisation scénique qui lui permettra d'organiser des spectacles probablement différents. Il est donc convenu de longue date avec le Territoire que le projet de budget du théâtre des Sources qui, comme vous le savez, n'a pas été revalorisé depuis de très nombreuses années comme d'ailleurs la plupart des autres théâtres du Territoire, soit à cette occasion augmenté. Il nous faut donc avoir un certain nombre d'éléments qui nous permettent à la fois de passer la période des deux ans dans des conditions acceptables et de commencer déjà à prévoir quel sera le volume financier, avec des arguments bien évidemment à faire valoir vis-à-vis du Territoire.

M. SOMMIER. »

**M. SOMMIER :** « J'avais une question sur le même sujet. Pourquoi ce n'est pas le Président du Territoire qui signe cet audit ? »

**M. le Maire :** « Comme vous le savez nous avons signé une convention tripartite avec le Territoire et le théâtre des Sources, notamment pour des missions d'assistance à tout ce qui est, je dirais, ingénierie budgétaire. C'est donc la Ville qui s'en charge dans le cadre de cette convention tripartite. »

**M. SOMMIER :** « J'ai la même question pour la décision qui porte sur le contrat de prestation de service pour l'accompagnement à la déclaration de TVA. Je me suis demandé de la même façon si ce n'était pas M. VASTEL, Président du conseil d'administration qui devait... »

**M. le Maire :** « Non, c'est M. VASTEL en tant que Maire dans le cadre de la convention tripartite qui lie désormais le théâtre des Sources, le Territoire et la Mairie. »

**M. SOMMIER :** « Dernière question : est-ce que je pourrais avoir copie de la décision "Contrat de prestation intellectuelle pour la mission d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme" ? »

**M. le Maire :** « Nous vous la communiquerons bien volontiers. Comme vous le savez, notre Directeur de l'urbanisme nous a quittés pour prendre un poste plus important dans une ville plus grosse et plus proche de son domicile. Nous avons d'ores et déjà recruté un nouveau Directeur de l'urbanisme mais pendant cette période intercalaire, et de façon à ce que nous ne nous retrouvions pas dans une situation où nous serions amenés à délivrer des permis de construire délivrés, je dirais, par accord tacite, nous avons en effet pris une prestation extérieure afin d'assurer la continuité du service public. Est-ce que c'est tout ? Je vous remercie.

Nous allons passer aux 17 points inscrits à l'ordre du jour mais avant cela nous avons bien sûr à adopter le procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2025. Nous n'avons reçu aucune remarque particulière et je vous propose donc de passer au vote.

Qui est contre ? Vous êtes contre ? Très bien. Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

J'ai par ailleurs un point d'information à faire. Nous avons deux demandes de protection fonctionnelle qui ont été attribuées. Comme vous le savez, la loi a changé et ces demandes ne font plus l'objet d'un vote en conseil municipal car elles sont de droit.

Nous avons donc une demande de protection fonctionnelle faisant suite à la publication d'un article du *Figaro*. Un chargé de mission de la collectivité a été mis en cause sur les réseaux sociaux, notamment accusé par le futur colistier d'un élu de l'opposition d'être à l'origine dudit article. Suite à ces propos notre agent a reçu plusieurs menaces de mort et a donc fait le choix de porter plainte. Il a fait une demande de protection fonctionnelle qui a donc été accordée.

Mme COLLET, Conseillère municipale, a été mise en cause par le même colistier d'un élu de l'opposition mentionné précédemment dans une publication Instagram l'accusant d'agression. Elle a donc déposé plainte pour diffamation sur le fondement de l'article L. 2123-35 du code général des collectivités territoriales. Elle a formulé une demande de protection fonctionnelle qui a donc été aussi acceptée et tous deux poursuivront bien sûr toutes les voies judiciaires qu'ils jugent appropriées afin de faire valoir leurs droits.

Mme POGGI, vous avez une remarque à faire ? C'est une information qui n'ouvre pas à débat. »

**Mme POGGI** : « Comme c'est un colistier de l'opposition je voulais savoir qui c'était, pour savoir si on est concernés. »

**M. le Maire** : « Il s'agit de M. DIA.

Deuxième information : rajout d'une adresse dans le dispositif "Permis de louer". Comme vous le savez, dans le cadre de la politique de lutte contre l'habitat indigne et d'amélioration du parc de logements privés, Vallée Sud-Grand Paris – puisque c'est lui qui en a désormais la compétence – a instauré le permis de louer pour 9 villes sur 11, et notamment la nôtre. La mise en œuvre de ce dispositif pour Fontenay-aux-Roses a été approuvée en 2021 par le Territoire pour une application en 2022. Nous avons donc instauré une déclaration de mise en location dès cette époque sur la base des critères qui étaient, pour rappel : tous les logements construits avant 1949, tous les logements d'une superficie habitable inférieure ou égale à 12 m<sup>2</sup>. Et nous avons demandé une autorisation préalable cette fois-ci, avant la mise en location, pour des logements situés 55, rue des Bénards et 28, avenue du Maréchal Foch. Nous avons donc ajouté ce qui a été demandé au Territoire et ce qui sera voté le 18 février prochain en conseil territorial, une adresse située au 20, rue Boris-Vildé.

Nous allons passer au rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Il serait bien que M. CHAMBON arrive mais, en attendant, Mme RADOARISOA va commencer. »

## **1- Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes**

**Rapporteurs** : V. RADOARISOA /E. CHAMBON

---

### *Rapport de présentation*

Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1-2 et D. 2311-16 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrit aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce rapport annuel doit non seulement s'intéresser au fonctionnement de la collectivité, mais également aux politiques qu'elle mène sur son territoire et aux orientations et programmes de nature à favoriser une plus grande égalité entre les femmes et les hommes.

Il appréhende la collectivité comme employeur en présentant la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle.

Au-delà de l'état des lieux, il doit également comporter « un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et il décrit les orientations pluriannuelles. »

Il présente également les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le contenu du rapport joint a été structuré conformément aux dispositions applicables :

- Une première partie concerne le bilan des actions conduites au titre des ressources humaines de la collectivité territoriale
- Une seconde partie concerne le bilan des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire pour favoriser l'égalité femmes-hommes.

Conformément à la loi, la ville de Fontenay-aux-Roses avait élaboré en 2024 un plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour 2024-2026 dont le contenu est rappelé dans le rapport.

Je vous remercie de bien vouloir prendre acte du rapport 2025 sur la situation en matière d'égalité des femmes et des hommes.

\*\*\*\*\*

**Mme RADOARISOA** : « Mesdames, Messieurs, chers collègues.

Avant de députer mon propos, je tiens à remercier les services municipaux pour leur contribution à l'élaboration de ce rapport. Ce document global, autant que chiffré et documenté, est le fruit d'un travail collectif exemplaire. Un grand merci à eux.

Ce soir, en vous présentant ce rapport 2025 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, je ne peux que constater une chose : l'engagement de notre municipalité pour l'égalité est une réalité tangible, concrète et efficace. Depuis six ans maintenant, avec la confiance de M. le Maire et le soutien de la majorité municipale, j'ai l'honneur de porter la délégation Prévention, Citoyenneté et Droit des femmes. Six années à transformer des promesses en actes, des ambitions en résultats, et ce combat, nous le menons et le mènerons au-delà de 2026 sans relâche.

Comme vous le savez, le rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes comporte deux volets.

Le premier volet concerne la politique des ressources humaines.

En l'absence de M. CHAMBON, je vais donc vous présenter cette partie sur la politique des ressources humaines.

C'est une politique volontariste mise en œuvre au sein de nos équipes municipales. À Fontenay-aux-Roses, au cœur même de nos services, nous ne nous contentons pas de parler d'égalité, nous la mettons en pratique, les chiffres le prouvent.

Présence de 67 % de femmes parmi nos agents avec une prédominance forte dans les filières administratives et médico-sociales grâce à une politique volontariste de recrutement féminin et de promotion interne.

77 % des cadres de catégorie A sont des femmes et 60 % dans les fonctions de direction.

Ces chiffres montrent que le plafond de verre dans notre équipe municipale n'est pas une fatalité. Il est le fruit de notre volonté politique et de l'accompagnement des talents. Aucun doute possible sur la capacité des femmes à occuper des postes à responsabilité. Ces chiffres y répondent clairement.

#### *Réduction des écarts salariaux*

Grâce à une politique de revalorisation ciblée, nous avons réduit l'écart moyen de salaire entre femmes et hommes. Notre obligation morale et sociale nous impose cet effort d'égalité, traduit par l'adage "à travail égal, salaire égal".

#### *Qualité de vie au travail*

Télétravail, prévention des discriminations, formation contre les violences sexistes et sexuelles, cycle de sophrologie, nous avons fait de notre collectivité un lieu où chacun, chacune, peut s'épanouir. Parce que le bien-être des agents n'est pas un luxe, c'est une nécessité pour une administration performante et humaine. L'équipe municipale de Fontenay-aux-Roses montre la voie. Ici, l'égalité professionnelle est une réalité en marche.

Maintenant, que peut-on dire de la politique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans notre collectivité ?

C'est une politique publique globale et innovante.

L'égalité femmes-hommes ne se décrète pas, elle se construit, et à Fontenay-aux-Roses, elle se vit au quotidien, dans chaque service, chaque quartier. Au travers de nos actions municipales, nous agissons sur la petite enfance et l'éducation. Dès la crèche, nous opérons pour déconstruire les stéréotypes de genre. Les professionnels sont formés, les jeux et activités sont pensés pour encourager la mixité et l'égalité. Pour que dès le plus jeune âge se construisent les mentalités positives nous investissons dans l'avenir de nos enfants.

Oui, l'égalité, ça commence dès la crèche.

#### *Jeunesse et prévention*

Avec des ateliers philosophiques, des jeux pédagogiques, des débats sur le cyberharcèlement et l'égalité filles-garçons, nous avons sensibilisé plus de 500 enfants et jeunes en 2025. La jeunesse est notre avenir, à nous de lui donner les clés pour grandir dans le respect et l'égalité.

Oui, l'égalité, ça s'apprend dès l'école.

#### *Santé et droits des femmes*

Le centre municipal de santé Simone-Veil est un lieu d'accueil inconditionnel pour les femmes victimes de violences. Avec un accompagnement pluridisciplinaire (médecins, psychologue et conseillère conjugale), nous offrons un soutien global et bienveillant. En 2025, 66 femmes ont été orientées vers des dispositifs de santé, de protection et d'hébergement.

Oui, chaque femme accompagnée est une vie sauvée.

#### *Culture et valorisation*

Expositions, conférences, ateliers artistiques, projections de films : nous mettons en lumière les parcours de femmes inspirantes et célébrons leur contribution à l'Histoire, aux arts et aux sciences. La culture est un levier puissant pour changer les mentalités, nous l'utilisons sans relâche.

Oui, la culture est un outil de transformation sociale.

#### *Des partenariats solides pour une action renforcée.*

Je l'ai déjà dit, l'égalité, ça se construit ensemble, c'est pourquoi nous avons tissé tout au long de l'année 2025 des partenariats solides et durables. Avec le CIDFF, l'ADAVIP, le centre Flora-Tristan et l'hôpital Béclière, nous avons renforcé l'accompagnement des femmes victimes de violences.

Aucune femme ne doit rester seule face à la violence.

Pour y répondre, nous avons créé un réseau local de solidarité et de protection, car la protection des femmes ne relève pas uniquement de l'État.

Oui, notre ville doit être un rempart contre les violences.

Avec les bailleurs sociaux, nous facilitons l'accès au logement pour les femmes en difficulté. Le logement est un droit fondamental, nous agissons pour qu'il soit accessible à toutes.

Oui, le logement social ne doit pas connaître de frontières administratives.

Avec les associations locales, le SEVE, le CCJL, la Maison de Quartier des Blagis, nous multiplions les actions de sensibilisation et d'émancipation.

La société civile est un acteur clé.

Oui, nous travaillons main dans la main avec ces associations pour faire avancer l'égalité. Ensemble, nous créons un écosystème protecteur et émancipateur pour toutes les Fontenaisiennes.

Parce que l'égalité est l'affaire de tous, la municipalité de Fontenay-aux-Roses répond par des actions concertées et pluridisciplinaires.

C'est un plan d'action 2024-2026 ambitieux, ne nous arrêtons pas en si bon chemin. Pour 2026 et les années à venir, nous définissons trois axes prioritaires.

1. Promouvoir l'égalité professionnelle au sein de notre collectivité municipale avec une gouvernance, des ressources humaines transparentes et des parcours de carrière équitables. L'égalité au travail est un droit. Nous continuerons à œuvrer pour qu'elle devienne une évidence car c'est le socle d'une société juste et équitable.
2. Diffuser une culture de l'égalité.  
Dès le plus jeune âge, dans l'espace public et au travers d'événements fédérateurs, parce que l'égalité se construit chaque jour, nous la rendrons visible et tangible pour tous.  
Changer les mentalités, c'est changer la société.
3. Lutter contre les violences intrafamiliales, sexuelles et sexistes en renforçant la formation des agents qui accueillent du public et favorisent la formation du grand public.  
Aucune violence ne doit rester dans l'ombre. Nous redoublerons d'efforts pour protéger et accompagner les victimes.  
Les violences faites aux femmes, c'est l'affaire de tous.

Notre objectif est clair, faire de Fontenay-aux-Roses un territoire où chaque femme, chaque homme, chaque enfant grandit et s'épanouit sans limite de genre. Un territoire où l'égalité n'est pas un rêve, mais une réalité. Voilà notre portefeuille de route, ambitieux mais réaliste.

Enfin, je tiens à rendre un hommage appuyé aux agents municipaux, à ces femmes et ces hommes qui, chaque jour, font vivre cette politique sur le terrain.

Merci aux équipes de la petite enfance, de la jeunesse, du centre municipal de santé, du CCAS, de la police municipale et à tous les autres services impactés.

Merci aux associations partenaires sans qui aucune de ces actions ne serait possible.

Merci à M. le Maire pour son soutien indéfectible à cette cause essentielle. C'est grâce à vous, grâce à votre engagement, votre professionnalisme et votre humanité que Fontenay-aux-Roses est aujourd'hui une ville modèle en matière d'égalité.

Mesdames et Messieurs, l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas un choix, c'est un impératif démocratique, social et humain. À Fontenay-aux-Roses nous en avons fait une priorité politique, une réalité concrète et un héritage pour les générations futures.

2025 a été une année de progrès, d'innovation et de solidarité. Avec le plan 2024-2026, nous allons amplifier nos efforts, élargir nos partenariats et renforcer notre impact.

Je vous remercie de bien vouloir prendre acte du rapport 2025 sur la situation en matière d'égalité des femmes et des hommes. »

*[Applaudissements]*

**M. le Maire :** « M. CHAMBON va peut-être rajouter quelques mots. »

**M. CHAMBON :** « Je vous prie tout d'abord de bien vouloir m'excuser pour mon retard mais j'étais retenu pour raisons professionnelles de façon imprévue.

Je pense que Véronique a dit beaucoup de choses. Au niveau du personnel municipal on a mis en place beaucoup de dispositifs et d'actions qui permettent de garantir un bon équilibre en matière d'égalité femmes-hommes. Je pense que Véronique a parlé un petit peu de ces dispositifs. »

**M. le Maire :** « Merci, M. CHAMBON. Y a-t-il des commentaires ou des remarques ? Mme BROBECKER puis M. MERGY. »

**Mme BROBECKER :** « Merci, M. le Maire. Nous aussi nous remercions les différents services municipaux pour leurs actions. Quelques remarques sur le rapport.

La première sur la politique d'accueil du jeune enfant qui facilite l'articulation vie professionnelle et vie personnelle. Vous l'écrivez en pages 17,18 et 23 en parlant de l'accès à un mode de garde qui est un facteur déterminant pour l'autonomie des femmes, et ce constat, on le partage complètement car plus d'un d'enfant sur deux est gardé par ses parents avant ses trois ans, et c'est d'ailleurs souvent sa mère.

Sur les faits quand même il manque évidemment des places. Je vous rappelle que dans le contrat de développement Ville-Département 550 000 € étaient destinés à la petite enfance et que cette somme n'a pas servi à la petite enfance. Dans le Quartier d'Avenir il est prévu 60 berceaux financés, et lors du précédent conseil municipal vous en avez indiqué 55. Quand je vous avais interrogé vous aviez dit qu'il n'y avait pas de place pour mettre les 60 berceaux. Il y a donc de grosses demandes de moyens de garde mais c'est une vraie politique publique que vous mettez quand même parfois de côté, malgré l'implication des agents.

Sur les violences faites aux femmes, encore cette semaine on a été confrontés à des situations concrètes, bien actuelles. On a entendu ce que vous disiez, mais dans la vraie vie à Fontenay il y a quand même des faits durs.

C'est une femme qui dort dans sa voiture avec une voiture qui ne ferme pas à clé depuis plusieurs semaines, avec quand même des craintes. Quand une voiture ne ferme pas à clé on peut quand même être victime de violences.

C'est une autre femme qui a été expulsée, dont les deux enfants ont été pris en charge par Coup d'Pouce il y a deux jours. Elle dort à l'autre bout du département à Nanterre, alors que des appartements Ville vacants, comme l'appartement au-dessus de la crèche Fleurie, pourraient servir de logements d'urgence. Et moi, une femme qui est loin de ses enfants, avec des enfants qui sont dans un foyer, je trouve ça assez heurtant.

Vous avez dit aussi qu'aucune violence ne devait être mise dans l'ombre. Derrière les violences faites aux femmes il y a aussi des violences faites aux enfants, qu'ils soient victimes des violences entre leurs parents ou victimes d'inceste. Et ça aussi, l'inceste, c'est ce que l'on combat via des actions de

prévention dès le plus jeune âge. On rappelle que c'est trois enfants par classe et ça, ça manque aussi comme axe dans ce rapport.

Sur le CMS vous avez parlé de la conseillère conjugale. Le poste a été vacant de longs mois et les actions ne peuvent donc pas être mises en place.

Il est indiqué, sur les jeux d'imitation, que des déguisements sont proposés aussi bien pour les filles que pour les garçons. J'étais un peu étonnée parce que vous dites qu'il faut éviter les stéréotypes de genre mais, là, c'en est un gros quand même. Il faudra peut-être nous expliquer pourquoi ça serait que pour les garçons ou que pour les filles.

Un grand bravo au service Jeunesse pour toutes les actions, et notamment "Balance ta chanson" qui pourrait être diffusée pas seulement aux jeunes mais aussi aux plus grands parce que cela fait du bien d'entendre aussi ces éléments.

Sur la journée internationale de la lutte contre les violences faites aux femmes une conférence organisée par le CCAS a été très intéressante. On était six ou sept, dont une élue de la majorité et Pauline et moi. Dommage que cela n'ait pas été plus relayé car c'était très, très bien. Bravo au CCAS et pour le partenariat avec Flora-Tristan et le CIDFF.

Sur le plan d'action, et notamment en termes de politique RH, il est indiqué la lutte contre les addictions. Est-ce que vous pouvez nous en dire plus parce que je ne vois pas trop comment vous rattachez cela à l'égalité femmes-hommes. Vous avez aussi indiqué tout à l'heure qu'il n'y avait aucun doute dans la capacité des femmes à occuper des postes à responsabilité. En fait, ce qui va de soi, ça ne s'énonce pas.

Et enfin, sur le plan d'action, comme on le dit tous les ans, ce sont des déclarations d'intention sans détail sur la trajectoire, les dates, les jalons, les moyens, les indicateurs. Par exemple, l'espace public peut être hostile pour les femmes ; c'est un vrai sujet pour une municipalité. Plusieurs villes font des marches exploratoires, de jour comme de nuit, avec des femmes de tous les âges. Cela permet de mieux appréhender l'espace public, parce que jeune, c'est compliqué, mais âgé ça peut l'être aussi. Et en douze ans, vous ne vous êtes pas saisi de ce sujet. Merci. »

**M. le Maire :** « Je me permettrai d'apporter quelques précisions après votre intervention.

Tout d'abord, on peut toujours regretter qu'il n'y ait pas assez de places en crèche. Je vous rappelle quand même qu'il y a le même nombre de places de crèche disponibles pour les Fontenaisiens depuis maintenant quinze ans, à peu près le même nombre qu'en 2014, en tout cas gérées par la Ville et/ou le Département. Par contre, le Département s'est retiré dans le cadre d'un accord de municipalisation des crèches qui a été signé par la précédente équipe et qui fait que le budget de la petite enfance dans notre Ville est passé de 900 000 € à 1,9 M€ en dix ans. C'est-à-dire que maintenir l'offre de crèches municipales pendant dix ans a déjà été un effort financier considérable dans une période qui n'a pas été la plus facile pour les municipalités compte tenu des réductions des dotations de l'État.

Le retrait du Département nous a donc obligés à compenser. Presque heureusement, le nombre de demandes a considérablement diminué compte tenu de la baisse de la natalité puisque l'on compte aujourd'hui 35 % de demandes en moins qu'il y a dix ans. Sur les 25 berceaux, il faut savoir que ce n'est pas par choix politique mais parce que la géométrie du bâtiment, si l'on croise avec un certain nombre de contraintes extrêmement normées qui sont celles de l'organisation des crèches, fait qu'il n'y aura probablement la place que de mettre 25 berceaux permanents au lieu des 30 qui étaient prévus. Cela fait quand même 25 berceaux de plus qui devraient nous amener à mon avis à un taux de réponse qui sera autour de 65 % probablement des demandes.

Je vous rappelle que cette année nous avons pu pour la première fois satisfaire 100 % des demandes sur la catégorie des 0-1 an, ce qui est quand même, je crois, une performance. Et je pense qu'avec ces 25 % de berceaux nous serons dans une bonne fourchette, sachant qu'il faut aussi veiller à ne pas faire disparaître d'autres offres de garde car il faut qu'il y ait une diversité de ces modes de garde. C'est le cas par exemple des assistantes maternelles ; il ne suffit pas d'afficher le soutien aux assistantes maternelles, il faut aussi ne pas leur retirer toute capacité de travailler avec une offre qui serait trop large. Certains parents ont en effet des besoins spécifiques, des horaires spécifiques, et ont donc aussi besoin de ces modes de garde alternatifs.

Vous me parlez des situations difficiles à Fontenay, tout ce que je peux vous dire c'est que depuis dix ans, particulièrement depuis 2021, nous avons renforcé les moyens du CCAS, justement pour faire face à toutes ces difficultés.

Mais je dirais quand même que vous avez la fâcheuse habitude, Madame la Conseillère départementale, de reprocher au Maire les défaillances qui sont de la compétence du Département. Excusez-moi mais le social, c'est le Département. Quand j'étais Conseiller départemental j'avais abordé le sujet pour voir si l'on ne pouvait pas réorganiser les pôles du Département. Nous sommes en effet couplés à Bagneux et l'on sait qu'il est extrêmement difficile pour le Département de recruter des travailleurs sociaux à Bagneux. Depuis 2021, il ne s'est rien passé. Vous dénonciez d'ailleurs violemment, pendant la campagne des départementales, les carences du Département mais je vois que, quelques années plus tard, il ne s'est rien passé de nouveau. Et c'est nous qui avons, au contraire, mis des moyens supplémentaires au CCAS afin d'accompagner au mieux les Fontenaisiens dont les délais d'accueil au Département sont sensiblement les mêmes hélas qu'il y a cinq ans.

Vous faites d'ailleurs un peu pareil sur le collège. Récemment vous avez expliqué que le dossier est arrêté depuis cinq ans. Eh bien, oui, vous êtes élue depuis cinq ans, Madame, ça ne vous a pas échappé quand même.

Très bien, nous n'allons pas pousser la polémique là-dessus. En tout cas, je peux vous dire que depuis que je suis Maire il n'y a pas une personne...

Attendez, souffrez qu'on vous réponde. Vous n'avez pas la parole, s'il vous plaît. Je suis désolé, c'est le règlement intérieur qui précise que je suis président de séance. Attendez un peu, peut-être que l'un de vous sera le nouveau président de séance dans quelques semaines, mais ne soyez pas impatients ! Ceci, bien sûr, si les Fontenaisiens en décident, c'est une petite formalité avant.

Je peux donc vous dire en tout cas que depuis que je suis Maire, il n'y a pas un Fontenaisien qui ait poussé la porte en étant, je dirais, sans logis et sans solution d'accueil pour la nuit et qui ait passé la nuit dehors. »

*Intervention hors micro*

**M. le Maire :** « Effectivement, il faut d'abord qu'il se soit signalé à nos services. Je regrette d'ailleurs que lorsque vous avez à connaissance ce type de situation, votre premier réflexe ne soit pas d'alerter le CCAS parce qu'on accompagne les Fontenaisiens de la même façon qu'on se bat contre les expulsions, en général avant qu'elles ne surviennent.

M. MERGY avait demandé la parole auparavant. »

**M. MERGY :** « Merci, M. le Maire. Sur l'évolution du nombre de crèches dans le nouveau quartier des Paradis, il y a six mois vous parliez de 60 berceaux ; il y a trois mois on parlait de 55 berceaux ; lors de la réunion de présentation de votre programme vous avez parlé de 30 berceaux, et aujourd'hui 25 berceaux. Je crains que le 15 mars, vous parliez de zéro berceau supplémentaire. C'est quand même une trajectoire particulièrement inquiétante et qui reflète finalement la politique que vous avez conduite depuis six ans en matière de petite enfance.

Sur le rapport qui nous a été présenté, je remercie Véronique pour son plaidoyer pro-domo, je remercie aussi les services municipaux à la fois pour la rédaction du rapport et pour la rédaction du texte qu'a lu Véronique. Il y a un certain nombre d'actions qui vont dans le bon sens, j'en prends acte et je les soutiens.

J'y mettrai ensuite un bémol. Un de mes amis dit souvent "On n'améliore que ce que l'on mesure". Or, j'ai lu toutes les pages du rapport et on n'a aucun indicateur de suivi, aucun élément de trajectoire, aucun tableau de bord, aucune comparaison d'une année sur l'autre, aucune comparaison entre Fontenay et des villes comparables. Comment pouvez-vous mesurer l'amélioration de la situation des femmes dans l'espace public, dans l'accès aux soins ou dans l'accès aux droits, l'amélioration de la lutte contre les violences faites aux femmes ? Il n'y a aucun indicateur de suivi, tout cela relève donc d'un vœu pieux, d'un discours qui est effectivement positif en théorie mais qui est totalement désincarné et qui ne repose que sur du vent. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci, M. MERGY. Mme BROBECKER voulait violemment réagir aux propos du Maire. »

**Mme BROBECKER :** « Je suis un peu moins violente que vous. »

**Mme RADAORISOA :** « Je voudrais juste préciser à Gilles que ma présentation n'a pas été rédigée par les agents, je l'ai rédigée moi-même. »

**M. le Maire :** « Et on dira après que je suis un despote ! »

**Mme BROBECKER :** « Sur la solidarité et le SST 11, ils sont en effet en sous-effectifs. Je suis à la commission Solidarité au Département et je parle en effet à chaque fois de ce sous-effectif du SST 11. Ils ont des difficultés, ils arrivent à peu près à remonter tous les SST mais là, ce pôle... alors il y a des locaux vétustes qui vont être refaits et le fait d'être à cet endroit-là fait qu'ils ont en effet du mal à recruter. Je peux donc vous dire que je travaille sur ce point-là. »

**M. le Maire :** « Très bien. »

**Mme BROBECKER :** « Nous sommes allés hier ou avant-hier au CCAS avec Jean-Yves SOMMIER pour parler d'une solution et je peux vous dire que j'écris souvent à Anne BULLET sur les situations. Je pense qu'au CCAS on me voit plus souvent que d'autres et je peux vous dire que l'on sait tout ce qu'il se passe, on relaie et on échange sur ces points-là.

Enfin, le collège est un dossier sur lequel je me suis beaucoup impliquée. On a tout fait pour que le collège ne soit pas aux Blagis et je pense que vous avez tout fait pour qu'il y soit. Mais c'est vous qui avez le foncier sur la ville, ce n'est pas moi, c'est vous décidez, et le Président SIFFREDI a attendu deux ans, voilà. »

**M. le Maire :** « Mme BROBECKER, vous dites n'importe quoi, il n'a jamais été question de le mettre définitivement aux Blagis puisque nous allons le poser sur un terrain qui est la restitution de tous les futurs équipements sportifs de la ZAC. Cela ne peut donc être qu'une occupation temporaire. La solution de le transférer aux Blagis a été évoquée à une époque, au moment du brainstorming du Département, quand il s'est aperçu qu'une rénovation sur site et en locaux occupés lui coûterait 51 M€ au lieu des 25 ou 30 M€ qui étaient prévus dans le budget. Vous essayez de construire du storytelling en expliquant que le Maire veut déporter le collège des Blagis, mais c'est absurde. Le collège restera à sa place et, effectivement, pour ne pas avoir à travailler en site occupé, il y aura un collège provisoire qui est celui de Bagneux et qui devrait arriver en 2028.

Quant à M. MERGY, excusez-moi, vous avez dû mal comprendre, on n'a pas dit 60, 55, 30, 25, on a dit que 60 berceaux faisaient 30 berceaux de plus et que 55 berceaux faisaient 25 berceaux de plus. Cela remplace en fait l'effectif de la crèche des Paradis qui est aujourd'hui de 30 berceaux. Donc 30 plus 30 ferait 60, ce qui correspond à 30 berceaux supplémentaires. Soit 30 plus 25, ça fait 55, ce qui correspond à 25 berceaux supplémentaires, tout simplement. »

*Propos hors micro de M. MERGY*

**M. le Maire :** « Mais M. MERGY, vous êtes extrêmement de mauvaise foi. Vous me parlez de suppression de crèches privées, de crèches associatives, de tas de structures sur lesquelles la Mairie n'a pas la main. Je ne suis pas Ceausescu, excusez-moi, mais je n'ai pas les moyens de faire fermer une crèche privée. Ce n'est pas moi que cela regarde, et pas plus vous demain si vous êtes à ma place, vous me faire rire.

Bref, je vous invite à lire l'article que j'ai publié sur mon blog et qui reprend l'historique, avec notamment toutes les notes de services, du nombre de places effectivement disponibles pour les Fontenaisiens à Fontenay-aux-Roses depuis 2010. En 2010, il y avait 260 places de crèches municipales plus départementales, dont 105 ou 110 places du Département qui étaient majoritairement attribuées à des non-Fontenaisiens. Nous avons donc entre 200 et 210 places de crèches disponibles pour les Fontenaisiens entre l'offre départementale et l'offre municipale. Aujourd'hui nous avons 203 berceaux disponibles pour les Fontenaisiens gérées par la Ville. Nous avons donc maintenu l'offre municipale de crèches, et non l'offre privée effectivement parce que ce n'est pas de notre ressort. Celle-ci s'est d'ailleurs plutôt développée et ce n'est pas grâce à nous mais, globalement, nous avons toujours le même nombre de berceaux.

Par contre, je redis que le contrat de municipalisation signé par l'ancienne équipe oblige aujourd'hui la Ville à dépenser plus de 1 M€ de plus chaque année pour maintenir ce nombre de berceaux. Ensuite, vous ferez sans doute beaucoup mieux, vous trouverez de quoi faire encore plus de places de

crèches, et puis des tiers-lieux à 3 M€, des recycleries à 9 M€, etc. Je n'en doute pas, mais, en l'occurrence, l'effort consenti par la Ville pour maintenir son offre de petite enfance a été considérable depuis dix ans.

Très bien, je crois que nous avons fini. Je vous remercie donc de prendre acte du rapport sur l'égalité hommes-femmes. Merci Véronique et merci Emmanuel. Et merci aussi à Anne-Marie, puisque l'on parle de petite enfance, puisque tout cela a été fait aussi grâce au travail vigilant et diligent d'Anne-Marie Mercadier.

Très bien, nous allons passer au morceau de choix, si j'ose dire, qui est le débat d'orientations budgétaires et je passe la parole à M. DELERIN.

Le Conseil municipal **prend acte** de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes sur la base des données 2025.

## **2- Rapport d'orientations budgétaires 2026**

**Rapporteur** : JL. DELERIN

---

### Rapport de présentation

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales modifié par l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 rend obligatoire le débat sur les orientations générales du budget dans les communes de 3 500 habitants et plus dans la période de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Le débat d'orientations budgétaires a pour objectif de renforcer l'information et la participation des conseillers municipaux en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Bien qu'obligatoire, il ne donne pas lieu à un vote mais à une prise d'acte de sa tenue.

Le DOB s'appuie sur un rapport d'orientations budgétaires (ROB) qui doit notamment présenter la structure des effectifs ainsi que les perspectives d'évolution de la masse salariale, la durée effective du travail, la structure anticipée de la dette pour l'exercice à venir, et explicite les hypothèses retenues en matière de construction budgétaire. Le ROB 2026 est joint en annexe au présent rapport.

Dans un délai de quinze jours à compter de son examen en séance du Conseil Municipal, le ROB sera transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président de l'Etablissement Public Territorial (EPT), mis à la disposition du public sur le site internet de la ville et sera accessible en consultation à la direction des finances aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ce débat est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Je vous remercie de bien vouloir prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2026.

\*\*\*\*\*

**M. DELERIN** : « Je vous présente comme d'habitude un PowerPoint qui fait ici 13 pages. Je rappelle pour commencer que le code général des collectivités locales rend obligatoire la tenue d'un débat sur les orientations générales du budget dans les communes de plus de 3 500 habitants, et ce, dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Je ne vais pas vous répéter toutes les procédures administratives obligatoires, vous les avez déjà entendues cinq fois de ma part.

Ce débat d'orientations budgétaires s'inscrit dans un contexte particulier. En effet, ce mandat qui s'achève a été marqué par une succession d'épreuves majeures : une crise sanitaire sans précédent tout au moins depuis plus d'un siècle, les urgences climatiques avec toutes les différentes catastrophes dont on nous parle régulièrement, des tensions sociales et économiques et un bouleversement énergétique qui fait suite à la guerre en Ukraine. Ces bouleversements énergétiques ont généré une vague inflationniste touchant tous les secteurs et une instabilité politique depuis plus de deux ans.

Pour la deuxième année consécutive nous avons dû préparer le budget, et donc ce ROB, alors que la loi de finances n'a été adoptée que le 2 février par un 49.3 – cela n'aura échappé à personne –, soit après la diffusion de ce ROB puisqu'il a été diffusé lui aussi le 2 février. Cette loi de finances n'a toujours pas été publiée car il y a eu quatre saisines du Conseil constitutionnel, et le Conseil constitutionnel ne s'est toujours pas prononcé, comme j'ai pu le vérifier encore aujourd'hui.

Je reviendrai donc sur les éléments marquants de ce rapport. Vous avez eu un document de 38 pages, de mémoire, et je pense que vous l'avez lu avec attention. J'essaierai de ne pas dépasser 30 minutes pour cette présentation afin de nous permettre d'en débattre à l'issue.

Cette présentation s'articulera en trois thèmes :

- Les équilibres financiers en 2025
- L'aggravation du contexte international perturbé et contexte national instable
- Les orientations budgétaires pour 2026.

### **Equilibres financiers 2025**

Une section de fonctionnement équilibrée malgré l'accumulation de contraintes financières externes. L'année 2025 a été marquée par une forte progression des contraintes financières externes. Pour ne citer que les principales :

- Hausse des prélèvements de solidarité territoriale,
- Instauration du DILICO,
- Erosion continue des dotations de péréquation,
- Hausse de la cotisation employeur CNRACL.

Les seuls éléments positifs semblent être le ralentissement de l'inflation et la détente sur les prix de l'énergie qui demeurent toutefois nettement supérieurs à ceux de 2020 (presque 2,5 fois supérieurs).

Malgré ce contexte peu favorable nous retrouvons un autofinancement suffisant pour réduire le recours à l'emprunt et afficher des ratios de solvabilité positifs, en dépit quand même de charges de fonctionnement en hausse de 2,4 % du fait de charges générales en progression de 1,9 % malgré, comme je l'ai souligné, la baisse des dépenses d'énergie sous le double effet de la baisse des prix des tarifs mais aussi des économies générées par les rénovations énergétiques réalisées.

### Dépenses de fonctionnement :

La Ville a poursuivi son effort en faveur des crédits alloués aux politiques publiques, notamment en matière de santé, d'éducation et de petite enfance.

Un effort particulier a été porté sur l'informatique pour assurer la pérennité de notre système d'information face au risque de cyberattaque comme ont pu en connaître certaines collectivités (la Ville de Lille, le Conseil départemental des Hauts-de-Seine). La somme de 330 000 € y a été consacrée, soit plus que l'augmentation observée des charges générales pour 2025.

Des subventions versées aux acteurs locaux qui ont été maintenues, voire augmentées, pour 1 818 K€, confirmant le maintien de notre engagement solidaire envers le tissu associatif et les EPA à vocation sociale.

Une masse salariale en augmentation de 2,2 %, soit 510 K€, du fait de l'impact en année pleine des décisions de revalorisation indiciaire décidées par le gouvernement en 2024 et de la hausse du SMIC. De même, le taux de mobilité que nous versons à l'URSSAF a été augmenté.

Une hausse du taux de cotisation employeur de la CNRACL (la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, c'est donc la retraite de nos chers agents municipaux). Nous allons avoir une hausse de 12 points en 4 ans, c'est-à-dire 3 points de plus chaque année, ce qui nous fait un coût de 290 K€ pour 2025.

D'autre part, nous subissons l'effet en année pleine de la réduction de la vacance des postes avec les recrutements réalisés sur le second trimestre 2024. Si nous avons pu rouvrir des berceaux, c'est que nous avons dû embaucher du personnel de la petite enfance.

Et l'effet du GVT (glissement vieillesse technicité), c'est-à-dire l'avancement automatique des agents, qui a représenté une hausse de la masse salariale d'environ 350 K€.

Autre point, c'est l'accentuation forte du poids des prélèvements de péréquation, en hausse de plus de 100 % pour un coût supplémentaire de 382 K€, et du fonds du FCCT (dû aux transferts).

Un coût supplémentaire de 156 K€ pour le VSGP du fait de la hausse des valeurs locatives. Vous savez que nous reversons une partie de la taxe foncière que nous percevons, ce qui est indexé bien évidemment sur la hausse des valeurs locatives.

Une hausse substantielle de notre contribution au FPIC, le Fonds de péréquation intercommunale, de 64 %. Nous avons ainsi versé au FPIC 242 K€ de plus cette année. À noter toutefois que VSGP a pris en charge la moitié en diminuant notre contribution à la CLECT (je vous l'avais présenté au mois de décembre lors de la présentation de la CLECT).

La mise en œuvre du DILICO, le dispositif de lissage conjoncturel, qui est un prélèvement exceptionnel de l'État sur les ressources des communes pour 132 K€.

### Produits de fonctionnement

Une optimisation des ressources internes face à l'érosion des concours de l'État.

Des recettes courantes en hausse de 2 % à 47,7 M€ (chiffres arrondis).

Une forte croissance des recettes des services à 4,42 M€, en hausse de près de 10 %, soit environ 400 K€ de mieux s'expliquant par une hausse de fréquentation des crèches (ouverture des berceaux), des centres de loisirs et de l'activité du CMS.

Cependant, l'essentiel de la croissance des recettes provient des actions réalisées sur la récupération des impayés, notamment sur le périscolaire et les centres de loisirs. Je dois dire ici que les services ont œuvré très fortement. Cela m'énervait chaque année de devoir passer des non-valeurs et des extinctions de créances, et nous avons mis une action à la fois pour tarifier beaucoup plus rapidement, pour automatiser les encaissements, et pour faire une relance qui nous a permis de récupérer des sommes non négligeables. Cela dit, c'est "one shot" ; ce qui a été récupéré n'est plus à récupérer, mais c'est toujours mieux dans notre caisse qu'ailleurs.

Des impôts et taxes à 34 274 K€, en hausse de 0,7 %. Cette stabilité s'explique par la baisse du taux de taxe foncière de 5 points, restituant 830 K€ de pouvoir d'achat aux Fontenaisiens comme nous nous y étions engagés.

Un retour à la croissance des MTO, des frais de notaire, à 950 K€, soit 300 K€ de mieux qu'en 2024, mais encore éloigné du 1,2 M€ que nous touchions avant la crise.

Par contre, une érosion des dotations et des fonds de péréquation qui s'accélère à hauteur d'environ 300 K€, dont une baisse de la DGF de 74 K€, et une baisse du Fonds de solidarité de la Région Ile-de-France de 146 K€. En quatre ans, cette dotation a été divisée par deux, passant de 1,2 M€ en 2021 à 644 K€ en 2023.

La suppression du fonds de péréquation de la taxe professionnelle, qui nous enlève quand même 79 K€.

Une hausse, par contre, des participations de la CAF grâce à l'ouverture des berceaux, du contrat de développement Département-Ville dans le cadre des actions évoquées précédemment, une optimisation des remboursements perçus par les frais de personnel (350 K€), et une récupération d'un trop versé à l'URSSAF. L'URSSAF s'était trompée dans le décompte de nos cotisations et nous avons quand même récupéré 137 K€.

Au total, en quatre ans, nous avons tout de même perdu 810 K€ au titre des dotations et fonds de péréquation.

### Dépenses d'investissement

Des investissements centrés sur l'entretien du patrimoine communal et le cadre de vie. Au 31 décembre 2025, il représente 6,3 M€ de dépenses, plus 1,3 M€ de restes à réaliser.

Ces restes à réaliser sont d'une part des factures que nous n'avons pas perçues, même si les travaux ont été faits. Comme chaque année, je vous répète que les entreprises, si elles estiment avoir fait une bonne année, préfèrent généralement garder du chiffre d'affaires pour l'année suivante. Avec les perspectives de 2026, on peut les comprendre.

Et d'autre part – c'est une réponse que nous avons donnée à M. MESSIER –, il faut savoir que le Trésor public nous a demandé de ne plus payer à partir du 10 décembre. Alors cela me fait sourire parce qu'il y avait hier un long reportage télévisé sur le délai de paiement des collectivités locales. Il faut savoir qu'en plus, depuis une semaine, le système de paiement de la DGFIP est en carafe.

Sur ces sommes, 3,6 M€ sont orientés sur des projets d'amélioration du cadre de vie dont je citerai les principaux :

- Le parc Sainte-Barbe
- La Halle aux Comestibles
- Le parking de la Cavée et plusieurs études préalables aux travaux
- L'église Saint-Pierre-Saint-Paul
- Les tennis municipaux
- Le stade du Panorama
- La rénovation thermique du gymnase des Pervenches.

Et des investissements qu'on appelle courants, liés à l'entretien et l'optimisation énergétique des bâtiments pour plus de 2,7 M€ ; 4 M€ si on y inclut les restes à réaliser. Ce sont :

- Des travaux dans les écoles pour 300 K€
- Les bâtiments et équipements sportifs pour 700 K€
- L'entretien de la voirie,
- L'enfouissement des réseaux
- Les espaces verts
- Les aires de jeu
- La végétalisation des cours d'écoles
- Des dépenses informatiques puisque nous souhaitons renforcer notre informatique.

### Financement de l'investissement

Un financement de l'investissement sécurisé par l'épargne capitalisée et la mobilisation des subventions. Nous avons donc pris environ 2,4 M€ d'excédents capitalisés, 2,32 M€ d'autofinancement et du fonds de compensation de TVA, 2,65 M€ de subventions.

Une fois de plus, je tiens à féliciter le travail exceptionnel qu'a fait Mme PARENTI, notre chasseuse de subventions qui fait un travail remarquable, ce qui nous a permis de limiter le recours à l'emprunt pour 2 M€, comme prévu au budget primitif, contre 2,2 M€ de capital remboursé.

Une capacité d'autofinancement reflétant une santé financière retrouvée, une épargne nette qui se situe au-delà du million d'euros, nous permettant d'autofinancer nos investissements,

Un encours de dette en diminution pour la quatrième année consécutive, à 23,3 M€, soit 1 185 € par habitant, c'est-à-dire très nettement inférieur au niveau moyen des communes avoisinantes qui s'établit à 1 596 € sur la base des chiffres de la DGFIP. Je ne tiens compte que des chiffres officiels de la Direction générale des Finances publiques.

Et un ratio de désendettement d'un peu plus de 9 ans.

Voilà sur la situation de 2025. Je dirais qu'elle n'est pas si mauvaise que cela, contrairement à ce que certains peuvent laisser entendre.

### **Un contexte international et national qui demeure tendu**

J'ai relu mon introduction de l'année dernière et je peux dire que l'on peut prendre la même en pire. Au niveau international, l'année a été marquée par la poursuite de deux conflits majeurs, l'Ukraine et le Moyen-Orient (avec des tentatives de celui que certains appellent "l'homme orange" de bombarder un peu un peu partout), la mise en œuvre par les USA du programme Trump qui induit une forte instabilité diplomatique et de profonds remous économiques. Je dois dire que l'on n'a jamais vu ça. J'engage ceux qui ne l'ont pas lu à lire *Le Roi Ubu*.

Par contre, une bonne nouvelle, la baisse de l'inflation, plus forte en France d'ailleurs que sur le reste de la zone euro, qui a permis une détente des taux de la BCE stabilisés à 2 %, mais avec une activité économique quand même en berne.

Au niveau national, deux faits majeurs (j'enfonce un peu les portes ouvertes) : l'instabilité politique (je n'ai pas compté le nombre de gouvernements en 2025) et un déficit budgétaire en légère diminution mais qui reste quand même toujours au-dessus des critères de Maastricht et au-dessus de l'ambition qui était prévue pour 2025.

Une inflation, d'après les derniers chiffres de l'INSEE, en dessous de 1 % (je dois dire que, là, la France fait une très belle performance car nous sommes, je crois, le pays de l'Union européenne qui a l'inflation la plus basse) mais une croissance quand même insuffisante pour générer les rentrées fiscales et réduire le taux de chômage qui progresse pour avoisiner les 8 % (7,9 % selon les chiffres d'hier ou d'avant-hier), nécessitant un effort de redressement sur les bases suivantes :

- Un déficit public attendu cette année à 4,7 % (on est toujours loin de 3 %)
- Une inflation anticipée à 1,3 % (l'inflation au mois de janvier est à 0,8 %)
- Une croissance du PIB de 1,1 % (mais avec une croissance du PIB de 1,1 et une anticipation de l'inflation à 1,3, on ne peut pas dire, même si c'est corrigé des variations de saisonnière, que ce soit terrible).

Comme déjà dit, la loi de finances a été adoptée le 2 février 2026 mais non promulguée du fait des recours devant le Conseil constitutionnel. Cette loi de finances (sous réserve de la publication, donc) prévoit :

- une revalorisation des valeurs locatives à 0,8 % contre 1,7 l'année dernière et plus de 7, de mémoire, en 2023,
- une poursuite de la baisse des dotations de l'État en valeur constante et des modifications profondes sur la règle de péréquation,
- une mise à contribution des collectivités qui serait finalement de 2 Md€ contre 4 Md€ annoncés. Deux groupes (LFI et RN) avaient mis un amendement qui voulait ponctionner les dotations des collectivités locales à 4,9 Md€. Toutefois, cette mise à contribution des collectivités à hauteur de 2 Md€ ne devrait pas concerner les communes ; nous y échapperions donc.
- le relèvement de 3 points du taux de cotisation de la CNRACL, comme déjà dit.

### **Orientations budgétaires 2026**

L'adoption tardive et la non-publication de la loi de finances à ce jour font peser sur la préparation budgétaire de la Ville une incertitude certaine concernant l'évolution des dépenses et des recettes. J'espère par conséquent que les données seront connues d'ici la préparation du budget primitif, ce qui permettra à Jennifer d'affiner nos prévisions.

L'adoption le 6 février de la loi de finances peut amener la Ville à revoir certains équilibres pour tenir compte des dispositions qui nous concernent tant au niveau des recettes que des dépenses.

Notre volonté pour 2026 est de :

- moderniser l'organisation pour garantir l'agilité et la continuité du service public,
- consolider les dispositifs de proximité et de solidarité au cœur du territoire,
- conserver une situation financière saine,
- maintenir un taux d'imposition pour les Fontenaisiens en ne modifiant pas nos taux cette année.

### Dépenses de fonctionnement

Elles sont anticipées à 45,2 M€ contre 43,8 M€, en hausse de 1,4 M€ du fait :

- de la hausse des charges personnelles de 690 K€ induite par la revalorisation du SMIC, et de la CNRACL notamment,

- des charges à caractère général dont l'augmentation est estimée à 260 K€ (je fais assez simple pour ne pas vous assommer de chiffres, notamment sur la révision des marchés),
- d'une hausse du FCCT de VSGP pour 240 K€.
- de dépenses ponctuelles pour 120 K€. il s'agit du ravalement de la façade de l'immeuble de La Poste, dont nous sommes propriétaire avec une rente de pas mal de tantièmes. L'Adjoint à l'Urbanisme, qui fait partie du conseil syndical, pour nous en parler.
- du maintien de nos aides aux associations et aux EPA, dont une augmentation de la dotation pour le CCJL de 128 K€. Vous nous aviez fait remarquer que nous l'avions légèrement baissée en 2025, le CCJL ayant fait des excédents importants. Je tiens à rappeler que la subvention est dite subvention d'équilibre. Le CCJL conserve malgré tout un fondement largement suffisant.

Une bonne nouvelle : le DILICO n'est pas reconduit (toujours sous réserve de publication), ce qui nous fait économiser quand même 133 K€. Il faut espérer que les 30 % de restitution qui nous sont promis cette année seront réalisés.

### Recettes de fonctionnement

Elles sont attendues à 48,4 M€, en hausse de 1,4 M€.

La fiscalité sera en hausse de 2,11 M€, non pas due à l'indexation des bases de 0,8 % mais grâce au retour en imposition totale des logements ICADE qui étaient quand même exonérés depuis quinze ans. L'année dernière nous avons dû toucher, de mémoire, un peu plus de 1 M€ et cette année, année pleine, nous devrions toucher 2,1 M€ si nos calculs sont justes.

Par contre, une baisse des recettes d'exploitation pour 550 K€ (je vous ai cité pour 2025 les recettes non reductibles, nous n'allons donc pas les retrouver ici) mais une hausse quand même des participations de 110 K€ liée à la réouverture des berceaux et le recrutement de personnel spécialisé, notamment au niveau de France Services, les conseillers numériques, etc.

Par contre, une baisse des participations de l'État de 210 K€, c'est quelque chose de permanent.

Ces moyens nous permettront de poursuivre notre programme d'investissement.

### Dépenses d'investissement

Un programme pluriannuel d'investissement pour un peu moins de 5,8 M€ pour répondre aux besoins d'amélioration de nos équipements et faire face aux défis climatiques. Essentiellement, ce sont des chantiers qui sont dans les AP/CP – que vous maîtrisez parfaitement – et des renouvellements courants en forte hausse puisque nous passons de 2,7 M€ à 3,6 M€, visant à l'entretien du patrimoine et de l'espace public, avec notamment l'aménagement d'une déchetterie qui, je crois, est fort attendu, et des travaux dans les bâtiments publics. Nous poursuivons l'amélioration des travaux, donc des bâtiments, avec notamment les économies d'énergie, et la poursuite de la mise en œuvre du plan d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Et nous reconduisons le budget participatif pour 30 K€.

Au total, nous prévoyons donc une enveloppe d'investissement hors report de 9,4 M€.

### Financement de l'investissement

Il est assuré par la capacité d'autofinancement de la Ville et des financements extérieurs pour 3 M€.

Le fonds de compensation de la TVA pour 1,2 M€ et le solde pour un emprunt équivalent au remboursement en capital, soit 2,2 M€.

Notre dette restera légèrement inférieure au remboursement de la dette en capital. Elle restera donc stable, au même niveau qu'en 2025, c'est-à-dire à 29,2 M€.

Sur cette base, pour notre capacité d'autofinancement nous aurons toujours l'ordre de 1 M€ d'épargne nette nous permettant d'autofinancer ces investissements.

Un encours de dette à 29,2 M€, soit 1 205 € par habitant, sachant que le ratio augmente du fait de la baisse du nombre d'habitants. Nous perdons des habitants puisque nous ne construisons pas assez,

quoi qu'on en dise (j'ai vu dans un tract récemment que l'on parlait des tours construites à Fontenay-aux-Roses. Si quelqu'un peut me dire où elles sont...).

Et un taux d'épargne brut à 8 %.

Malgré les incertitudes de la loi de finances qui mettent une fois encore les collectivités locales à contribution, nous poursuivons, dans le respect de nos engagements, l'amélioration des services apportés à tous les Fontenaisiens, l'amélioration de notre cadre de vie et la stabilisation de notre fiscalité à nos besoins effectifs.

Je vous remercie de votre attention et je vous propose d'en débattre, ce dont je ne doute pas. »

*[Applaudissements]*

**M. le Maire :** « Je ne rajouterai pas grand-chose contrairement à d'habitude puisqu'on me le reproche mais je voudrais juste insister sur deux trois points.

Le premier, que tu as très bien illustré par tous les chiffres qui ont été donnés, c'est que notre commune est en bonne santé financière. Nous avons un endettement qui est, je crois, le deuxième plus faible du territoire avec des ratios de désendettement largement en dessous des normes maximales autorisées.

Nous avons une taxe foncière moyenne qui, avec la baisse, est aujourd'hui la troisième plus faible du territoire.

Et tout cela est possible aussi parce que nous avons optimisé la gestion de cette Ville et que nous avons aujourd'hui l'un des budgets de fonctionnement par habitant les plus faibles du territoire. Et ce, tout en produisant autant, voire plus de services que dans bien des villes puisque nous avons un centre municipal de santé, une cuisine centrale qui fabrique des repas sur place, etc.

Tu l'as signalé aussi : notre situation va s'améliorer l'année prochaine, mais je voudrais revenir sur un point : depuis quinze ans la Ville fonctionne avec un handicap, celui de 1 500 logements qui ne paient pas de taxes foncières. Cela représente un peu plus de 2 M€ par an de fiscalité qui ne rentrent pas, et sur quinze ans cela représente un trou dans la caisse de 30 M€. Si l'on compare en termes d'ordre de grandeur, c'est quasiment exactement l'endettement de la Ville. C'est une somme considérable et ça a été un handicap considérable pour cette Ville pendant ces quinze années. Aujourd'hui on peut dire hurra ! car les 2 M€ arrivent. Alors certes, cette bonne santé financière et l'amélioration de la situation de rentrée fiscale vont nous permettre, je dirais sans prendre trop de risques, d'absorber les nouvelles coupes budgétaires, deuxième point sur lequel je voudrais insister.

On entend des termes barbares, le FPIC, le DILICO, les péréquations, le FCCT, mais en fait, tous les ans depuis dix ans, nous nous faisons à chaque fois raboter 100 K€ par-ci, 100 K€ par-là, 200 K€ par-là, et puis on voit les dotations qui baissent. Rien que sur la dotation globale de fonctionnement nous avons moins 2 M€ en euros brut par rapport à 2014.

La décennie que nous venons de vivre a été une décennie noire pour les collectivités locales, il suffit d'ouvrir sa télévision. Entre les baisses de dotations, les dépenses imposées que tu as aussi citées, les augmentations du point d'indice, les augmentations du SMIC. Tu n'as pas parlé de la réforme du régime indemnitaire mais elle s'est aussi traduite quasiment inmanquablement par une augmentation des dépenses.

Toutes ces réformes et toutes ces dépenses qui nous ont été imposées par l'État depuis dix ans ont aussi contribué à dégrader les finances des collectivités locales. Et ce n'est pas seulement un sujet de journaliste sur TF1, c'est la réalité quotidienne dans chaque commune de France. Sans compter les trois crises : nous avons tout de même connu la crise Covid (1,5 M€ pour la collectivité), la crise de l'énergie (2 M€ pour la collectivité) et la dernière en date, qui est la crise de l'immobilier qui, cumulée sur trois ans, arrive quasiment maintenant à 1 M€ de déficit de rentrée fiscale, rien que sur les droits de mutation.

Je voulais donc insister sur ces points parce que je crois qu'aujourd'hui nous pouvons être raisonnablement fiers malgré tout du bilan financier de notre commune, compte tenu des ratios qu'elle affiche si nous nous comparons aux autres communes du territoire notamment, puisque c'est a priori celles auxquelles il est plus facile de se comparer : nous sommes à peu près au même endroit, nous produisons à peu près les mêmes services.

En termes d'investissement, nous sommes nécessairement dans une année charnière. Nous avons beaucoup d'investissements en cours dans le cadre de projets qui enjambent plusieurs années :

- Nous allons finir de payer cette année le parc Sainte-Barbe que nous venons d'inaugurer.
- Le gymnase des Pervenches qui commence de toute façon dans quelques mois.
- Les Ormeaux qui commencent cet été avec le désamiantage.
- Le marché couvert qui est en cours et qui va se terminer cet été.

Et puis un point aussi qu'il faut quand même souligner : nous ne sommes pas loin aujourd'hui de trouver un accord avec les copropriétés du mail Boucicaud pour arriver à enfin organiser le transfert de ce mail à la Ville, et donc son changement de statut de partie commune de copropriétés sur laquelle la Mairie n'a pas beaucoup de pouvoir à un espace municipalisé qui nous permettra de le rénover et de le reverdir.

Tous ces éléments sont des éléments importants, je crois, pour la vie quotidienne de la commune et je pense qu'ils laissent présager malgré tout une année 2026 assez sereine dans notre commune, en tout cas sur le plan financier. Merci. Vous voyez que j'ai été court !

M. MERGY. »

**M. MERGY :** « Merci, M. le Maire. Effectivement, vous avez été plus court que les années précédentes.

Je voudrais tout d'abord remercier les services municipaux pour la qualité du travail de préparation à la fois du document, mais surtout du budget 2026. Je voudrais également remercier Jean-Luc DELERIN pour sa présentation. Et je voudrais enfin souligner que le document qui nous a été remis est formellement plus complet que ceux qui nous étaient présentés au début de votre mandature, ce qui nous avait d'ailleurs conduits à saisir le contrôle de légalité qui vous avait demandé de respecter le formalisme prévu par la loi dans l'élaboration des rapports d'orientations budgétaires.

La dernière chose que je voudrais dire en propos liminaires c'est que je partage, M. le Maire, votre constat sur le fait que l'État depuis plus de quinze ans a réduit progressivement la voilure financière des collectivités locales, a réduit progressivement l'autonomie fiscale et financière des collectivités locales. Et donc je le partage. Pour autant, cela n'exonère pas les collectivités locales de leur propre effort en matière de gestion. Et il y a des collectivités qui savent mieux gérer leur programme d'investissement, qui savent mieux gérer leur train de vie que d'autres. Le fait que l'État ait une politique négative pour les collectivités locales n'exonère en rien notre responsabilité.

Je voudrais tout d'abord revenir sur l'exécution budgétaire 2025 que nous a présentée Jean-Luc. Je pense que nous aurons l'occasion d'y revenir plus en détail au moment du vote du compte administratif 2025, et je pense que Jean-Yves SOMMIER l'analysera plus en détail que moi. Je voudrais souligner quelques points.

Tout d'abord l'évolution des charges de personnel dont la dynamique d'évolution est très forte, vous l'avez dit et Jean-Luc aussi. Cela s'explique pour plusieurs raisons : tout d'abord des facteurs externes, vous l'avez indiqué, mais aussi une augmentation du nombre de recrutements en 2025. Sur cette masse de recrutements, il y a indéniablement des recrutements qui sont utiles pour le service public fontenaisien, et puis il y a d'autres recrutements qui relèvent davantage de ce que j'appellerais une logique de valorisation politique plutôt que d'une volonté d'améliorer le service public à Fontenay-aux-Roses.

Par ailleurs, ce que je regrette, c'est que cette hausse des dépenses du chapitre 12 ne se traduit pas vraiment par une amélioration de la qualité de vie au travail ou de l'engagement des agents municipaux. Je crois que beaucoup d'agents municipaux expriment un malaise et regrettent une gestion des ressources humaines qu'ils perçoivent comme distante et insuffisamment attentive à leur réalité.

Deuxième point pour l'année 2025, c'est la hausse des produits de services dont les causes, comme l'a rappelé Jean-Luc, sont contrastées.

Il y a d'abord l'augmentation des tarifs, que personnellement je trouve excessive, mais dont on peut comprendre le raisonnement au regard de l'alignement sur le taux d'inflation.

Ensuite, il y a l'augmentation de l'offre de services au centre municipal de santé, que je salue, c'est une bonne chose. Je pense que vous avez fait des efforts depuis douze ans en matière de santé, et c'est une bonne chose que d'autres villes n'ont pas faite.

Et enfin, il y a eu un certain nombre d'événements exceptionnels qui sont effectivement rappelés dans le rapport d'orientations budgétaires.

Ce que je voudrais dire en revanche, c'est que la recette de 52 K€ liée à la dissolution de la SPL qui devait porter ce projet de cuisine centrale géante ne compense en rien les centaines de milliers d'euros qui ont été engagés et dépensés en pure perte sur ce projet qui a été finalement abandonné. Et ce que je regrette, c'est que finalement un simple contact auprès de l'autorité réglementaire compétente en matière environnementale aurait permis d'identifier que ce projet ne répondait pas, ne respectait pas les règles relatives aux ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement).

Troisième point sur l'année 2025, c'est le taux de réalisation qui est toujours faible en matière d'investissement. Nous constatons une nouvelle fois un niveau d'investissement faible, 6,3 M€. Depuis votre élection en 2014, M. le Maire, ce taux fluctue entre 5 et 6 M€ chaque année et ne progresse pas. La seule chose qui ait progressé, c'est qu'objectivement vous êtes plus prudent dans vos prévisions budgétaires puisqu'avant vous annonciez 14 M€ et vous faisiez 6 M€, maintenant vous annoncez 10 M€ et vous faites toujours 6 M€.

Je pense qu'il est quand même temps – je le dis chaque année et à chaque fois vous rigolez – de mettre en place une véritable politique de pilotage des investissements afin d'éviter ces retards récurrents, ce gâchis financier. Je pense que chaque année on gaspille 2 M€ en pure perte en ne pilotant pas nos projets d'investissement. »

#### *Protestations*

**M. MERGY :** Eh bien, oui, 30 % de dérive des grands projets d'investissement, cela fait autour de 2 M€. J'ai vu tout à l'heure, M. le Maire, que vous expliquiez comment on faisait du calcul mental sur le nombre de places en crèche, moi, je vous explique ce que font 30 % par rapport à 6 M€.

Le quatrième point, c'est la gestion de la fin de l'exercice qui était préoccupante. Nous avons assisté à une fin d'exercice 2025 que l'on pourrait qualifier de précipitée, avec la convocation d'urgence d'un conseil municipal extraordinaire pour voter un emprunt d'équilibre qui finalement n'a pas été utilisé. Alors moi je m'interroge : cela traduit au minimum un manque de sérénité dans le pilotage budgétaire. Cela donne aussi le sentiment d'une absence de confiance vis-à-vis de vos services qui vous avaient pourtant rassuré sur la perception des recettes qui auraient permis d'éviter cet emprunt d'équilibre. Ce qui a été effectivement le cas puisque vous n'avez pas réalisé cet emprunt d'équilibre.

Les orientations budgétaires 2026 restent très largement théoriques à ce stade puisqu'il n'a échappé à personne que la finalisation et le vote du prochain budget seront conduits par une nouvelle équipe municipale. Ce que l'on peut espérer pour le bien-être des agents municipaux, mais aussi pour la qualité du service public à Fontenay-aux-Roses, c'est que cette nouvelle équipe municipale ne soit pas issue de votre majorité.

Je voudrais néanmoins formuler quelques observations générales. »

**M. le Maire :** « J'en ai autant à votre rencontre, M. MERGY. »

**M. MERGY :** « M. le Maire, je ne vous ai pas interrompu.

Sur la gestion des ressources humaines, je trouve particulièrement pertinente la formulation qui figure à la page 25 du rapport, qui concerne une politique de recrutement fondée sur l'équilibre et l'optimisation des ressources. Je pense que c'est une très bonne idée, je regrette simplement que vous ayez attendu l'extrême fin de votre mandat pour en faire un axe d'affichage et une priorité. Car, finalement, une politique de ressources humaines ambitieuse ne se décrète pas dans un document, elle se porte, elle s'incarne, elle se construit dans la durée. Je n'ai aucun doute sur la conviction et le professionnalisme de la Direction générale des services et sur votre élu au personnel. En revanche, j'ai de sérieux doutes sur la volonté politique de votre majorité et sur la manière dont sont prises en compte les attentes légitimes des agents municipaux en matière de bien-être au travail, de protection, de reconnaissance et d'amélioration des conditions de travail.

Je crois que le manque de culture managériale dans votre équipe municipale depuis le décès du regretté Christian BIGRET se fait malheureusement de plus en plus ressentir.

Sur le budget d'investissement et la programmation pluriannuelle des investissements, je reconnais que sur le document qui nous a été présenté l'approche synthétique de la PPI, c'est globalement cohérent avec les annonces que vous avez pu faire au cours des mois précédents. C'est bien la concrétisation des annonces qui ont été faites au cours des mois précédents, dont acte, et je le reconnais bien volontiers.

En revanche, cette programmation pluriannuelle des investissements n'intègre aucune de vos nombreuses promesses de campagne qui ont été faites il y a quelques jours devant 130 personnes, comme si finalement ces promesses n'avaient jamais existé. Cela est à nos yeux très révélateur de votre manière de procéder : beaucoup de promesses, mais peu de réalisations à l'arrivée.

Pour conclure, je voudrais vous remercier d'avoir fait l'effort de produire un document plus complet et plus exhaustif que par le passé, et je réitère nos inquiétudes sur la qualité de l'exécution budgétaire 2025, sur l'absence de pilotage structuré et pertinent de l'investissement et sur le décalage persistant entre vos annonces et la réalité des réalisations.

Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « M. MERGY, je me permettrai juste de faire une remarque. Déjà, je vous remercie parce que cela fait douze ans qu'à chaque débat d'orientations budgétaires vous nous promettez la fin du monde financière pour la Ville le lendemain et, cette fois-ci, vous ne l'avez pas fait, ce qui est incroyable. »

*Réaction hors micro de M. MERGY*

**M. le Maire :** « Mais cette année vous ne l'avez pas fait, c'est bien ce que je dis. Je vous en félicite donc parce que je vois que l'idée de vous retrouver peut-être à notre place – on ne sait jamais, sur un malentendu... – vous amène enfin à voir un petit peu plus les réalités.

Vous dites que nous n'investissons pas plus que vous, c'est-à-dire 6 M€ par an, mais vous oubliez qu'entretiens nous avons transféré la voirie, que la voirie c'est 3 M€ par an et que les 6 M€ qui restent sont effectivement consacrés à la rénovation de notre patrimoine bâti, et notamment à la rénovation énergétique de nos bâtiments, ce qui nous permet d'ailleurs de réduire nos consommations de gaz de façon très significative.

Les dérives, elles sont comme d'habitude imaginaires, c'est-à-dire que si vous êtes un jour à ma place, si un jour vous l'êtes – ce que je ne souhaite pas moi non plus aux Fontenaisiens, vous me le permettrez –, vous verrez qu'il n'y a pas cinquante mille façons de construire un projet. On commence par faire un avant-projet, on fait un chiffrage premier, on utilise en général des ratios au mètre carré, etc. Cela permet de lancer un dossier, de l'inscrire dans un contrat départemental et d'aller chercher un certain nombre de subventions. On fait donc apparaître un chiffre et souvent, une fois les études achevées, on a un chiffre final qui est supérieur à ce qu'on avait prévu au départ. Mais j'ai toutefois le souvenir que le centre de loisirs Pierre-Bonnard a été fait dans le budget... »

*Réaction hors micro de M. MERGY*

**M. le Maire :** « ...mais si, que le parc Sainte-Barbe a finalement coûté moins cher que ce qui était prévu dans la programmation initiale et que l'école Scarron a tenu dans le budget, vous pouvez donc me dire tout ce que vous voulez. Alors, évidemment, vous prenez les chiffres qui vous arrangent, j'ai bien compris, mais vous mélangez des pommes et des poireaux, vous nous balancez des chiffres, des pourcentages : 2 584 logements qui sont sortis de terre brutalement sur un tract de M. MERGY, 70 % d'augmentation d'impôts, 74 berceaux que le Maire aurait supprimés. Écoutez, je pense que tout cela n'est pas sérieux.

Vous nous dites que nous avons convoqué en urgence un conseil municipal. Oui, parce qu'en fait, la gestion municipale c'est une gestion en bon père de famille et nous sommes donc prudents. Nous n'avons pas encore tous les éléments pour pouvoir dire qu'il n'y aurait pas besoin, effectivement, du million d'euros que nous n'avons pas touché du fait du report de la vente du conservatoire Soubise. Mais bon, il se trouve que nous avons pu absorber effectivement l'absence de rentrée financière du conservatoire Soubise et que nous pourrons, je l'espère, l'inscrire et l'encaisser dans le courant de l'année.

Très bien. Mme LE FUR a demandé la parole, puis M. CONSTANT. »

**Mme LE FUR :** « Merci, M. le Maire et merci, M. DELERIN. Je voudrais commencer par dire que le contexte national et international ne doit pas servir d'écran pour masquer la situation fontenaisienne dont vous êtes pleinement responsable. Certes, le cadre budgétaire a évolué, notamment avec des décisions nationales de vos amis politiques d'ailleurs, il faudrait donc peut-être penser à en changer. »

**M. le Maire :** « Pas seulement, la principale baisse de la DGF, c'est M. Hollande. »

**Mme LE FUR :** « Il n'échappera à personne que cela fait quand même un certain nombre d'années que ce sont vos amis politiques qui prennent des décisions budgétaires au niveau national. Mais lorsqu'on est Maire, eh bien on assume ses choix. Les Fontenaisiens ne sont d'ailleurs pas dupes de votre méthode ; vous détenez un triste record, tous Maires confondus de Fontenay-aux-Roses, celui de la hausse simultanée des impôts et de la dette.

Lorsque vous commencez votre présentation précédente en vous plaignant que les bases fiscales ne sont réévaluées que de 0,8 % alors que vous avez bénéficié de plus de 7 % en 2023, cela a quand même de quoi surprendre. D'autant plus que vous oubliez opportunément de rappeler que ces évolutions sont cumulatives dans le temps. Vous entretenez ici une belle confusion qui trompe les Fontenaisiens.

Je vais donc commencer par parler des dépenses de fonctionnement. Avec vous, Fontenay n'a jamais autant dépensé en fonctionnement. Votre ligne de défense est toujours la même : "Ce n'est pas moi, c'est la faute des autres". Les autres, c'est l'État, l'administration, le contexte international, vos prédécesseurs, parfois même votre camp et des gens qui sont avec vous dans votre équipe ou qui sont maintenant contre vous.

Vous vous plaignez de cotiser davantage pour les retraites des agents municipaux. C'est pourtant la moindre des choses et je préférerais qu'on profite de ce conseil municipal pour les remercier de leur travail.

Vous déplorez aussi le GVT, c'est pourtant légitime.

Vous critiquez la revalorisation du SMIC qui est pourtant toujours modeste.

Et vous vous félicitez de la non-reconduction de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat alors que le pouvoir d'achat, en commençant par celui des agents, devrait être votre priorité municipale.

Ensuite, sur la petite enfance, vous osez quand même évoquer l'ouverture de certains berceaux en fin d'année. Je voudrais quand même rappeler que cette ouverture, c'est parce qu'il y a un manque de recrutements sur la Ville, alors même que vous ne reconduisez pas des agents de la Ville, qui ont été formés sur la Ville, qui passent un diplôme et dont vous vous débarrassez parce que maintenant, elles coûtent trop cher. Eh bien non, à Fontenay-aux-Roses on devrait garder nos agents et ouvrir tous nos berceaux.

Vous nous mettez d'ailleurs sur la table l'ouverture de ces quelques berceaux, alors que – je vais reprendre ce qui a été dit précédemment – vous avez fermé à Fontenay-aux-Roses une crèche de 60 berceaux. Il y a donc 60 berceaux en moins sur la ville de Fontenay-aux-Roses. Il faut arrêter de refaire les chiffres et de refaire l'Histoire. D'ailleurs, la convention avec le Département dont vous parlez à chaque fois est une décision de M. Devedjian, ça n'a jamais été un choix politique et ce M. Devedjian est de nouveau un de vos amis politiques ; il serait bien d'arrêter d'inverser l'Histoire. La crèche de l'allée Fleurie et ses 60 berceaux – puisque vous avez renommé une autre crèche "Fleurie" pour maintenir le doute –, vous vous étiez engagé à la réouvrir, vous aviez même des financements pour le faire. On attend toujours cette réouverture.

On le voit donc encore une fois ici, l'enfance et la petite enfance trinquent toujours dans votre politique.

C'est d'ailleurs le cas encore une fois sur l'enfance puisque vous passez clairement sous silence tout ce que vous avez retiré, le nombre de séjours pour enfants, pour les élèves que vous avez retirés. Vous parlez du dispositif "Orchestre à l'école" qui est un très beau dispositif mais, comme je le dis à chaque fois, ce dispositif ne bénéficie qu'à un petit nombre d'élèves alors que "Musique à l'école" bénéficiait à tous les élèves de Fontenay-aux-Roses.

Ensuite, on ne parle pas non plus de la disparition des classes de découverte.

En matière de solidarité vous nous parlez d'un partenariat avec l'ADIL qui est une association de soutien au logement. Mais c'est bien le minimum, or, vous ne parlez de rien d'autre en matière de solidarité, et surtout pas de hausse de budget pour le CCAS. Alors, oui, c'est un budget classique de remboursement. Mais vous pouvez quand même augmenter le financement au CCAS, vous pouvez augmenter leurs moyens. C'est un choix politique de ne pas le faire.

Sur l'énergie, vos explications sont plutôt opaques, voire très peu claires. Elles vont dans un sens puis elles vont dans l'autre. Mais tout ce que vous tentez de masquer, c'est que la seule évolution, c'est l'évolution des prix, des tarifs qui sont à la baisse, tant mieux pour nous.

Concernant les associations, je veux saluer ici les bénévoles de l'ASF, l'association multisports qui est essentielle à la vie locale. Vous prévoyez 290 000 € de subventions en 2026. Or, à votre arrivée, la subvention atteignait déjà 295 000 € en 2013. Alors, vous nous avez fait une introduction sur la crise nationale et internationale, sur l'inflation, mais on peut noter qu'en douze ans la subvention à l'ASF n'a pas bougé, elle a même diminué de 5 000 euros.

C'est exactement la même logique pour la Ludothèque et pour la Maison de Quartier des Blagis. Ce sont des associations qui, à Fontenay-aux-Roses, compensent à moyens constants vos désengagements municipaux.

Ensuite, je passe aux recettes de fonctionnement. Face à ces dépenses, vous manquez beaucoup d'imagination : vous allez simplement chercher l'argent dans les poches des Fontenaisiens.

Première option, les impôts et taxes. C'est passé de 26 M€ en 2020 à 34 M€ en 2025, soit + 8 M€.

Ensuite, il y a les produits de service qui sont passés de 3,1 M€ à 4,4 M€, soit + 1,3 M€.

Sur votre seul mandat, ce sont donc 9,3 M€ supplémentaires payés par les habitants, il faut que ce soit dit. On attend pourtant d'un Maire qu'il protège l'argent public et qu'il cherche des financements ailleurs que dans la poche des habitants.

Ensuite, parlons d'investissement. Le sujet avec vous, ce n'est pas la quantité, c'est plutôt la qualité. Comme l'a dit Gilles MERGY avant moi, il faut parler des projets qui ont été abandonnés et des études qui ont pourtant été payées ou des cabinets d'architecture qui ont dû être remboursés. On peut parler aussi des rues qui sont faites et refaites plusieurs fois, faute de coordination. Et puis on parle aussi de travaux spectaculaires par manque d'entretien pendant douze années. Parce que, oui, vous ne pouvez plus vous cacher derrière vos prédécesseurs ; ça fait douze ans que vous êtes là, les problèmes d'entretien sont votre responsabilité. Alors personne ne conteste qu'une Ville ne doive s'entretenir, mais fallait-il pour autant engager 4 M€ pour la Halle aux Comestibles, 3 M€ pour un parc Sainte-Barbe sur lequel personne n'a été concerté et sur lequel j'entends beaucoup de plaintes de la part des familles, 2 M€ pour les travaux de l'église ? Ce sont vos priorités, ce ne sont pas les nôtres.

Un autre exemple qui est quand même assez intéressant, c'est celui de l'opération de la Cavée. Alors intéressant, oui, mais évidemment dans le mauvais sens, parce que partout ailleurs, ce sont les promoteurs qui financent les équipements publics mais à Fontenay-aux-Roses, c'est l'inverse. C'est la Ville qui doit racheter des parkings aux promoteurs. Et pire que cela, la Ville a même dû racheter des délaissés sans aucune valeur pour 500 000 €. Encore une preuve de bonne gestion des projets à Fontenay-aux-Roses.

Dans votre acte, vous justifiez la hausse des impôts par des actions que vous n'avez pas créées, mais simplement poursuivies.

Vous baissez la dette juste avant les élections après l'avoir augmenté 7 fois.

Vous réduisez légèrement les impôts après les avoir augmentés de près de 70 %.

Vous prenez vraiment les Fontenaisiens pour des spectateurs naïfs.

Votre vrai bilan en investissement, c'est d'avoir livré la ville aux promoteurs avec des logements trop chers, des jeunes couples exclus, des familles contraintes de partir et, au final, moins d'enfants et des fermetures de classes.

Je voudrais terminer en citant quelques éléments de votre projection pour 2026.

D'abord, concernant les services et les agents municipaux, vous dites "L'objectif est de transformer chaque mouvement de personnel en une opportunité d'optimisation organisationnelle."

Ensuite, vous parlez de "La modernisation des méthodes de travail" que vous utiliserez pour "redéployer vers les services prioritaires de la commune." Je trouve cette phrase assez intéressante dans sa formulation.

Ensuite – et là j'aimerais que vous répondiez concrètement sur ce point –, vous parlez d'un plan d'action contre les risques psychosociaux. Cela veut-il qu'il n'y ait rien actuellement ? Il me semble qu'il y a une plateforme d'écoute. Il en sera sûrement question à la fin du conseil municipal mais vous en parlez là, dans vos objectifs. Peut-être pourriez-vous nous expliquer comment fonctionne cette plateforme parce que, visiblement, elle ne fonctionne pas bien du tout, voire elle ne fonctionne pas.

Ensuite, une petite citation que je trouve intéressante dans l'air du temps vu les derniers documents qui sont sortis. Je cite "La mise en place du stationnement payant dans les parkings de la Cavée et du marché sera, comme prévu, étendue à la rue Boucicaut afin de lutter contre le stationnement abusif sur l'espace public." Très bien, dont acte, nous saurons nous en souvenir.

Je vais m'arrêter là sur les citations et puis je vais conclure... »

**M. le Maire :** « Mme LE FUR, ce n'est pas un meeting de campagne, c'est quand même un débat sur les orientations budgétaires. »

*Brouhaha*

**Mme LE FUR :** « Pour conclure, on voit encore une fois dans ce rapport d'orientations budgétaires que vous avez une certaine méthode, que votre méthode ne consiste pas en tout cas à écouter les Fontenaisiennes et les Fontenaisiens. Votre méthode consiste à opposer les habitants entre eux, à opposer les différents acteurs, les bénévoles et les associations les uns contre les autres. Vous ne renforcez pas les services publics et vous n'agissez pas pour tous les quartiers, au contraire, vous en oubliez beaucoup.

La richesse de Fontenay, ce sont ses habitants. Il faut les écouter et accepter d'échanger avec eux. Merci. »

**M. le Maire :** « Merci, Mme LE FUR. Je ne vais pas répondre parce qu'on est là dans un fatras...enfin, excusez-moi mais tout cela est quand même un peu scolaire.

Premièrement, Mme LE FUR, vous avez dit que c'était mes amis politiques qui avaient dégradé la situation des villes. C'est bizarre parce que moi, quand j'ai été élu Maire, c'était M. Hollande qui était Président, et j'ai quand même le souvenir que ça a été la plus grosse gifle qu'ont pris les collectivités locales. Peut-être était-ce en rapport avec la défaite aux municipales du Parti socialiste, on ne le saura jamais mais, en tout cas, on s'est pris 1,5 M€ de baisse de la DGF, ce qui est quand même pas mal. Et accessoirement, on s'est fait sortir de la politique de la ville, politique de la ville qui rapportait 400 000 € de subventions chaque année. 2 M€, oui, ce n'est rien, vous avez raison. Je pense que l'on ne vit probablement pas dans le même pays, je pense que vous êtes dans un pays imaginaire et que vous êtes assez rarement atteinte par les réalités.

Vous faites beaucoup de confusions. Quand vous expliquez par exemple que les bases ont été revalorisées de 7 %, eh bien, oui, mais les bases devaient être revalorisées de 7 % parce que l'inflation a été supérieure. L'énergie avait en effet explosé et l'inflation dans les villes avait été bien supérieure. Demandez à quelques agents communaux, puisque vous en croisez de temps en temps, combien coûtaient les denrées alimentaires à cette époque, et combien elles ont pris. Elles ont augmenté de 25 %. Alors, évidemment, on a eu 7 % d'augmentation de la base, mais il n'empêche qu'en attendant il fallait mettre la différence.

Vous faites aussi beaucoup de confusions au sujet du CCAS. Si vous êtes à ma place demain, vous n'augmenterez pas les moyens du CCAS parce que c'est une subvention d'équilibre. Si le CCAS dépense plus, on lui donne plus puisqu'il est plus en déficit. Eventuellement on fait une décision modificative en cours d'année pour compléter son budget, mais ce n'est pas le budget du CCAS qui détermine la quantité d'argent que l'on met sur le social, c'est la demande qui est faite et les dépenses qui sont faites par le CCAS.

Quant à vos affirmations sur les promoteurs, là, c'est juste ubuesque. Aujourd'hui il y a globalement 400 logements de plus qu'en 2014, peut-être 500 maintenant parce que c'était la donnée 2023. Ce n'est même pas le zéro urbanistique ; vous savez ce qu'est le zéro urbanistique ? M. BUCHET ne vous l'a pas dit ? C'est lui qui avait déterminé la valeur de ce zéro urbanistique pour notre ville. C'était la phase préalable du PLU qui avait été réalisée par l'équipe qui m'a précédé. Il faut construire 45 à 50 logements par an pour maintenir la population à son niveau actuel pour des tas de raisons qui sont démographiques. C'est par exemple le nombre d'habitants moyen par logement qui diminue d'année en année ; il était de 3 habitants il y a 25 ans, 2,1 en 2014, 1,9 aujourd'hui et il sera de 1,5 en 2030.

Nous avons toujours dit ce que nous ferions, nous faisons ce que nous disons, et nous avons toujours dit que nous laisserions construire, sachant que ce n'est jamais une science exacte, à peu près le nombre de logements nécessaire pour rester autour de 25 000 habitants. Nous sommes en 2026 et nous avons 200 ou 300 habitants d'écart par rapport au recensement de 2014. Nous tenons donc parfaitement la ligne, tout en ayant neutralisé 50 % de la ville qui est classée en zone pavillonnaire et où il est impossible de construire des immeubles.

Voilà, je ne vais pas répondre sur tout parce que, bon. Par contre, il y a une chose que je dirai quand même – c'est la dernière séance, je vais me lâcher –, c'est que, franchement, je veux bien recevoir des leçons de n'importe qui sur la gestion du personnel communal mais pas de vous qui avez passé six ans à défendre le bilan de mon prédécesseur. Mon prédécesseur qui a eu plusieurs grèves, dont la dernière en 2012 pour dénoncer la maltraitance du personnel communal. Et si vous avez la mémoire courte, M. CONSTANT tient à votre disposition les tracts qui étaient distribués en 2012 contre M. BUCHET et qui dénonçaient cette maltraitance. Je n'en parle jamais mais c'est un monsieur qui... »

*Intervention hors micro*

**M. le Maire :** « Taisez-vous, je vous ai écouté avec beaucoup de patience, donc vous m'écoutez. Vous n'avez pas la parole, Madame. Je vous ai écoutée débiter vos critiques plus ou moins fondées sur moi alors vous allez écouter les miennes parce que, excusez-moi, et c'est pareil pour M. MERGY, vous nous faites toujours des leçons d'éthique et de morale. Vous avez été adjoint d'un Maire qui a été condamné à quatre reprises pour harcèlement moral sur une de ses collaboratrices qui l'a amenée au suicide. Merde ! Essayez d'avoir un peu de décence ! »

*[Applaudissements, huées]*

**M. le Maire :** « Quant à M. MERGY, il était encore colistier de M. BUCHET en 2014, par contre en 2020 il n'en voulait plus sur sa liste : "Je ne veux plus d'un Maire condamné". Franchement, un peu de décence, s'il vous plaît.

Globalement, nous gérons le personnel communal avec bienveillance et avec respect, à la fois pour les personnes et pour le travail qu'elles fournissent. Je crois que je n'ai absolument pas de leçons à recevoir de quiconque sympathise avec l'équipe qui m'a précédé. »

*[Applaudissements]*

**M. le Maire :** « Honnêtement, c'est indécent et c'est une insulte, vraiment. Très bien, alors, je crois que Mme GAGNARD veut nous en rajouter une couche. Allez-y, je vous en prie, on était un peu mous jusqu'ici ! »

**Mme GAGNARD :** « M. le Maire, je souhaiterais interrompre votre duo réciproque de non-amour parce que ce n'est pas d'un intérêt vraiment déterminant. Par contre, j'aimerais que vous éclairiez la compréhension d'un tableau que je peine à comprendre. Vous mettez, page 63, le remboursement des frais de personnel au CCAS dans le cadre de la politique de la ville. Donc je découvre, pour une politique transversale que vous avez mise en place récemment en 2023 après qu'elle ait été interrompue dix ans, je découvre qu'il y a des articulations dont je n'avais pas notion et qui m'échappent. En quoi le CCAS participe à la politique de la ville ? Éclairiez-nous. Une politique de la ville dont vous parlez très peu, d'ailleurs. »

**M. le Maire :** « Ce sont les services référents qui travaillent avec le coordonnateur de la politique de la ville, qui est fixé à l'association pour le développement intercommunal des Blagis cofinancée par les quatre villes. Oui, le CCAS est impliqué dans un certain nombre de thématiques de la politique de la ville, ça me paraît une évidence. »

**Mme GAGNARD :** « Je n'ai pas l'explication. »

**M. le Maire :** « On vous expliquera le tableau plus tard. Je crois que M. BOUCLIER voudrait prendre la parole. »

**M. BOUCLIER :** « Merci, M. le Maire. Je voulais parler de la Halle aux Comestibles. Je ne sais pas si Gilles MERGY s'en souvient mais il y avait un budget au départ et, à la fin, ce budget avait doublé.

Aujourd'hui, cette Halle aux Comestibles est dans un état lamentable et on est obligés de refaire des travaux, alors on n'a pas de leçons à recevoir en matière d'investissement de la part de M. MERGY. »

*[Applaudissements]*

**M. le Maire :** « M. CONSTANT a demandé la parole depuis longtemps, je vous la donnerai après, M. MERGY, soyez rassuré. »

**M. CONSTANT :** « Pour ce dernier conseil je voudrais vraiment intervenir par rapport à l'investissement parce que les leçons de management des Énarques, quand on voit où ils ont mené ce pays, franchement, j'en ai assez.

Alors, je vais le répéter une dernière fois pour tous les Fontenaisiens qui sont ici et qui iront voter dans un mois : nos projets d'investissement ne dévièrent pas. Ils ne dévièrent pas comme a dévié de plus de 100 % le marché aux comestibles de M. MERGY. Et je ne vous demande même pas de me croire ; puisque vous vous forcez à toujours féliciter le travail des services, écoutez donc ce que les services vous donnent : si nos budgets d'investissement dévissaient, les services vous rapporteraient dans les documents budgétaires que les budgets ont déviés.

M. DELERIN a projeté un slide sur le parc Sainte-Barbe. Le parc Sainte-Barbe, si vous prenez le rapport de cette année, vous verrez : 2,85 M€. Prenez le rapport de l'année dernière : 2,85 M€. Prenez le rapport de l'année d'avant : 2,85 M€. Alors pourquoi êtes-vous allé écrire dans un tract, M. MERGY, que ce projet avait dérapé de 40 % ? C'est totalement faux !

Vous pouvez ne pas me croire, je peux tout à fait l'entendre, mais ayez au moins la décence, puisque vous vous forcez – et on le sait que vous vous forcez ; BUCHET vous a dit que vous aviez fait une erreur au premier conseil municipal –, écoutez les services qui vous donnent les chiffres qu'ils managent eux-mêmes. Parce que la définition du projet, c'est le rôle des élus, c'est le rôle du Maire qui dit "Je veux ça, je veux plus de ceci, je veux moins de cela, on a plus d'enveloppes, on a moins d'enveloppes". La définition d'un projet est donc du rôle des élus, mais une fois qu'on s'est mis d'accord et qu'on a présenté ce projet en conseil municipal, l'exécution budgétaire, elle, est menée par les agents de la communauté, elle n'est pas menée par les élus. Il faut vraiment que vous vous mettiez ça dans la tête !

Et moi qui ai la chance de les accompagner depuis six ans – parce que je ferai quand même remarquer que la moitié du budget d'investissement est dans ma délégation –, je peux vous garantir qu'aucun budget n'a dérapé de plus de 5 % à Fontenay-aux-Roses.

Moi, ce qui me désole, c'est un petit peu cette manière que vous avez d'être tellement certain dans l'annonce des catastrophes annoncées. Vous avez mal lu un document qui a fuité au mois de septembre, je vous avais pourtant dit qu'il n'y avait pas d'inquiétude à avoir, mais vous avez cette faculté de produire de la catastrophe à partir de rien. C'est une prouesse artistique qui me rappelle un chef-d'œuvre des années 70 – et malheureusement vous n'avez pas le talent de Bernard Blier et de Jean Lefebvre. Et ce chef-d'œuvre des années 70, tout le monde le connaît, ça s'appelle "C'est pas parce qu'on n'a rien à dire qu'il faut fermer sa gueule". Merci. »

*[Applaudissements dans le public]*

**M. le Maire :** « Très bien. M. MERGY. »

**M. MERGY :** « Merci, M. le Maire. Vous l'avez rappelé tout à l'heure à juste titre, vous assurez la présidence de la séance et il me semble que dans le règlement d'un conseil municipal le public ne doit exprimer ni soutien, ni critique vis-à-vis des interventions des élus. Or, vous laissez applaudir vos supporters, les membres de votre liste. Alors c'est leur droit... »

**M. le Maire :** « D'accord. Arrêtez d'applaudir, sinon je fais évacuer la salle. Ou alors très peu ! »

*[Applaudissements dans le public]*

**M. MERGY :** « Je vous remercie de m'applaudir, c'est gentil. La deuxième chose que je voulais dire, c'est que... »

**M. SOMMIER** : « C'est la première fois depuis 30 ans que j'assiste à ce conseil municipal et que je vois ce bordel. »

**M. le Maire** : « Alors, pardon, s'il vous plaît, stop.

En effet, M. SOMMIER, je note que certains conseillers prennent la parole alors qu'ils n'y ont pas été invités.

M. MERGY, poursuivez. »

**M. MERGY** : « Deuxième chose que je voulais vous dire, M. le Maire : oui, des situations de maltraitance, de harcèlement ont pu avoir lieu avant votre mandat. Je pense à un cas dramatique... »

*Brouhaha*

**M. MERGY** : « Arrêtez de parler, pour le coup, c'est un sujet grave. Il y a eu effectivement un cas dans les services municipaux qui nous hante toujours, M. le Maire, et c'est la raison pour laquelle, vu ce qui s'est passé à Fontenay, vu le passif de notre Ville en la matière, nous devons être extrêmement vigilants sur le bien-être et sur les risques psychosociaux du personnel municipal. Je ne suis pas là pour vous donner une leçon, M. le Maire, je vous demande simplement qu'on soit tous extrêmement vigilants sur le sentiment de mal-être exprimé par un certain nombre d'agents municipaux. Voilà, c'était le deuxième point de mon intervention.

Le troisième, pour rebondir sur les propos caricaturaux à la fois d'Arnaud BOUCLIER et de Pierre-Henri CONSTANT : les chiffres que nous prenons pour comparer le coût d'un projet et son coût de réalisation finale, ce sont vos propres chiffres, ce sont les chiffres qui figurent dans l'autorisation de programme / crédit de paiement. Et donc, quand vous ouvrez une autorisation de programme, ce n'est pas au début d'un projet, c'est quand vous avez commencé à faire un certain nombre d'études préliminaires, etc., que vous avez ajusté le montant du budget. Et vous fixez, effectivement, dans une opération qu'on appelle autorisation de programme / crédit de paiement, le coût envisagé pour le projet. Et c'est sur ce coût-là que la moyenne est de 30 % de dérive.

Alors, cette dérive intervient à chacune des étapes de votre projet, à la finalisation des études mais aussi sur la phase travaux. Et je ne suis pas du tout d'accord avec ce que dit Pierre-Henri CONSTANT : y compris en phase travaux les coûts dérivent. Et ils dérivent pourquoi ? D'une part parce qu'il y a un problème de pilotage des prestataires et, d'autre part, parce que vous modifiez les caractéristiques du projet en continu. Et la principale cause d'un...

*Intervention hors micro de Mme COLLET suivie d'applaudissements*

**Mme COLLET** : « ...c'est impossible également, tu le sais putain ! tu as été élu pendant six ans en tant qu'adjoint aux finances, arrêtes de dire des conneries. »

**M. MERGY** : « Est-ce que tu peux rester polie, Cécile ? Je me sens agressé et je vais demander la protection fonctionnelle. »

*[Applaudissements]*

**M. le Maire** : « Écoutez, je pense que nous allons faire une petite pause de cinq minutes et tout le monde pourra se détendre.

Mais je confirme quand même qu'on ne fait pas ce que l'on veut, c'est-à-dire que, quand on lance un marché, on ne peut pas le modifier en cours de route une fois que l'on a désigné les prestataires avec un accord de prix. On ne peut pas dire n'importe quoi non plus, M. MERGY. Merci à vous. »

*Suspension de séance à 21h52*

*Réouverture de séance à 22h09*

**M. le Maire** : « Merci de reprendre place, mes chers collègues, je vais procéder à l'appel des présents et représentés (*Appel*).

Je crois que nous devons faire un vote pour acter du fait que le débat d'orientations budgétaires a eu lieu, mais il y a un doute. Je pense que chacun a pu laisser redescendre la sérénité qui sied à nos débats. Je vous propose donc d'en délibérer.

Qui n'acte pas le fait que le débat d'orientations budgétaires a eu lieu ? Tout le monde a donc bien pris acte.

Le Conseil municipal **prend acte** qu'un débat sur les orientations budgétaires relatif au budget primitif 2026 s'est tenu en séance le 12 février 2026 sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires.

### **3- Rectification d'une erreur matérielle portant sur la grille tarifaire du Centre Municipal de Santé Simone Veil (CMS)**

**Rapporteur** : J.-L. DELERIN

---

#### *Rapport de Présentation*

Lors de sa séance du 18 décembre 2025, le Conseil Municipal a adopté la délibération n°DEL251218\_5 portant sur la révision annuelle des tarifs des services publics pour l'exercice 2026. Cette révision prévoyait l'application d'un taux d'évolution de 1% sur l'ensemble des prestations.

Suite à un contrôle interne effectué après le vote, il est apparu qu'une erreur de saisie informatique a affecté une partie de la grille tarifaire du Centre Municipal de Santé (CMS).

Pour plusieurs actes, le taux de révision a été appliqué par mégarde sur la base tarifaire de l'année 2024 au lieu de celle de 2025. Ce décalage de référence a entraîné l'inscription de tarifs inférieurs à ceux pratiqués en 2025, ce qui est incohérent.

La présente délibération a pour but de procéder à une rectification pour erreur matérielle. Il ne s'agit pas de modifier la stratégie tarifaire ou d'augmenter les tarifs au-delà de ce qui était initialement prévu en décembre, mais simplement de rétablir les montants exacts en appliquant le taux de révision sur la bonne base de calcul (les tarifs 2025).

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

\*\*\*\*\*

**M. DELERIN** : « Il s'agit de la rectification d'une erreur matérielle portant sur la grille tarifaire du centre municipal de santé Simone-Veil.

Lors du conseil municipal du 18 décembre 2025 nous avons adopté la révision des tarifs municipaux pour l'exercice 2026 à hauteur de 1 % pour l'ensemble des tarifs municipaux, à l'exception des tarifs réglementés qui s'appliquent de droit.

Cependant, une erreur matérielle de saisie est apparue sur la grille tarifaire du CMS puisque, en effet, le nouveau tarif a été calculé à partir du tarif 2024 et non du tarif 2025. De ce fait, les tarifs 2026 se trouvent inférieurs à ceux de 2025, ce qui est un peu contradictoire. Nous vous proposons donc de rectifier cette erreur matérielle en appliquant la hausse décidée lors du précédent conseil municipal, 1 %, à la grille tarifaire 2025 qui vous a été communiquée.

J'en rapporte conformément au projet de délibération et je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

**M. le Maire** : « Merci, M. DELERIN.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Mme GAGNARD. Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, décide de rectifier la grille tarifaire du Centre Municipal de Santé Simone Veil telle qu'adoptée initialement depuis la séance du conseil municipal du 18 décembre 2025.

Les nouveaux tarifs rectifiés prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique (pouvoir à M. ROUSSEL Philippe), GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne (pouvoir à Mme GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER

Arnaud, RADOARISOA Véronique, LECUYER Sophie (pouvoir à M. CONSTANT Pierre-Henri), PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, KARAJANI Claire, MERLIER Thérèse (pouvoir à M. MERCADIER Anne-Marie), SAUCY Nathalie, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre (pouvoir à M. SOMMIER Jean-Yves), MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à Mme LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime (pouvoir à Mme BROBECKER Astrid), POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]  
[GAGNARD Françoise s'abstient]

#### **4- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR 2026**

**Rapporteur : G. REIGADA**

---

##### *Rapport de présentation*

La municipalité soutient les associations fontenaisiennes en mettant à leur disposition des locaux municipaux, en mobilisant les agents de la Vie associative et du Centre Technique Municipal (CTM) lors des événements, ainsi qu'en fournissant du matériel (tentes, chaises, tables, etc.).

Dans le cadre de sa politique de soutien aux initiatives locales, à la solidarité et au dynamisme du tissu associatif, culturel et social de la commune, la Ville de Fontenay-aux-Roses accompagne également les associations par l'attribution de subventions annuelles. Ces aides financières, accordées sur la base de dossiers de demande formalisés, visent à soutenir leurs actions en faveur de la population fontenaisienne. Les montants proposés tiennent compte de la situation financière des associations, notamment de leur niveau de trésorerie, conformément aux préconisations de la Chambre régionale des comptes.

La municipalité souhaite maintenir en 2026 l'effort financier apporté aux associations, tout en poursuivant son soutien substantiel aux établissements publics qui lui sont rattachés. La présente délibération a pour objet de fixer les montants des subventions qui seront allouées pour l'année 2026. Ces subventions sont attribuées en fonction des priorités municipales et des besoins du territoire, dans le respect des principes de transparence et d'équité. Le montant total des subventions proposées s'élève à 540 303,06 €, et seront inscrites au budget primitif de l'exercice 2026.

Les subventions proposées concernent une large variété d'associations et d'établissements publics qui œuvrent dans des domaines aussi divers que le sport, la culture, l'aide sociale, l'éducation, ou encore la solidarité. Ces structures participent activement à la vie locale et à l'amélioration du quotidien des habitants.

En 2026, 47 associations ont déposé une demande de subvention afin de soutenir leurs activités. Ces demandes ont été examinées au regard des objectifs de la municipalité, des besoins du territoire et de la population, ainsi que des projets et besoins exprimés par les associations. Les montants de subvention proposés sont globalement identiques à ceux attribués en 2025, traduisant la volonté de la Ville de maintenir un soutien stable au tissu associatif local. Par ailleurs, trois nouvelles associations bénéficient d'un financement en 2026, témoignant de l'attention portée par la municipalité à l'émergence de nouvelles initiatives locales.

Certaines structures, comme l'Association Sportive Fontenaisienne (ASF), le Comité des Œuvres Sociales de Fontenay-aux-Roses (COS) et le Manège aux Jouets, bénéficient de subventions plus importantes en raison de leur rôle structurant dans le développement sportif, social et dans les domaines de l'enfance et de la famille de la commune. Les 47 associations, comme la Croix-Rouge, Chat Trap 92, Actrom Madras, l'ASAP, le CIDFF, Eien Wreizh, GAFIB jouent un rôle essentiel dans de nombreux domaines tels que la culture, la santé, le handicap, le devoir de mémoire, l'éducation, la jeunesse, la prévention, la condition animale et la solidarité internationale. Les associations permettent de développer une multitude d'actions bénéfiques pour les habitants de Fontenay-aux-Roses.

Cette année, la Ville a souhaité soutenir l'association Les Amis du Théâtre des Sources et du Cinéma Le Scarron, qui souhaite poursuivre l'organisation de ses soirées « Coups de Cœur » durant la période de fermeture du cinéma Le Scarron prévue en 2026. Ces projections non commerciales, organisées hors les murs, permettent aux Fontenaisiens de découvrir ou redécouvrir des films suivis

de débats. L'association, dont les ressources reposent exclusivement sur les cotisations de ses adhérents, doit faire face aux coûts de location des films, des droits de diffusion et de la communication. Un soutien financier conditionnerait la poursuite de cette activité culturelle et permettrait d'envisager l'accueil d'un public élargi.

Par ailleurs, l'association Sinar Mentari Indonesia, engagée depuis plusieurs années dans la promotion de la culture indonésienne à Fontenay-aux-Roses, poursuit ses actions de rayonnement culturel à travers sa participation régulière au Festival Danses et Musiques Ouvertes, ainsi que l'organisation de journées culturelles dédiées. Après avoir été invitée d'honneur du festival en 2023, l'association continue de contribuer à la diversité culturelle locale.

Enfin, l'association L'Éveil des Lutins, qui regroupe des assistantes maternelles, œuvre en faveur du bien-être et de l'éveil des jeunes enfants accueillis sur la commune. À travers des ateliers de motricité, d'éveil sensoriel et de créativité, elle accompagne le développement des tout-petits et renforce les liens avec les familles. En 2026, l'association souhaite développer un projet innovant avec la création d'un espace Snoezelen, nécessitant un équipement spécifique. La subvention demandée permettrait à la fois la mise en œuvre de ce nouvel espace et la poursuite des actions éducatives et conviviales menées tout au long de l'année.

Par ailleurs, des établissements publics communaux, tels que le CCAS et la CCJL, bénéficient également de financements afin de leur permettre d'exercer pleinement leurs missions de service public. Les montants proposés tiennent compte de la nature de leurs missions et de leurs besoins financiers.

*NB : La subvention de fonctionnement accordée à l'association Le Manège aux Jouets comprend une part correspondant au salaire N-1 de la directrice, agent municipal mis à disposition de la ludothèque, pour un montant de 35 000 €.*

➤ **Montants des subventions proposées :**

Les subventions sont réparties entre les établissements publics et les associations. Le tableau détaillant les montants proposés pour chaque bénéficiaire est inclus dans le projet de délibération.

1. Etablissements publics communaux : CCJL, CCAS.
2. Associations : plus de 40 associations, avec des montants allant de quelques centaines d'euros à 290 000 € pour l'Association Sportive Fontenaisienne.

Le total des subventions attribuées aux associations s'élève à 540 303.06 €, et les subventions destinées aux établissements publics s'élève à 1 290 000 €.

**La répartition proposée des subventions de fonctionnement entre les différentes associations pour l'année 2026 est la suivante :**

BENEFICIAIRES	BP 2026
<b>Associations</b>	
Association Sportive Fontenaisienne (ASF)	290 000,00
Le Manège aux Jouets - Ludothèque	88 428,06
Comité des Œuvres Sociales des agents de Fontenay-aux-Roses (COS)	74 000,00
ADIB - Association de développement intercommunal des Blagis	10 000,00
Les Commerces de Fontenay	8 000,00
Bien Grandir Ensemble	7 000,00
CIDFF92 - Sud	7 000,00
Croix Rouge	6 600,00

Chat Trap 92	6 000,00
GAFIB - Epicerie solidaire du Secours Catholique	5 500,00
SOS Femmes Alternative Centre Flora Tristan	4 000,00
Amasco	2 500,00
Actrom Madras 97	2 200,00
Association socio-culturelle des Sorrières (ASCS)	2 000,00
Association Sportive du Collège les Ormeaux	2 000,00
Habitat et Humanisme	2 000,00
Les Sources de Fontenay	2 000,00
Labyrinthe	1 500,00
Secours Populaire - Fédération des Hauts-de-Seine	1 500,00
Accompagnement Scolaire aux Paradis (ASAP)	1 200,00
ADAVIP	1 000,00
Association fontenaisienne de Taï chi chuan (AFTCC92)	1 000,00
Flamme d'Espoir France Haïti	1 000,00
Valentin Haüy	1 000,00
GEM l'Eclaircie	975,00
Association des amis d'Edmond et JJJ RIGAL	900,00
Blue Rose Big Band	800,00
Fontenay Aqua Rivage	800,00
Freestyle System	800,00
Lire et Faire Lire	800,00
Racine	800,00
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Afrique du Nord (FNACA)	700,00
Le Comité du Souvenir Français	700,00
Arts & Danse	500,00
Collège Universitaire Jean Fournier (CUF)	500,00
France Alzheimer	500,00
Les Amis du Théâtre des Sources et du Cinéma Le Scarron	500,00
Les Mosaïques	500,00
Sinar Mentari Indonesia	500,00
Union Nationale des Anciens Combattants (U.N.C)	500,00
Chorale Saint-Pierre Saint-Paul	400,00
Eien Vreizh	400,00

Fédération des Conseils de Parents d'élèves (FCPE)	400,00
Unafam 92	300,00
Unapei des Hauts-de-Seine	250,00
L'Eveil des Lutins	200,00
Amitiés Méridionales	150,00
<b>Total Associations</b>	<b>540 300,00</b>

**Soutien confirmé aux établissements publics rattachés à la commune de Fontenay-aux-Roses :**

En parallèle, la ville de Fontenay-aux-Roses soutient les établissements publics qui lui sont rattachés en leur versant une subvention déterminée en fonction des besoins en matière d'équilibre du budget réciproque des deux établissements publics autonomes.

La subvention au CCAS est maintenue à un niveau sensiblement similaire à celui votée en 2025, la hausse des charges de fonctionnement anticipée sur le budget du centre communal d'action sociale devrait être absorbée par la mobilisation de son résultat reporté (estimé à 100 K€).

Concernant la subvention d'équilibre du CCJL, la baisse opérée en 2025 constituait un ajustement ponctuel destiné à résorber l'excédent exceptionnel constaté en 2024. Ce résultat reporté devant être ramené à 80 K€ à la clôture de l'exercice 2025 (contre 215 K€ fin 2024), il convient désormais de mettre fin à cette mesure de régulation. La subvention d'équilibre du CCJL sera donc réévaluée pour retrouver un niveau proche de celui versé en 2024, garantissant ainsi la couverture pérenne de ses charges.

<b>Etablissements publics autonomes</b>	
CCJL	390 000 €
CCAS	900 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 290 000€</b>

Le Conseil Municipal est invité à approuver les subventions proposées pour l'année 2026. Ces aides financières permettent de soutenir un grand nombre d'associations et d'établissements publics, garantissant ainsi la diversité des projets locaux et le dynamisme de notre commune. Elles témoignent de la volonté de la Ville de Fontenay-aux-Roses de continuer à promouvoir la solidarité, la culture, le sport et l'action sociale au service de ses habitants.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

\*\*\*\*\*

**Mme REIGADA :** « Il s'agit des subventions aux associations (subventions de fonctionnement) et aux établissements publics pour l'année 2026. Nous avons reçu les 47 associations qui nous ont demandé des subventions. Ce sont toujours les mêmes et je tiens à les féliciter comme chaque année pour tout le travail qu'elles produisent pour animer le tissu associatif dans notre ville, pour faire se rencontrer les habitants. Elles font un travail formidable, je n'ai de cesse de le répéter, et je les remercie encore ce soir.

Concernant la libération en elle-même et le montant des subventions, nous avons reconduit en cette année électorale les subventions de l'année précédente afin qu'il n'y ait pas de manipulation malsaine de chiffres venant de Dieu sait qui. Nous sommes dans une grande régularité et nous poursuivons l'effort que nous avons toujours fait auprès de ces associations. Il n'y a que trois associations qui ont quelques subventions supplémentaires pour des contextes particuliers que je vais vous citer.

Tout d'abord "Les Amis du théâtre des Sources et du cinéma Le Scarron". En effet, comme le théâtre est fermé pour travaux, ils voulaient pouvoir continuer à proposer les coups de cœur des Amis du théâtre et du cinéma. Pour les aider également à poursuivre matériellement cette action qui produit les recettes de leur association, nous leur octroyons cette année une subvention de fonctionnement de 500 €.

Nous avons également reçu la nouvelle demande de l'association "Sinar Mentari Indonesia". Vous les avez sans doute croisés lors de nos merveilleux spectacles, notamment lors du festival de Danses et Musiques ouvertes mené sous la houlette de Muriel GALANTE-GUILLEMINOT et de M. le Maire. C'est un magnifique spectacle de la part de cette association qui a à cœur de partager la culture indonésienne à travers la danse, le chant, la cuisine. Elles participent plus activement aux événements de notre ville, ce dont nous les remercions car c'est toujours un bonheur de les avoir avec nous. Aussi, nous avons décidé de les soutenir cette année à hauteur de 500 €.

Enfin, "L'Éveil des Lutins" nous a fait une demande de subvention supplémentaire par rapport aux années précédentes car ils veulent continuer à développer leur action auprès des enfants. Ils font toujours un travail aussi merveilleux. Ils souhaitent pour cette année ouvrir un espace "Snoezelen" que je vous invite à découvrir car c'est très intéressant. Il s'agit d'espaces extrêmement zen pour les enfants où l'on tamise les lumières, où l'on peut mettre un environnement sonore extrêmement apaisant pour accompagner l'instant calme des enfants. Cela nécessite un achat de matériel supplémentaire pour pouvoir pérenniser cette action. C'est donc bien volontiers que nous leur octroyons une subvention cette année.

À part ces trois dossiers, tout le reste est conforme à l'année dernière et je rapporte conforme à la délibération que vous avez entre les mains avec le détail de tous les montants.

Concernant le CCJL et le CCAS, vous avez également tous les détails dans la délibération. Nous restons dans les mêmes budgets que l'année dernière. Encore une fois il s'agit de subventions d'équilibre, comme déjà dit lors du débat d'orientations budgétaires. J'espère que vous avez donc compris le principe : on ne donne pas plus pour la vitrine, on donne ce qu'il faut pour compléter le budget.

Pour le reste, je rapporte conforme et vous prie de bien vouloir en délibérer. »

**M. le Maire :** « Y a-t-il des remarques ou des questions ? M. MERGY. »

**M. MERGY :** « Merci, M. le Maire. Je partage l'analyse de Mme REIGADA sur le fait d'accorder une subvention nouvelle à trois associations, en tout cas soit une augmentation de la subvention, soit une nouvelle subvention. Les trois associations qui ont été citées par Mme REIGADA contribuent effectivement à la dynamique de la vie locale et je soutiens donc je soutiens cette proposition.

J'ai une question concernant une association de Fontenay-aux-Roses qui s'appelle l'association "Les Paradis" et qui a fait en 2025 de nombreuses actions soutenues par la Ville sur le quartier des Blagis. On n'avait pas formellement trouvé de subvention et je ne sais pas comment cela a été financé par la Ville. Est-ce que ça a été de l'acquisition directe, une subvention croisée ? En tout cas, on n'a pas vu de flux financier entre l'association "Les Paradis" et la Ville de Fontenay-aux-Roses, et je ne vois pas cette association en 2026. Je suppose que le quartier des Paradis a toujours besoin d'être accompagné, d'être dynamisé, et je suis donc surpris que l'association ne touche aucune subvention. Je vous remercie. »

**Mme REIGADA :** « Merci pour votre question. Tout simplement, si cette association n'a pas de subvention, si elle n'apparaît pas sur le tableau, c'est qu'elle n'a fait aucune demande.

Ici nous parlons de subvention de fonctionnement monétaire mais il faut savoir qu'il y a un autre levier par lequel nous soutenons très activement les associations – cela va me permettre de répondre à Mme LE FUR dans sa magnifique intervention sur le DOB. Lorsque l'on soutient une association on le fait en nature ou avec de l'argent, on le fait également par le prêt de locaux. Les services savent que c'est d'ailleurs un casse-tête sur les plannings : nous essayons de faire rentrer tout le monde pour que chaque association puisse avoir l'espace pour accueillir les Fontenaisiens et pouvoir s'exprimer. Nous avons donc aidé l'association "Les Paradis" en ce sens. Nous leur avons permis d'aller à la Maison de Quartier comme ils l'avaient demandé. Ils n'ont pas fait de demande de subvention de fonctionnement et, à ce titre, je n'ai donc pas à leur octroyer de subvention.

Donc, non, ce n'est pas un manque de soutien à cette association. Non, ce n'est pas un manque de soutien au quartier des Blagis comme vous essayez de le faire croire, M. MERGY, c'est tout simplement légal.

Mme LE FUR, lorsque l'on refait le gymnase du Parc, lorsque l'on rénove les salles, notamment la salle de l'église que vous aimez beaucoup emprunter ces derniers temps, vous pouvez voir que les associations peuvent également profiter de ces équipements. Et quand la facture de chauffage augmente comme ça a été le cas lors de la crise énergétique après l'Ukraine, c'est nous qui payons la facture. Ça n'a donc pas à se retrouver sur les subventions de fonctionnement des associations. Lorsque vous dites que cela fait quinze ans que l'on octroie la même subvention à l'ASF et à tant d'autres, c'est tout simplement parce que ce sont les subventions suffisantes pour leur fonctionnement et que tout le reste est à notre charge.  
Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci, Mme REIGADA.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

**M. MERGY :** « Ceux qui sont membres d'une association se déplacent automatiquement. »

**M. le Maire :** « Oui, il faut faire partie du conseil d'administration, cela ne concerne pas a priori les simples membres. »

**M. MERGY :** « Il faut effectivement noter que Mme POGGI se déporte pour l'UNC. »

**Mme POGGI :** « Et M. MERGY y est secrétaire, il se déporte donc aussi. »

**M. le Maire :** « Vous êtes finalement tous les deux d'anciens combattants dans l'âme ! »

**Mme REIGADA :** « Si vous avez bien tenu à jour vos déclarations nous avons la liste des membres des associations qui siègent au conseil d'administration. Afin de simplifier, l'administration déporte ces personnes au moment du vote. »

**M. MERGY :** « C'est parfait, merci Mme REIGADA. »

**M. le Maire :** « Cela dit, cela fait 32 ans que vous êtes élu, M. MERGY.  
Très bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, attribue au titre de l'année 2026, les montants annuels de subventions suivants aux associations et établissements publics mentionnés ci-après :

BENEFICIAIRES	BP 2026	Vote
<b>Etablissements publics communaux</b>		
CCJL	390 000 €	<b>Unanimité des suffrages exprimés</b> M. VASTEL, Mme RADOARISOA, Mme COLLET, Mme LECUYER (pouvoir à M. CONSTANT), M ROUSSEL, Mme GAGNARD, Mme POGGI Ne participent pas au vote

CCAS	900 000 €	<b>Unanimité des suffrages exprimés</b> M. VASTEL, Mme BULLETT (pouvoir à Mme GALANTE-GUILLEMINOT), Mme KEFIFA, Mme SAUCY, Mme MERCADIER, M LAFON (pouvoir à M. ROUSSEL), Mme REIGADA, M SOMMIER M KATHOLA (pouvoir à M. SOMMIER) Ne participent pas au vote
<b>Sous-Total Etablissements publics</b>	<b>1 290 000 €</b>	

BENEFICIAIRES	BP 2026	Vote
<b>Associations</b>		
Association Sportive Fontenaisienne (ASF)	290 000,00	Unanimité des suffrages exprimés
Le Manège aux Jouets - Ludothèque	88 428,06	Unanimité des suffrages exprimés Mme SAUCY, Mme MERCADIER Ne participent pas au vote
Comité des Œuvres Sociales des agents de Fontenay-aux-Roses (COS)	74 000,00	Unanimité des suffrages exprimés
ADIB - Association de développement intercommunal des Blagis	10 000,00	Unanimité des suffrages exprimés M. VASTEL, M. HOUCINI, Mme GALANTE GUILLEMINOT, Mme LE FUR Ne participent pas au vote
Les Commerces de Fontenay	8 000,00	Unanimité des suffrages exprimés
Bien Grandir Ensemble	7 000,00	Unanimité des suffrages exprimés
CIDFF92 - Sud	7 000,00	Unanimité des suffrages exprimés
Croix Rouge	6 600,00	Unanimité des suffrages exprimés
Chat Trap 92	6 000,00	Unanimité des suffrages exprimés
GAFIB - Epicerie solidaire du Secours Catholique	5 500,00	Unanimité des suffrages exprimés
SOS Femmes Alternative Centre Flora Tristan	4 000,00	Unanimité des suffrages exprimés
Amasco	2 500,00	Unanimité des suffrages exprimés
Actrom Madras 97	2 200,00	Unanimité des suffrages exprimés
Association socio-culturelle des Sorrières (ASCS)	2 000,00	Unanimité des suffrages exprimés Mme GALANTE GUILLEMINOT Ne participe pas au vote
Association Sportive du Collège les Ormeaux	2 000,00	Unanimité des suffrages exprimés
Habitat et Humanisme	2 000,00	Unanimité des suffrages exprimés
Les Sources de Fontenay	2 000,00	Unanimité des suffrages exprimés
Labyrinthe	1 500,00	Unanimité des suffrages exprimés

Secours Populaire - Fédération des Hauts-de-Seine	1 500,00	Unanimité des suffrages exprimés
Accompagnement Scolaire aux Paradis (ASAP)	1 200,00	Unanimité des suffrages exprimés
ADAVIP	1 000,00	Unanimité des suffrages exprimés
Association fontenaisienne de Tai chi chuan (AFTCC92)	1 000,00	Unanimité des suffrages exprimés
Flamme d'Espoir France Haïti	1 000,00	Unanimité des suffrages exprimés Mme LE FUR ne participe pas au vote
Valentin Haüy	1 000,00	Unanimité des suffrages exprimés
GEM l'Eclaircie	975,00	Unanimité des suffrages exprimés
Association des amis d'Edmond et JJJ RIGAL	900,00	Unanimité des suffrages exprimés
Blue Rose Big Band	800,00	Unanimité des suffrages exprimés
Fontenay Aqua Rivage	800,00	Unanimité des suffrages exprimés
Freestyle System	800,00	Unanimité des suffrages exprimés
Lire et Faire Lire	800,00	Unanimité des suffrages exprimés
Racine	800,00	Unanimité des suffrages exprimés
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Afrique du Nord (FNACA)	700,00	Unanimité des suffrages exprimés
Le Comité du Souvenir Français	700,00	Unanimité des suffrages exprimés
Arts & Danse	500,00	Unanimité des suffrages exprimés
Collège Universitaire Jean Fournier (CUF)	500,00	Unanimité des suffrages exprimés
France Alzheimer	500,00	Unanimité des suffrages exprimés
Les Amis du Théâtre des Sources et du Cinéma Le Scarron	500,00	Unanimité des suffrages exprimés
Les Mosaïques	500,00	Unanimité des suffrages exprimés
Sinar Mentari Indonesia	500,00	Unanimité des suffrages exprimés
Union Nationale des Anciens Combattants (U.N.C)	500,00	Unanimité des suffrages exprimés Mme POGGI, M. MERGY Ne participe pas au vote
Chorale Saint-Pierre Saint-Paul	400,00	Unanimité des suffrages exprimés
Eien Vreizh	400,00	Unanimité des suffrages exprimés
Fédération des Conseils de Parents d'élèves (FCPE)	400,00	Unanimité des suffrages exprimés
Unafam 92	300,00	Unanimité des suffrages exprimés
Unapei des Hauts-de-Seine	250,00	Unanimité des suffrages exprimés
L'Eveil des Lutins	200,00	Unanimité des suffrages exprimés
Amitiés Méridionales	150,00	Unanimité des suffrages exprimés
<b>Sous-Total Associations</b>	<b>540 303,06 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 830 303,06 €</b>	

## **5- Approbation de la convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Fontenay-aux-Roses et l'association le Manège aux jouets - Ludothèque**

**Rapporteur : G. REIGADA**

---

### *Rapport de présentation*

Créée en 1979, l'Association Le Manège aux Jouets est un acteur historique et structurant de la vie locale fontenaisienne. Elle assure l'organisation et la gestion d'une ludothèque ainsi que d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), offrant un service de jeu sur place, de prêt de jeux et jouets, et proposant des animations à destination de toutes les tranches d'âge. Par ses actions, l'Association contribue activement au développement du lien social, intergénérationnel et familial sur le territoire communal.

L'Association participe et organise régulièrement des manifestations et animations en lien avec l'univers du jeu sur le territoire de Fontenay-aux-Roses, telles que la Ludo Buissonnière ou le Festival du jeu Floraisons Ludiques, contribuant ainsi à l'animation de la ville et à l'accessibilité de la culture ludique pour tous.

Dans le cadre de sa politique municipale en faveur de la vie associative, de l'accès à la culture et du soutien à la parentalité, la Ville de Fontenay-aux-Roses apporte son soutien à l'Association Le Manège aux Jouets, soutien qu'elle formalise par la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens. Cette convention a pour objet de définir les engagements réciproques des parties et de permettre la mise en œuvre d'un programme d'actions cohérent avec le projet pédagogique de l'Association, visant notamment à :

- créer et promouvoir l'activité ludique en organisant et/ou en participant à des manifestations et des fêtes à Fontenay-aux-Roses ;
- développer l'accès à la culture ludique pour tous grâce à des projets de proximité ;
- faire connaître les aspects socioculturels et éducatifs du jeu ;
- participer à la conservation du patrimoine ludique ;
- proposer un lieu de rencontres et d'échanges favorisant le soutien à la parentalité et à la grand-parentalité.

Dans le cadre de la réalisation du programme d'actions prévu par la convention, l'Association s'engage notamment à :

- poursuivre ses actions d'animation et de prêt de jeux auprès de l'ensemble des publics
- poursuivre et développer des actions de soutien à la parentalité ;
- accueillir tous les publics sans distinction ;
- accueillir les enfants des centres de loisirs et des crèches, selon ses disponibilités ;
- intervenir dans les équipements municipaux en fonction des projets définis conjointement avec la Commune ;
- participer aux événements organisés par la Commune, selon ses disponibilités.

Depuis 2016, la Ville et l'Association Le Manège aux Jouets sont liées par une convention de partenariat et une convention d'objectifs et de moyens. Pour l'année 2025, le Conseil municipal a voté l'attribution d'une subvention d'un montant de 88 428,06€ à l'Association Le Manège aux Jouets, intégrant le remboursement du salaire de la Directrice. Conformément aux dispositions de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, lorsque le montant de la subvention dépasse 23 000 €, une convention d'objectifs et de moyens doit être conclue entre la collectivité et l'association bénéficiaire.

La convention est conclue à compter de la date de signature des parties jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, puis pour trois années civiles supplémentaires, soit jusqu'au 31 décembre 2028.

Par ailleurs, la Commune accorde à l'Association des contributions en nature, notamment la mise à disposition de salles communales. Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention distincte, conclue à compter de la signature des parties jusqu'au 31 décembre de l'année en cours,

renouvelable par tacite reconduction par période d'un an, sans excéder une durée totale de trois ans. Elle concerne les salles du Centre Pierre Bonnard, sis 5 rue de l'Avenir, et de la Maison de Quartier des Paradis, sise 8/12 rue Paul Verlaine.

Conformément aux préconisations de la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France, la convention permet également de formaliser et de tracer les concours financiers et les avantages en nature accordés par la Commune à l'Association.

Conformément à l'article L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales, il est rappelé que les élus intéressés, membres des conseils d'administration ou salariés de l'association concernée, ne participent pas au vote des délibérations relatives à ladite association.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune de Fontenay-aux-Roses et l'Association Le Manège aux Jouets, jointe en annexe.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

\*\*\*\*\*

**Mme REIGADA** : « Il s'agit de poursuivre nos actions avec Le Manège aux Jouets – Ludothèque, que je salue aussi au passage. Cette convention d'objectifs et de moyens est la même que celle qui nous tenait jusqu'à ce jour. Il s'agit de la prolonger de trois ans. Puisqu'elle se renouvelle tous les trois ans elle doit être revotée au conseil municipal tous les trois ans.

Pour le reste, je rapporte conforme et je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

**M. le Maire** : « Mme BROBECKER puis M. SOMMIER. »

**Mme BROBECKER** : « Merci, M. le Maire. Évidemment nous voterons pour. En revanche, on note qu'il y a beaucoup de fuites d'eau avec des inondations récurrentes dans ces locaux. »

**M. le Maire** : « Non, pas récurrentes, mais récentes et importantes, je suis d'accord. »

**Mme BROBECKER** : « Je crois qu'ils épongent tous les jours, c'est donc récurrent. »

**M. le Maire** : « Les services sont sur le coup. »

**Mme BROBECKER** : « On peut avoir des visions extensives ou peu extensives du terme "récurrence" mais je pense que quand on éponge tous les jours... »

**M. le Maire** : « On ne va pas vous faire un exposé sur le plan technique mais c'est un peu compliqué. On ne peut même pas bâcher parce que la pente des toits est trop importante. Il y a un défaut sur la toiture, on est en train de finir les expertises et de convoquer les entreprises pour faire la réparation. Nous sommes bien sûr complètement aux côtés de la ludothèque mais il faut un minimum de temps pour régler les problèmes qui surviennent de façon imprévue.  
M. SOMMIER. »

**M. SOMMIER** : « En relisant la convention il y a peut-être une erreur à l'article 3.1: il faut lire 2026 et non 2025, ou bien je ne comprends pas exactement ce paragraphe. Il est dit en effet "Pour l'année 2025 le conseil municipal a voté", etc., ce que l'on vient de faire. Ce n'est donc pas pour 2025 mais pour 2026, sinon cela voudrait dire que la ludothèque doit financer elle-même et n'est remboursée qu'en suite. »

**Mme REIGADA** : « C'est la durée de la convention, à l'article 2 ? »

**M. SOMMIER** : « C'est page 2.6 de la convention et en page 110 dans le dossier. »

**Mme REIGADA** : « On va regarder ça. »

**M. le Maire** : On va regarder et on corrigera pour qu'il n'y ait pas d'erreur de date malencontreuse mais on ne sera pas obligés de refaire une délibération une autre fois. Compte tenu de cette remarque pertinente, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Commune de Fontenay-aux-Roses et l'Association Le Manège aux Jouets, relative à la mise en œuvre d'actions de ludothèque et de Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) au bénéfice des habitants de la commune.
- fixe la durée de la convention à compter de la date de signature des parties jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, puis pour trois années civiles supplémentaires, soit jusqu'au 31 décembre 2029.
- approuve l'octroi de contributions en nature à l'Association Le Manège aux Jouets, notamment la mise à disposition de locaux municipaux situés au Centre Pierre Bonnard et à la Maison de Quartier des Paradis, dans les conditions prévues par la convention.
- autorise le Maire à signer ladite convention.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique (pouvoir à M. ROUSSEL Philippe), GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne (pouvoir à Mme GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, ROUSSEL Philippe, BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique, LECUYER Sophie (pouvoir à M. CONSTANT Pierre-Henri), PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, KARAJANI Claire, MERLIER Thérèse (pouvoir à M. MERCADIER Anne-Marie), GAGNARD Françoise, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre (pouvoir à SOMMIER Jean-Yves), MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à Mme LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime (pouvoir à Mme BROBECKER Astrid), POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

[MERCADIER Anne-Marie, SAUCY Nathalie, ne prennent pas part au vote]

## **6- Approbation du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) de Vallée Sud-Grand Paris**

**Rapporteur : M. RENAUX**

---

### *Rapport de présentation*

#### **1. Contexte général**

La loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN, a créé le Projet Partenarial d'Aménagement (PPA).

Cet outil contractuel vise à renforcer la coordination entre l'État, les intercommunalités et les collectivités concernées afin de soutenir et mettre en cohérence des opérations d'aménagement structurantes, répondant aux enjeux de production de logements, de développement économique, de transition écologique et de sobriété foncière.

Dans ce cadre, le Préfet des Hauts-de-Seine a proposé à l'Établissement Public Territorial Vallée Sud-Grand Paris (VSGP) l'élaboration et la signature d'un Projet Partenarial d'Aménagement à l'échelle du territoire.

Le projet de PPA de Vallée Sud-Grand Paris a été approuvé par délibération n° CT2025/098 du Conseil de Territoire de l'EPT VSGP en date du 10 décembre 2025.

#### **2. Objectifs du Projet Partenarial d'Aménagement**

Le PPA de Vallée Sud-Grand Paris a pour objectif de formaliser les engagements des partenaires autour de priorités partagées, notamment :

- Le rééquilibrage et la rénovation de l'offre de logements, en particulier sociaux ;
- L'amélioration de la mixité fonctionnelle, par un meilleur équilibre entre habitat et emploi ;

- La mise en œuvre des objectifs de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables et de préservation de la biodiversité ;
- L'accompagnement de projets structurants inscrits dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

### **3. Contenu du PPA : actions transversales**

Le projet de PPA de Vallée Sud-Grand Paris repose sur plusieurs actions transversales à l'échelle du territoire, parmi lesquelles :

- La définition d'une stratégie de développement économique pour Vallée Sud-Grand Paris ;
- La construction d'une stratégie d'évolution de l'immobilier tertiaire ;
- Le développement de la production d'énergie solaire photovoltaïque et de la géothermie ;
- La mise en place du Service Public de la Rénovation de l'Habitat, en continuité et en appui des actions déjà engagées par l'EPT ;
- L'amélioration de la desserte en transports en commun et du rabattement vers les gares.

### **4. Contenu du PPA : actions sectorielles**

Le PPA identifie également des opérations sectorielles sur plusieurs communes du territoire, parmi lesquelles :

- Antony : ZAC Antonypole, projet du Parvis de la Bièvre ;
- Bagneux : mobilisation du foncier de l'État sur le site ADOMA, ZAC Victor Hugo, ZAC des Musiciens, PUP des Mathurins, zone industrielle ;
- Châtenay-Malabry : rénovation et reconstruction de la Cité-Jardin ;
- Châtillon : réaménagement du site de l'ONERA, ZAC des Arues, projet Arc-en-Ciel ;
- Clamart : projet du quartier de la gare, réhabilitation de la Petite Bibliothèque Ronde, poursuite du CIN du Panorama ;
- Fontenay-aux-Roses : projets du secteur du Panorama, ZAC des Paradis, poursuite du CIN du Panorama ;
- Malakoff : site SONEPAR, projets de végétalisation de l'espace public, réaménagement de l'entrée nord de la ville, coordination autour du nouveau siège des ministères sociaux, transformation de bureaux en logements, projet « 100 % Barbusse », périmètres d'intervention de l'EPFIF, réhabilitation des équipements sportifs du Fort de Vanves ;
- Montrouge : projet de la faculté dentaire, projet de la gare de Châtillon-Montrouge ;
- Le Plessis-Robinson : projet de réhabilitation du quartier du Pierrier.

### **5. Gouvernance et engagements des partenaires**

Le Projet Partenarial d'Aménagement est signé a minima par l'État et l'intercommunalité, et associe les communes sur lesquelles des projets susceptibles de mobiliser une intervention de l'État ont été identifiés. Outre l'État et l'EPT Vallée Sud-Grand Paris, sont ainsi appelées à être signataires les communes d'Antony, Bagneux, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Malakoff, Montrouge et Le Plessis-Robinson.

La présente délibération soumise au Conseil municipal a donc pour objet d'approuver le Projet Partenarial d'Aménagement de Vallée Sud-Grand Paris, et d'autoriser sa signature par Monsieur le Maire.

\*\*\*\*\*

**M. RENAUX :** « Le Projet Partenarial d'Aménagement, dit PPA, a été créé par la loi dite ELAN de 2018. C'est un outil qui vise à renforcer la coordination entre l'État, les intercommunalités et les collectivités afin de soutenir et mettre en cohérence des opérations d'aménagement structurantes. Le périmètre d'intervention d'un PPA peut être en phase de préfiguration ou en phase opérationnelle d'un projet.

Le Préfet des Hauts-de-Seine a donc proposé à l'EPT Vallée Sud-Grand Paris l'élaboration et la signature d'un Projet de Partenariat d'Aménagement à l'échelle de son territoire. Ce projet a été approuvé à l'unanimité par le conseil du Territoire de l'EPT le 10 décembre 2025.

Comme ce PPA concerne à la fois des actions transverses au Territoire mais également des opérations sectorielles sur neuf communes, dont Fontenay-aux-Roses, il convient ce soir d'en délibérer dans les mêmes termes que l'EPT.

Les opérations sur notre commune sont la prolongation des opérations du contrat d'intérêt national du Panorama et des secteurs à enjeu de développement de Clamart et Fontenay-aux-Roses qui avaient été signées en 2017.

Je rapporte conforme au rapport de présentation et je vous prie d'en délibérer. »

**M. le Maire :** « M. SOMMIER. »

**M. SOMMIER :** « Merci, M. le Maire. J'ai un problème de compréhension entre le CIN Panorama, qui est l'opération 17, et l'opération 18, qui est Panorama. Quel regroupement y a-t-il entre les deux ? Sachant que sur le CIN, action 17, on parle beaucoup de logements sociaux, avec d'ailleurs un bémol car j'avais cru comprendre dans le PLUi que, effectivement, sur le Panorama, c'était bien 30 % de logements sociaux. Là, on modère un peu en disant que c'est sous réserve de l'équilibre économique. Donc, ce n'est pas tout à fait ce que le PLUi dit.

Ensuite, sur le Panorama, action 18, là, on anticipe, ou je ne sais pas exactement où cela en est, du départ du LCIE, et on dit que des études sont en cours. Est-ce qu'on pourrait avoir, dans le cadre de la démocratie participative, un peu connaissance des études qui sont en cours dans ce cadre de l'action 18, Panorama, du PPA ?

Ensuite, sur les Paradis, est-ce que c'est un peu en retard par rapport au projet actuel ? Puisqu'en fait il est question de 600 logements privés et, pour le moment, je pense qu'on est au-delà. Est-ce que ce chiffre doit encore évoluer ou pas ? Je raccroche d'ailleurs avec ce qui a été dit tout à l'heure sur les berceaux. Cela veut dire que s'il y a plus de 600 logements – je pensais qu'on était plutôt à 650 – il faudrait un peu plus de berceaux.

Par ailleurs, on parle des équipements qui accompagnent ; quels sont ces équipements prévus dans le cadre du PPA ?

Merci. »

**M. le Maire :** « Ça fait beaucoup de questions ! J'apporterai juste une précision et je laisserai ensuite M. RENAUX compléter.

Quand on parle du CIN du Panorama, on parle du CIN qui est celui signé par Clamart. Dans le PPA il y a, je dirais, l'aménagement des abords du CIN du Panorama. Nous l'avons fait figurer aussi pour Fontenay-aux-Roses parce que cela permet de verrouiller les travaux prévus sur le stade du Panorama en 2027 par l'EPT, qui sont en fait la valorisation des espaces verts autour du CIN du Panorama. De mémoire, je crois que c'est à peu près la formulation exacte.

Concernant la Ville de Fontenay-aux-Roses ce n'est pas en fait le LCIE puisque le LCIE n'est pas une opération d'aménagement. En l'occurrence, c'est une opération qui est de gré à gré entre un propriétaire et un promoteur.

Par contre, nous, nous avons signé un CIN aussi qui correspondait à celui de la ZAC des Paradis et dans lequel, effectivement, ça n'a pas beaucoup changé. Je crois en effet que l'on est à 650 logements privés, mais toujours les 833 logements sociaux. Il n'y a donc pas de modification de la jauge qui était initialement prévue dans le règlement de la ZAC. »

**M. SOMMIER :** « Pour le moment on indique dans le PPA 600 logements privés, on ne dit pas 650. »

**M. le Maire :** « Oui, enfin dans le règlement de la ZAC il y en a 650, je crois. Ensuite, la jauge exacte sera affinée sur la fin de la période parce qu'un certain nombre de logements sociaux ont été construits, notamment sur la rue du Moulin Blanchard, notamment rue des Potiers, et donc ces logements sociaux, a priori, pourraient venir un peu en déduction du secteur des Paradis de façon à renforcer la mixité sociale du quartier en construisant un petit peu plus de logements privés.

Mais tout cela reste toujours dans des jauges qui sont de toute façon, à quelques dizaines près, le même nombre à terme.

Michel, tu veux peut-être rajouter des précisions ? »

**M. RENAUX :** « Juste une précision parce que je me suis posé un peu la même question en lisant le dossier. Cela reprend en fin de compte la définition de ce qu'il y a dans le CIN. Le CIN qui avait été voté reprenait en fait ces chapitres-là avec les mêmes éléments, les mêmes chiffres. On retrouve exactement la même chose dans le PPA. »

**M. SOMMIER :** « Autre question au point 4 du PPA. On dit que "La commune désigne un référent qui assurera l'animation et la mise en œuvre de ce PPA". Comment cette personne sera-t-elle désignée ? Et je vois qu'aucune mention de participation citoyenne encore n'est dans ce PPA. »

**M. le Maire :** M. SOMMIER, je crains qu'il ne faille pas surestimer la valeur de ce PPA, de la même que le CIN que nous avons signé il y a quelques années et dans lequel il n'y a absolument aucun financement de prévu, il faut que cela soit bien clair. Il est en fait censé faciliter la réalisation des opérations par une mobilisation des services de l'État, laquelle n'a pas été absolument flagrante pour l'instant sur la ZAC des Paradis. Aujourd'hui, le CIN arrivant à terme, l'État nous sort un Plan Partenarial d'Aménagement. Comme l'urbanisme est passé au Territoire, cela devient effectivement une signature territoriale avec la participation des communes mais cela n'en augmente pas, hélas, le contenu concret. En fait, cela permet surtout aux services de l'État de montrer leur accompagnement du bloc communal mais en fait ça n'a pas de conséquences concrètes. En tout cas, je n'ai pas encore appréhendé une seule conséquence concrète.

Concernant le référent, nous verrons cela dans quelques mois, nous ne sommes pas dans une urgence immédiate. »

**M. SOMMIER :** « Oui, sauf que vous nous demandez d'approuver ce PPA, et moi je ne vois pas comment je peux l'approuver dans la mesure où, sauf trois lignes, je n'ai pas les éléments, je n'ai pas tout le descriptif : quel est l'impact, comment cela se passe, quelle est l'articulation ? Je ne le sais pas. »

**M. le Maire :** « Ce descriptif du PPA n'est pas dans le dossier ? Ce sont exactement les mêmes termes que dans la délibération du conseil territorial.

Écoutez, j'ai vu un contrat qui me paraît relativement clair, surtout dans son absence de contenu véritablement concret... En même temps, il est difficile de ne pas le voter parce que, malgré tout, l'État est très insistant sur ce point, et ne pas le voter pourrait amener les services de l'État à être encore beaucoup plus inertiques. Je pense que nous allons tous faire contre mauvaise fortune bon cœur et signer ce Plan Partenarial d'Aménagement qui n'a finalement pas beaucoup plus de valeur que le CIN et qui n'aura pas plus de conséquences concrètes, mais qui aurait plutôt des conséquences négatives si on ne le faisait pas.

**M. SOMMIER :** « On parle de poursuite des études, cela veut dire qu'il y a quand même des études qui sont engagées. Moi, je n'ai rien. »

**M. le Maire :** « Pour nous, non, puisque nous avons mis dans ce plan partenarial exclusivement les opérations qui étaient déjà en cours et qui figuraient dans le CIN. Cela ne change donc rien pour nous, il y a essentiellement la ZAC des Paradis, point.

Oui, Mme GAGNARD. »

**Mme GAGNARD** : « Oui, M. le Maire. Moi, j'aurais bien aimé voir dans cette action n° 19 l'impact de l'implantation dite provisoire du collège et du retard que ça va produire dans la conduite de la ZAC. Nous n'avons aucun élément ; ce n'est pas faute de les avoir demandés de manière réitérée. »

**M. le Maire** : « Je vous répondrai à nouveau que, compte tenu du fait que l'emplacement du collège est prévu sur les futurs terrains de sport prévus pour la ZAC, en fait cela n'a pas d'impact sur le déroulement de la ZAC. Les terrains de sport existants ne seront détruits que dans la dernière phase de la ZAC, c'est-à-dire aux alentours 2030-2031 dans le meilleur des cas. Entre 2028 et 2030, nous aurons donc un espace censé accueillir les futurs équipements sportifs de la ZAC et qui sera libre. Si le collège ne venait pas, cet espace en fait serait vide mais il va de fait l'accueillir pendant les deux années de réhabilitation-reconstruction du collège. Cela n'a donc pas d'impact sur le déroulement des différentes phases de la ZAC.

Après, si vous ne croyez pas ma réponse, ce n'est pas la peine de poser la question.

Très bien. Je vous propose d'en délibérer.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

M. MERGY, vous aviez voté pour à l'EPT, je vous le rappelle comme ça, mais chez nous, vous vous abstenez. Au passage, je vous rappelle quand même que c'est la même délibération. »

*Intervention hors micro de M. MERGY*

**M. le Maire** : « Si, c'est dans les mêmes termes, justement, c'est même le principe. On n'a pas le droit de changer la délibération. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le Projet Partenarial d'Aménagement de Vallée Sud - Grand Paris et autorise le Maire à le signer

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique (pouvoir à M. ROUSSEL Philippe), GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à Mme GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, LECUYER Sophie (pouvoir à M. CONSTANT Pierre-Henri), PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, KARAJANI Claire, MERLIER Thérèse (pouvoir à M. MERCADIER Anne-Marie), votent pour]  
[GAGNARD Françoise, SAUCY Nathalie, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre (pouvoir à SOMMIER Jean-Yves), MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à Mme LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime (pouvoir à Mme BROBECKER Astrid), POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, s'abstiennent]

## **7- Présentation du rapport d'activité VSGP pour l'année 2024** **Présentation des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et des rapports d'activités au titre de l'année 2024**

**Rapporteur** : JL. DELERIN

---

### Rapport de présentation

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales le rapport d'activité de l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris doit faire l'objet d'une communication au Conseil municipal en séance publique.

L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) présente à son assemblée délibérante un état des travaux réalisés par cette commission.

La CCSPL s'est réunie le 14 janvier 2026 afin d'examiner les rapports annuels des délégués des services publics ou ceux des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière, annexés au présent rapport.

<b>CCSPL du 14 janvier 2026 – Examen des rapports annuels 2024</b>	<b>Avis de la Commission</b>
<b>SIPPEREC</b> : Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication	Favorable
<b>SIGEIF</b> : Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France	Favorable
<b>SIFUREP</b> : Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne	Favorable
<b>DODECA</b> : Gestion de la fourrière automobile	Favorable
<b>SACPA</b> : Gestion de la fourrière animale	Défavorable
<b>CCAS</b> : Centre Communal d'Action Sociale	Favorable
<b>CCJL</b> : Centre Culturel Jeunesse et Loisirs	Favorable
<b>VALLEE SUD GRAND PARIS</b> : partie gestion de l'eau et de l'assainissement / collecte et gestion des déchets ménagers	Favorable
<b>REGIE AUTONOME DE LA HALLE AUX COMESTIBLES ET DES MARCHES COMMUNAUX</b>	Favorable

Je vous remercie de bien vouloir en prendre acte.

\*\*\*\*\*

**M. DELERIN** : « Il s'agit de la présentation des travaux de la Commission consultative des services publics locaux au titre de l'année 2024.

Je rappelle que la CCSPL (Commission consultative des services publics locaux) est un organe obligatoire, paritaire d'ailleurs, si l'on peut s'exprimer ainsi, consulté au moins une fois par an pour l'examen de son rapport annuel. Elle a pour objectif d'étudier la façon dont est géré le service public lorsqu'il a été délégué ou transféré dans le but d'améliorer la qualité de service.

Cette commission s'est réunie le 14 janvier dernier en présence de Mme Iris CHANAUD de CIVIFAR et de moi-même, Mme POGGI ayant donné pouvoir à Mme CHANAUD et Mme BEKIARI à moi-même. Je dois dire que la participation à cette commission est de plus en plus faible, ce qui est quand même fort dommage, et notamment le manque de participation de nos citoyens qui pourraient s'exprimer sur leur ressenti. Les services de la Ville – qu'ils en soient remerciés – ont rédigé un rapport de synthèse qui a été joint à cette délibération.

Comme l'an passé, les prestations de la SACPA, l'organisme qui s'occupe de récupérer les animaux errants ou morts sur la voie publique, ont été jugées défavorablement au regard du coût rapporté au faible nombre d'interventions. Je rappelle que cela nous a coûté, en arrondissant, 17 500 € par an pour 9 interventions, ce qui fait grosso modo 2 000 € l'intervention. Moi, je veux bien aller ramasser les chats errants pour ce prix-là ! De toute façon nous n'avons pas le choix puisqu'il n'y a que cet organisme.

Les autres entités ont reçu un vote favorable avec soit des abstentions, soit des votes contre. Vous avez le détail des votes.

Des demandes de précision sur le rapport d'activité du CCAS ont été formulées, ce qui a d'ailleurs amené Mme CHANAUD à voter contre.

Pour la première fois, le rapport d'activité de la régie de la Halle aux Comestibles a été présenté, avec notamment une présentation de l'organisation de cette régie, de son organisation avec les services de la Mairie – puisque une partie des fonctions-supports sont assurées par la Mairie –, de son mode de fonctionnement – le conseil d'exploitation se réunit en principe une fois par trimestre – et des animations organisées au sein du marché, notamment le samedi, qui sont soumises au vote d'ailleurs de ce conseil d'exploitation.

Je rappelle que la CCSPL doit se prononcer sur les services délégués ou transférés et non pas sur les domaines de compétences de plein droit qui ne relèvent pas des attributions de cette commission.

Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions et je vous remercie de bien vouloir en prendre acte. »

**M. le Maire :** « M. MERGY. »

**M. MERGY :** « Merci, M. le Maire. Il y a quand même un certain nombre de commissions dont l'utilité reste discutable, celle-ci en fait partie. Cela partait d'un bon sentiment au départ mais, finalement, je pense que les discussions, les échanges ou le caractère positif ou non positif du vote ne changent rien. Je comprends pourquoi un certain nombre d'élus n'y participent plus, pour rebondir sur les propos de Jean-Luc.

Concernant Vallée Sud-Grand Paris, et puisque M. le Maire surveille de manière attentive mes votes et mes prises de position à la fois au Territoire et à la Ville, je vais être cohérent avec ce que j'ai dit à Vallée Sud-Grand Paris. Le rapport d'activité est très bien fait, objectivement, sur la forme ; il est très complet, très agréable à lire. En revanche, un peu comme tout à l'heure sur l'égalité femmes-hommes, il ne met pas l'accent sur ce qui permet d'évaluer réellement l'impact positif de Vallée Sud-Grand Paris.

Est-ce que le transfert de la voirie s'est effectivement traduit par des économies d'échelle, par la capacité à faire des travaux plus rapidement, par une amélioration de la qualité des travaux, par je ne sais pas quoi ? Je suis quand même surpris qu'un Territoire comme Vallée Sud-Grand Paris n'ait pas la capacité de se doter d'un tableau de bord, d'indicateurs, de mesures permettant de comparer. Alors, évidemment, ce n'est pas très simple, ce n'est pas seulement le coût au kilomètre de voirie, etc. Je suis d'accord, il faut trouver des indicateurs un peu plus représentatifs, sans doute un peu plus complexes. Mais je ne comprends pas pourquoi un Territoire comme Vallée Sud-Grand Paris n'est pas capable de sortir un seul tableau de bord sur l'impact du transfert de la voirie, à la fois sur la qualité des travaux, sur le nombre de kilomètres rénovés dans chacune des villes. C'est complètement incompréhensible, je le dis chaque année et à chaque fois M. BERGER ou M. SEGAUD me répondent pour partie à côté.

En tout cas, on n'a toujours pas la réponse, et je pense que c'est un problème majeur parce qu'on a transféré une compétence facultative à Vallée Sud-Grand Paris et on ne sait pas les choses. Ou alors il y a des effets d'annonce, vous dites que c'est beaucoup mieux qu'avant, que vous avez réalisé beaucoup plus de kilomètres qu'avant mais enfin on n'a aucune preuve, aucun indicateur, aucun élément objectif permettant de conforter ou d'infirmer votre discours. Je veux bien vous croire sur parole, je veux bien croire M. SEGAUD sur parole, mais on n'a aucun élément permettant de confirmer cette prise de position.

La question des ordures ménagères est quand même un vrai sujet, tout d'abord en termes de coût. Je le dis chaque année, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est très supérieure au coût réel de la collecte pour les usagers. Il y a donc quand même un problème parce que le Conseil d'État a une jurisprudence très claire en la matière : l'écart ne doit pas être significatif. Alors, chaque année, M. BERGER, M. SEGAUD me disent que la trajectoire d'évolution des dépenses va un jour avoir un effet ciseau avec la trajectoire des recettes. Mais cela fait six ans qu'on est élus, cela fait six ans qu'ils nous ressortent le même discours. Cette année, cela a un peu changé car il est dit qu'avec la fermeture de l'usine d'incinération de Vitry il va falloir amener les déchets beaucoup plus loin, en Normandie, ce qui coûtera plus cher. Et tout ceci est une supposition, une hypothèse mais en tout cas, depuis six ans, les contribuables fontenaisiens paient beaucoup plus cher que le coût réel de la collecte.

Je suis donc surpris qu'en tant que Maire et Vice-président de Vallée Sud-Grand Paris vous n'ayez pas mené le combat contre cette spoliation des contribuables fontenaisiens.

Ensuite, sur la qualité de l'enlèvement des encombrants, j'ai eu souvent l'occasion de le dire à la fois ici et au Territoire, je pense que la suppression de la déchetterie mobile est une erreur. Je pense que la collecte des encombrants fonctionne plutôt bien lorsqu'on est équipé d'Internet, qu'on est capable

de sortir le QR code, de coller le QR code, et que ce QR code ne soit pas volé pendant la nuit. On va me dire que voler un QR code, il y a quand même d'autres choses à voler à Fontenay, mais toujours est-il que les Fontenaisiens se plaignent parfois que leurs encombrants n'ont pas été enlevés par les services de Vallée Sud-Grand Paris. Il y a donc quand même un problème de qualité de service mais quand on essaie d'appeler Vallée Sud-Grand Paris, autant essayer d'appeler je ne sais pas qui car on ne tombe jamais sur quelqu'un.

Moi, je ne suis pas opposé à la dématérialisation des services publics, à la dématérialisation d'un certain nombre de prestations, mais quand on n'a pas une personne humaine, quand le numérique n'est pas au service de l'humain, eh bien on a un vrai problème, à la fois pour les personnes qui n'ont pas la maîtrise du numérique, mais aussi pour les personnes qui ont la maîtrise du numérique : il y a parfois un dysfonctionnement, on veut tomber sur quelqu'un au téléphone, et on ne tombe sur personne, voilà.

Vallée Sud-Grand Paris fait des choses très bien, sur l'emploi, sur le développement économique, etc. Sur la lutte contre l'habitat indigne ils ont développé un dispositif qui me paraît intéressant, mais sur les déchets et sur la voirie, objectivement, je ne suis pas satisfait des services qui sont apportés aujourd'hui. On n'a pas d'éléments de comparaison, on n'a pas d'éléments d'analyse.

Dernier point, et je sais que sur ce point-là vous me rejoignez, M. le Maire, on n'a toujours pas la répartition des investissements de Vallée Sud-Grand Paris par ville. Alors je veux bien reconnaître que cela n'a pas de sens sur une seule année mais, sur six ans, on pourrait voir quel a été le volume d'investissement par Vallée Sud-Grand Paris sur les projets à Clamart – qui, je pense, se taille la part du lion –, sur Fontenay-aux-Roses, Sceaux ou Bourg-la-Reine. Le fait d'avoir les chiffres est à mon sens un élément de transparence que l'on doit aux Fontenaisiens, que l'on doit aux habitants de Sceaux, que l'on doit aux habitants de Bourg-la-Reine. Mais depuis six ans Vallée-Sud-Grand Paris ne donne pas suite à nos demandes. Je le regrette sincèrement et je pense que ce serait une erreur aujourd'hui de transférer de nouvelles compétences à Vallée-Sud-Grand Paris parce qu'on n'a pas le retour et la transparence qui doit être l'apanage d'un service public digne de ce nom. Voilà, je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci, M. MERGY. Votre remarque est très intéressante parce qu'elle illustre en fait deux conceptions de l'action territoriale, et même de la structure territoriale, c'est-à-dire que, chez nous – car ce n'est pas le cas dans tous les Territoires –, le Territoire s'est construit non pas véritablement en tant que strate territoriale mais en tant qu'intercommunalité, même si elle n'en a pas le statut, je suis d'accord. Mais en tout cas dans son mode de fonctionnement, chaque ville apporte sa majorité, négocie avec le Territoire et, si j'ose dire, voit si elle y trouve son compte.

Il est vrai que les mécanismes d'évaluation globale de l'exercice d'une compétence, qui par nature sont supra-communaux puisque l'on exerce la compétence sur l'ensemble du territoire, ne sont pas en fait très développés, je suis d'accord avec vous. Et en même temps je crois que c'est historique, c'est-à-dire que le fait que Fontenay-aux-Roses ait transféré la voirie relevait d'un constat simple : compte tenu de la baisse constante des dotations de l'État, de la baisse des recettes, de l'augmentation des dépenses, la Ville n'a de toute façon pas le choix en matière d'investissement ; nous sommes obligés d'externaliser cette part de notre investissement parce que nous ne sommes plus capables de mettre 3 M€ par an, ce que nous étions peut-être capables de faire quand nous avions la taxe professionnelle. Chaque année on verse 7 M€ pour le fonctionnement du Territoire, on ne peut donc pas à la fois mettre 7 M€ pour faire fonctionner le Territoire et continuer à mettre 3 M€ sur l'investissement des rues, ce qui est à peu près ce que met Vallée Sud-Grand Paris, et ce qui est à peine nécessaire pour remettre à niveau notre voirie qui était quand même dans un piteux état il y a quelques années.

Le bilan bénéfice / inconvénient, en quelque sorte, est fait à l'échelon de chaque commune. Nous, nous avons transféré la voirie parce que, finalement, cela nous permet d'avoir 3 M€ d'investissement, cela nous a permis quand même de rénover un grand nombre de rues, avec le constat que la concentration d'expertises de VSGP permet d'avoir des ingénieurs spécialisés dans la voirie et donc des interventions de qualité. Nous n'avons pas, à Fontenay-aux-Roses, les moyens d'avoir trois ingénieurs spécialisés dans la voirie, cela n'aurait pas grand sens.

Il y a donc une concentration d'expertises qui s'est créée au niveau du Territoire et qui, accessoirement, permet aussi d'avoir des outils de consultation, de concertation et de démocratie participative que là non plus nous n'étions pas capables d'avoir à l'échelon communal puisqu'ils ont développé un site spécifique dans lequel ils peuvent mettre beaucoup de choses. Quand nous faisons des rues avant le transfert, nous projetons les plans en réunion publique. Les gens arrivaient,

voyaient le plan de leur rue et mettaient déjà un quart d'heure avant de comprendre où ils se situaient dessus. Et finalement il y avait toujours une forme de frustration parce que personne n'était capable, sauf peut-être quelques ingénieurs extrêmement pointus, d'analyser le plan en quelques dizaines de minutes et puis de remarquer qu'il y avait un problème.

Maintenant, ces plans sont en ligne, et les gens ont plusieurs semaines pour les analyser tranquillement chez eux, pour vérifier que le potelet marqué sur le plan est bien en face de leur grille et pas à côté. Depuis que c'est Vallée Sud qui anime ce type de concertation on a d'ailleurs une forme quasiment consensuelle à chaque rénovation de rue de la part des riverains.

Il y a donc un vrai plus, accessoirement en termes de coûts linéaires. Nous avons bien vu en effet que pour une voirie avec des entrées charretières en grès par exemple, avec une certaine qualité de produit, le coût des projets de Vallée Sud-Grand Paris était inférieur à ce que nous-mêmes payions pour une rénovation avec du goudron partout, avec des qualités de bordures notamment bien moindres que celles qu'ils peuvent nous fournir. Je dirais que nous avons donc bien vu notre intérêt, en tout cas en tant que commune de Fontenay-aux-Roses, de transférer la voirie. D'ailleurs, cet intérêt a été apparemment partagé puisque nous sommes passés de deux villes pendant deux ou trois ans à neuf villes sur onze aujourd'hui qui ont transféré leur voirie. Je pense qu'elles ont bien vu que ce qui se passait chez nous marchait quand même plutôt pas mal.

Je pense que c'est aussi un problème de temps parce que je vous rappelle que la strate territoriale existe depuis dix ans. Durant quasiment la moitié de son existence on nous a expliqué qu'elle allait disparaître l'année prochaine. Elle était censée disparaître au début du premier quinquennat de M. Macron qui avait mis dans son programme une urgence de réduire le nombre de strates. Et puis elle n'a pas disparu. Et puis, pour le deuxième quinquennat, on nous a refait le coup. On nous a dit "Cette fois-ci, c'est parti, on va supprimer la Métropole, on va modifier le projet". Puis en fait il ne s'est toujours rien passé et cela fait donc dix ans que cela existe. Petit à petit, chaque système, si j'ose dire, finit par sécréter sa propre logique.

L'une de mes inquiétudes objectivement sur l'évolution du Territoire est que celui-ci risque presque inévitablement d'être un peu contraint de fonctionner finalement en véritable strate territoriale, comme le Département par exemple, avec des votes de majorité, avec finalement une rupture de cette espèce d'accord, de pacte de gouvernance entre les différentes villes, et le passage à une espèce de gouvernance globale avec des groupes politiques qui finalement modifieront complètement l'ordre des priorités. C'est un vrai problème parce que pour l'instant cela marche quand même plutôt pas mal.

Alors, je suis d'accord avec vous, il y a parfois des asymétries entre villes, je ne vais pas insister sur le sujet, je pense que cela mériterait sans doute une analyse plus poussée aussi. Mais en même temps, objectivement, je pense que nous y avons quand même plutôt gagné avec le transfert de la voirie, en tout cas au niveau de notre Ville, alors peut-être aussi parce que nous étions les premiers, nous n'avons été quand même que deux villes pendant un certain temps, nous étions quand même beaucoup plus confortables.

Aujourd'hui, on nous redit encore que le Territoire pourrait disparaître, c'est-à-dire que dans le débat sur la présidentielle on sait très bien qu'il va de nouveau être question de la réorganisation des strates territoriales et qu'un certain nombre de candidats vont proposer la suppression de la Métropole ou la fusion avec la Région, la suppression des Territoires ou du moins leur transformation cette fois-ci véritablement en EPCI. Cela ne serait d'ailleurs pas forcément à l'avantage de Fontenay-aux-Roses parce que certaines communes, qui ont un gros potentiel économique, rapportent énormément d'argent au Territoire. Nous, nous ne rapportons rien au Territoire. Certes, nous payons, mais si l'on regarde sur la fiscalité économique, des villes comme Montrouge ou Antony rapportent énormément. S'il était question de passer à un mode d'organisation qui soit de nouveau du type intercommunalité, un EPCI, on changerait complètement de statut. Alors, on peut quand même continuer à exercer des compétences dans le cadre d'un EPCI aussi, c'est toute la complexité, mais, malgré tout, je pense que pour l'instant nous avons plutôt tiré notre épingle du jeu. D'une part parce que la multiplication des guichets nous a permis de multiplier les demandes de subventions et, d'autre part, parce que nous avons été toujours les premiers à nous lancer dans les aventures nous avons bénéficié quand même du retour d'une certaine manne territoriale.

Je pense que les questions restent ouvertes pour la suite et je suis d'accord avec vous. Voilà ce que je voulais rajouter.

M. SOMMIER a demandé la parole. »

**M. SOMMIER :** « Merci, M. le Maire. Je le réclame tous les ans, je trouve dommage qu'on n'ait pas le compte-rendu de la commission. D'autant que sur les dix rapports de VSGP, si j'ai bien compris, il n'y a pas eu d'avis de la commission, mais seulement sur la partie gestion de l'eau, assainissement, gestion des déchets. Je suis surpris, je ne vois pas pourquoi il n'y a pas eu d'avis sur VSGP de manière formelle. Je vous refais donc la demande d'un compte rendu de la commission, synthétique, bien sûr.

Ensuite, je trouve que la dizaine de rapports sont assez intéressants, et ce d'autant que je pense que le SIPPAREC et le SIGEIF ont fait un effort de faire une fiche de synthèse en dehors de leur document qui est quand même un peu commercial.

Ensuite, l'autre problème qui est posé c'est que nous avons là les rapports de 2024, c'est-à-dire que nous avons des informations avec 18 mois de retard. J'avoue que j'ai appris plein de choses, mais avec 18 mois de retard. C'est donc quand même un petit peu dommage qu'on ait ce délai de transmission.

Pour ce qui concerne le CCJL, je le mets à part mais, comme d'habitude, je crois que c'est le seul pour lequel il n'y a pas d'éléments financiers dans le rapport. C'est un peu dommage, tous les ans on le dit mais cette année encore nous n'avons pas d'éléments financiers pour le CCJL.

Pour revenir sur Vallée Sud-Grand Paris, toutes les opérations sont présentées de manière assez synthétique et c'est donc effectivement assez intéressant. J'ai juste buté sur deux ou trois points sur l'aménagement du quartier des Paradis. Alors ici ce n'est plus 2024, c'est 2022, je pense qu'il y a donc peut-être une mise à jour à faire sur le quartier des Paradis. À cette époque-là, d'ailleurs, on parlait de 650 logements.

Autre point, VSGP intervient sur l'habitat indigne, par contre, on n'a pas du tout de détail de ce qui est opéré par le Territoire. Est-ce qu'il intervient sur Fontenay-aux-Roses en matière d'habitat indigne ou pas ? Il me semble qu'il y a 37 opérations. Non, je confonds avec les DPU. Il y a donc 37 DPU, est-ce qu'il y en a sur Fontenay-aux-Roses ? Ce sont là des éléments qui nous manquent.

J'ai également noté aussi que sur le théâtre, dont VSGP assure la maîtrise d'ouvrage, selon ce rapport de 2024 les travaux devaient commencer en septembre 2025. De fait, pourquoi a-t-on fermé le théâtre pendant un an si l'on savait que les travaux n'allaient pas commencer avant la fin 2025 ?

Pour conclure, ce sont des rapports assez intéressants mais, avec 18 mois de retard, c'est quand même dommage. »

**M. le Maire :** Merci, M. SOMMIER. Je propose éventuellement de passer au vote.

Vous voulez que je vous réponde ? Je crois, de mémoire, qu'il y a une dizaine de PDU. Ensuite, on peut refaire le débat sur le règlement intérieur de la ZAC, mais bon...

Très bien. Nous prenons acte. »

Le Conseil municipal **prend acte de :**

- la présentation du rapport d'activité de l'établissement public territorial Vallée-Sud-Grand Paris pour l'année 2024.
- la présentation de l'état des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2024 ci-dessous :

Examen des rapports annuels	Avis de la Commission
SIPPAREC	FAVORABLE
SIGEIF	FAVORABLE
SIFUREP	FAVORABLE
DODECA	FAVORABLE
SACPA	DEFAVORABLE
CCAS	FAVORABLE
CCJL	FAVORABLE
VALLEE SUD GRAND PARIS (partie gestion de l'eau / Collecte et gestion des déchets ménagers)	FAVORABLE
REGIE DE LA HALLE AUX COMESTIBLE	FAVORABLE

- la communication des rapports d'activités pour l'année 2024 des délégataires et établissements publics désignés à l'article 1.

## **8- Avenant n°2 à la convention de partenariat en Cardiologie entre le Centre municipal de Santé Simone Veil de Fontenay-aux-Roses et le GHU AP-HP Université Paris-Saclay**

**Rapporteur : C. KARAJANI**

### *Rapport de présentation*

La commune de Fontenay-aux-Roses et le GHU AP-HP Université Paris-Saclay ont signé le 13 avril 2022, une convention de partenariat visant à développer une offre de soins par la mise en place de consultations de cardiologie au sein du Centre Municipal de Santé Simone Veil. Cette convention a été modifiée par l'avenant N°1 approuvé au conseil municipal du 8 février 2024, élargissant l'offre de soins à la réalisation d'échographies cardiaques et modifiant les modalités financières en instaurant le forfait journalier à hauteur de 809 euros par journée de présence applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'avenant 1 bis approuvé au conseil municipal du 12 décembre 2024 est ensuite venu modifier en 2024, à nouveau les modalités financières pour l'année 2023. Le forfait annuel a été réduit de moitié passant de 28 000€ à 14 000€ au bénéfice du Centre Municipal de Santé Simone Veil pour toute l'année 2023, (l'offre socle prévoyant la réalisation d'échographies cardiaques n'ayant pu être pratiquée pour l'année 2023). La convention prendra fin le 15 avril 2026.

Le GHU propose à la Commune de Fontenay-aux-Roses de signer un avenant N°2 à la convention prolongeant la durée d'un an renouvelable sans pouvoir excéder quatre ans. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de la volonté de la municipalité de développer des projets permettant un élargissement de l'accès aux soins des Fontenaisiens. Il prend également en compte le contexte de réduction des effectifs médicaux sur le territoire et la nécessité de coordonner les parcours de soins entre la ville et l'hôpital.

L'offre proposée par le GHU Paris Saclay comprend :

- La mise à disposition d'un cardiologue du GHU, 1 journée par semaine 42 semaines par an, soit 840 consultations par an
- L'élargissant de la consultation à la réalisation d'échographies cardiaques
- La proposition d'une demi-journée de téléconsultations par semaine
- L'accès 5 jours sur 7 à de la téléexpertise (sollicitation d'avis de cardiologue à distance par les médecins généralistes du CMS)
- La possibilité d'actes de télésurveillance de patients insuffisants cardiaques du CMS
- La formation des professionnels de santé du CMS

Pour information, en 2025, l'offre de soins cardiologie du GHU a fait l'objet d'une dépense de 26 697 € à la charge de la Ville de Fontenay-aux-Roses et a rapporté 27 940 euros en recettes de consultation. Dans ce cadre, 397 patients ont été pris en charge, les actes sont conventionnés secteur 1 sans dépassement depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2025.

La convention permet de répondre pleinement aux besoins exprimés par les patients en matière de soins cardiologiques, tout en assurant une gestion bénéficiaire de l'activité. Ces éléments justifient son prolongement.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

\*\*\*\*\*

**Mme KARAJANI :** « Juste un petit rappel pour dire que ce partenariat, qui a été a été signé en avril 2022, visait à développer l'offre de soins par la mise en place de consultations de cardiologie au CMS.

Cette convention a été modifiée en février 2024, élargissant l'offre de soins à la réalisation d'échographies cardiaques et modifiant les modalités financières en instaurant le forfait journalier à hauteur de 809 € par journée de présence.

Aujourd'hui, le GHU propose à la commune de Fontaine-aux-Roses de signer un avenant sur la convention en prolongeant la durée d'un an renouvelable sans pouvoir excéder quatre ans.

L'offre proposée par le GHU Paris-Saclay comprend la mise à disposition d'un cardiologue une journée par semaine, l'élargissement de la consultation à la réalisation d'échographies cardiaques et la proposition d'une demi-journée de téléconsultations par semaine.

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de la volonté de la municipalité de développer des projets permettant l'élargissement de l'accès aux soins des Fontenaisiens. Il prend également en compte le contexte de réduction des effectifs médicaux sur le territoire et la nécessité de coordonner les parcours de soins entre la ville et l'hôpital.

Ces éléments justifient son prolongement.

Pour le reste, j'en rapporte conforme aux autres documents et vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

**M. le Maire :** « Merci, Dr KARAJANI. Pas d'objection ?  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve l'avenant n°2 à la convention de partenariat en cardiologie entre le Centre Municipal de Santé Simone Veil et le GHU AP-HP et l'Université Paris Saclay.
- autorise la signature par Monsieur le Maire ou son représentant de l'avenant n°2 à la convention de partenariat en cardiologie entre le CMS Simone Veil et le GHU AP-HP Université Paris Saclay, ainsi que tous les documents y afférents.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique (pouvoir à M. ROUSSEL Philippe), GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne (pouvoir à Mme GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, LECUYER Sophie (pouvoir à M. CONSTANT Pierre-Henri), PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, KARAJANI Claire, MERLIER Thérèse (pouvoir à M. MERCADIER Anne-Marie), GAGNARD Françoise, SAUCY Nathalie, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre (pouvoir à SOMMIER Jean-Yves), MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à Mme LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime (pouvoir à Mme BROBECKER Astrid), POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

### **9- Approbation de la convention relative à l'indemnisation de la Commune de Fontenay-aux-Roses pour le travail des professionnels du centre municipal de santé Simone Veil œuvrant à la mise en œuvre du projet de santé de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Châtillon - Clamart - Fontenay-aux-Roses - Malakoff - Vanves (CPTS CCFMV)**

Rapporteur : C. KARAJANI

---

#### *Rapport de présentation*

Dans le cadre de son adhésion à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Châtillon - Clamart - Fontenay-aux-Roses - Malakoff - Vanves (CPTS CCFMV), les professionnels du centre municipal de santé Simone Veil de la commune de Fontenay-aux-Roses sont amenés à participer à des temps de réunions, à des groupes de travail thématiques et à participer à des actions de prévention santé menées sur le territoire.

Cette mobilisation fait l'objet d'une compensation financière versée par la CPTS CCFMV à la commune de Fontenay-aux-Roses, employeur des agents du centre municipal de santé Simone Veil.

La convention soumise à délibération a pour objet de définir les modalités d'indemnisation de la CPTS CCFMV à la commune de Fontenay-aux-Roses au titre du temps consacré, par les professionnels salariés du centre municipal de santé Simone Veil, à la mise en œuvre du projet de santé de la CPTS CCFMV.

Le taux horaire a été fixé à 50 € à compter du 08 avril 2025.

La convention, annexée, prendra effet à la date de sa signature par les parties pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder une durée totale de quatre ans.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

\*\*\*\*\*

**Mme KARAJANI :** « Il s'agit de l'approbation de la convention relative à l'indemnisation de la commune de Fontenay-aux-Roses pour le travail des professionnels du centre municipal de santé œuvrant pour la mise en œuvre du projet de santé de la CPTS qui est une association de professionnels de santé entre les villes de Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Malakoff et Vanves.

Dans ce cadre, il y aura des réunions, des groupes de travail thématiques, surtout pour les actions de prévention de santé menées sur le territoire, et nos médecins du CMS doivent participer à ces groupes de travail. Cette mobilisation fait l'objet d'une compensation financière versée par la CPTS à la commune de Fontenay-aux-Roses.

La convention soumise à délibération a pour objet de définir les modalités de cette indemnisation de la CPTS à la commune de Fontenay-aux-Roses au titre du temps consacré par les professionnels de santé. Le temps horaire a été fixé à 50 € à compter de l'année 2025.

La convention que vous avez dans l'annexe prendra effet à la date de sa signature par les parties pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder une durée totale de quatre ans.

Pour le reste, je rapporte conforme à la convention et vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

**M. le Maire :** « Merci, Mme KARAJANI.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

- approuve les termes de la convention relative à l'indemnisation de la Commune de Fontenay-aux-Roses pour le travail des professionnels du centre municipal de santé Simone Veil œuvrant au projet de santé de la CPTS CCFMV et autorise le Maire à la signer.
- précise que l'indemnisation est versée par la CPTS à la Commune, en sa qualité d'employeur, sur la base d'un suivi détaillé des participations.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique (pouvoir à M. ROUSSEL Philippe), GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à Mme GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, LECUYER Sophie (pouvoir à M. CONSTANT Pierre-Henri), PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, KARAJANI Claire, MERLIER Thérèse (pouvoir à M. MERCADIER Anne-Marie), GAGNARD Françoise, SAUCY Nathalie, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre (pouvoir à SOMMIER Jean-Yves), MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à Mme LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime (pouvoir à Mme BROBECKER Astrid), POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

## **10- Approbation de la convention relative à l'organisation 2026 du séjour intercommunal des Blagis, porté par la commune de Fontenay-aux-Roses, et fixation des tarifs**

**Rapporteur :** G. REIGADA

---

### Rapport de présentation

Les communes de Fontenay-aux-Roses, Bourg-la-Reine, Bagneux et Sceaux ont souhaité organiser un séjour intercommunal à visée éducative et citoyenne à destination des jeunes du quartier des Blagis.

Ces quatre communes ont constaté l'existence de difficultés sociales marquées rencontrées par les jeunes du quartier : perte de repères, décrochage scolaire, conduites à risques, manque de formation et difficultés d'insertion professionnelle. Ces problématiques suscitent des inquiétudes particulières, notamment en raison de leur traduction concrète par des tensions, conflits et affrontements entre jeunes.

En 2025, une réflexion commune a donné naissance à un séjour organisé durant les vacances d'automne. Le bilan est positif pour les quatre villes partenaires, tant sur le plan pédagogique que sur celui de l'organisation. En effet, ce séjour a permis de créer une véritable dynamique de cohésion intercommunale, de renforcer les liens entre les jeunes et de contribuer à l'apaisement de tensions parfois anciennes sur le territoire des Blagis. Les bénéfices observés, éducatifs, relationnels et citoyens, se sont révélés significatifs et durables.

Fort de ces résultats très positifs, ce projet pose aujourd'hui les bases solides d'un partenariat intercommunal pérenne autour des actions jeunesse. Il démontre que la coopération entre communes est non seulement possible, mais surtout porteuse de sens et d'opportunités pour les jeunes, qui en sont les premiers bénéficiaires.

Pour ces raisons, les communes de Bagneux, Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses et Sceaux souhaitent réitérer l'expérience en 2026.

Le séjour intercommunal 2026 a une durée de 6 jours et 5 nuits et vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la mixité sociale, territoriale et filles/garçons
- Impliquer les jeunes comme acteurs du projet
- Accompagner en priorité des jeunes en situation de fragilité
- Renforcer la socialisation, l'engagement citoyen et la solidarité
- Favoriser l'ouverture sur le monde extérieur
- Prévenir et lutter contre les rixes entre jeunes

Il a été convenu que la commune de Fontenay-aux-Roses porte juridiquement et financièrement l'ensemble du séjour.

Le coût net global du séjour est ensuite réparti à parts égales entre les quatre communes, en tenant compte des éventuelles dépenses supportées par chacune (agents ou matériels mis à disposition).

Chaque commune demeure toutefois responsable de l'inscription des jeunes relevant de son territoire, de l'application de son propre tarif et de la perception des recettes correspondantes.

Pour la Ville de Fontenay-aux-Roses, il est proposé de fixer le tarif unique de participation des jeunes fontenaisiens à 50 €.

Afin de définir l'ensemble des conditions d'organisation, de financement et de mise en œuvre de ce séjour, une convention quadripartite est soumise à l'approbation des Conseils municipaux des quatre communes partenaires.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

\*\*\*\*\*

**M. le Maire :** « Mme REIGADA présentera cette délibération pour remplacer M. LAFON, empêché. »

**Mme REIGADA :** « Nous avons déjà parlé de ce séjour intercommunal dans l'enceinte du conseil municipal. Il s'agit donc, via cette délibération, d'approuver la convention relative à l'organisation de ce séjour qui, pour mémoire, fait partir des jeunes des quatre villes constituant le quartier des Blagis dans

une démarche de rencontre citoyenne d'apaisement de certaines tensions. Parce qu'il n'y a rien de mieux qu'une belle expérience de vie pour ressouder les jeunes entre eux.

Pour le reste, je rapporte conforme à la délibération et vous prie de bien vouloir passer au vote. »

**M. le Maire** : « Pas d'objection ? Mme GAGNARD, je vous en prie. »

**Mme GAGNARD** : « M. le Maire, je pense que c'est tout à fait étonnant que ces conventions passent en embolisant du temps du conseil municipal, d'autant que vous disposez d'une association qui s'appelle l'ADIB, dont je crois me souvenir que vous êtes membre de droit, et qui pourrait parfaitement porter ce projet. Parce qu'emboliser le temps de travail d'un conseil municipal pour le séjour de 8 jeunes par commune, je ne vois pas du tout l'intérêt. Donc, utilisez l'ADIB. »

**M. le Maire** : « On va donc raccourcir votre intervention car c'est du temps de plus. Très bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- approuve la convention relative à l'organisation du séjour intercommunal des Blagis pour un maximum de 32 jeunes encadrés par des animateurs diplômés et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.
- fixe un tarif unique de 50€ par participant fontenaisien,

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique (pouvoir à M. ROUSSEL Philippe), GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à Mme GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, LECUYER Sophie (pouvoir à M. CONSTANT Pierre-Henri), PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, KARAJANI Claire, MERLIER Thérèse (pouvoir à M. MERCADIER Anne-Marie), SAUCY Nathalie, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre (pouvoir à SOMMIER Jean-Yves), MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à Mme LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime (pouvoir à Mme BROBECKER Astrid), POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]  
[GAGNARD Françoise vote contre]

### **11- Approbation de la mise à disposition d'agents publics de Sceaux, Bourg-la-Reine et Bagneux dans le cadre de l'organisation du séjour intercommunal des Blagis, porté par la commune de Fontenay-aux-Roses**

Rapporteur : G. REIGADA

---

#### *Rapport de présentation*

Dans le cadre du séjour intercommunal organisé en faveur des jeunes du quartier prioritaire des Blagis, les communes de Fontenay-aux-Roses, Bagneux, Bourg-la-Reine et Sceaux ont pour obligation de constituer une équipe pédagogique.

Ce séjour étant organisé de façon mutualisée, l'équipe sera constituée d'un directeur issu de la commune de Fontenay-aux-Roses et d'au moins un animateur de chaque commune.

Les animateurs contractuels seront recrutés par la commune de Fontenay-aux-Roses pour la durée du séjour.

Les animateurs titulaires seront mis à disposition de la commune de Fontenay-aux-Roses pour la durée du séjour.

La mise en place de cette équipe pédagogique est indispensable au bon déroulement du séjour intercommunal, aussi bien sur les objectifs à atteindre que sur les aspects pratiques. Elle a également pour finalité de mettre en évidence la participation individuelle des quatre communes, aboutissant à un projet commun d'ordre socio-éducatif et citoyen.

Par conséquent, la commune de Fontenay-aux-Roses devra signer des conventions de mise à disposition pour les agents titulaires des autres communes participant au séjour.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

\*\*\*\*\*

**Mme REIGADA** : « Il s'agit d'approuver la mise à disposition d'agents publics qui accompagneront nos jeunes, toujours dans le cadre de ce séjour intercommunal des Blagis.

Je rapporte conforme à la délibération, c'est toujours le même sujet. »

**M. le Maire** : « Merci, Mme REIGADA.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? J'apprécie la cohérence, Mme GAGNARD, surtout la vôtre, ce qui est rare est cher !

Donc qui est contre ? On l'a dit. Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, à la **majorité absolue des suffrages exprimés**, approuve les conventions de mise à disposition des agents qui exerceront les fonctions d'animateur jeunesse et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents nécessaires à la bonne exécution du dispositif.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique (pouvoir à M. ROUSSEL Philippe), GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à Mme GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique, LECUYER Sophie (pouvoir à M. CONSTANT Pierre-Henri), PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, KARAJANI Claire, MERLIER Thérèse (pouvoir à M. MERCADIER Anne-Marie), SAUCY Nathalie, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre (pouvoir à SOMMIER Jean-Yves), MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à Mme LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime (pouvoir à Mme BROBECKER Astrid), POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]  
[GAGNARD Françoise vote contre]

## **12- Approbation de la convention relative à l'utilisation de l'Espace Numérique de Travail (ENT) dans les écoles de l'académie de Versailles**

**Rapporteur** : G. REIGADA

### Rapport de présentation

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la nouvelle convention relative à l'Environnement Numérique de Travail (ENT) dans les écoles de la commune, conclue entre le Rectorat de l'académie de Versailles et la Ville de Fontenay-aux-Roses.

La convention initiale, signée le 23 décembre 2022, portait sur l'utilisation de l'ENT dans les écoles élémentaires et visait à renforcer la communication entre les équipes éducatives, les élèves et leurs familles, tout en soutenant les usages pédagogiques numériques.

Depuis sa mise en œuvre, le contexte technologique et réglementaire a évolué, et de nouveaux besoins sont apparus. Il est désormais souhaitable :

- d'étendre l'accès à l'ENT aux écoles maternelles de la commune, afin d'harmoniser les usages numériques au sein de toutes les écoles primaires ;
- de préciser et renforcer les dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en particulier pour les données concernant les élèves mineurs et leurs représentants légaux.

Cette nouvelle convention permettra à la Ville de poursuivre son engagement en faveur du développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) au service de l'éducation, tout en garantissant un cadre sécurisé et conforme aux obligations légales. Elle contribuera également à faciliter l'usage de l'ENT par l'ensemble des équipes éducatives et des

familles, et à valoriser les initiatives pédagogiques mises en place dans le cadre des écoles de la commune.

Cette nouvelle convention s'inscrit dans la continuité de la politique éducative locale et permet de sécuriser juridiquement la Ville tout en garantissant la qualité des services proposés aux élèves et à leurs familles. Il convient donc d'abroger la précédente convention à partir de la signature de celle-ci.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

\*\*\*\*\*

**Mme REIGADA :** « Il s'agit d'approuver la convention relative à l'utilisation des espaces numériques de travail dans les écoles de l'Académie de Versailles. Fontenay-aux-Roses faisant partie de l'Académie de Versailles, il est proposé de valider ensemble cette convention.

La convention initiale date de 2022 ; il s'agit de la reconduire avec les quelques réglementations qui ont évolué et qui sont conformément rapportées dans le rapport de présentation et les annexes jointes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

**M. le Maire :** « Pas de remarque ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- abroge la délibération n°DEL221212\_20 du 21 décembre 2022 relative à l'Environnement Numérique de Travail au sein des écoles élémentaires de la commune.
- approuve la convention mise à jour relative à l'utilisation de l'Espace Numérique de Travail (ENT) dans les écoles de l'académie de Versailles, conclue entre le Rectorat de l'académie de Versailles et la Commune de Fontenay-aux-Roses, et autorise Monsieur le Maire à la signer.
- autorise le déploiement et l'usage de l'Espace Numérique de Travail (ENT) dans l'ensemble des écoles primaires de la commune, comprenant les écoles maternelles et les écoles élémentaires.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique (pouvoir à M. ROUSSEL Philippe), GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à Mme GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, LECUYER Sophie (pouvoir à M. CONSTANT Pierre-Henri), PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, KARAJANI Claire, MERLIER Thérèse (pouvoir à M. MERCADIER Anne-Marie), GAGNARD Françoise, SAUCY Nathalie, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre (pouvoir à SOMMIER Jean-Yves), MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à Mme LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime (pouvoir à Mme BROBECKER Astrid), POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

**13- Approbation de la convention de réciprocité relative à la participation financière de la commune de résidence aux frais de restauration et activités périscolaire entre les communes de Malakoff, Antony, Bourg-la-Reine, Châtillon, Plessis-Robinson, Sceaux et la commune de Fontenay-aux-Roses.**

*Un seul rapport de présentation pour les 6 projets de délibération*

**Rapporteur :** G. REIGADA

---

*Rapport de présentation*

L'article L212-8 du Code de l'Education dispose que lorsque les écoles maternelles ou élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre

commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

La Ville de résidence s'engage à participer aux frais de restauration et aux activités périscolaires, des enfants scolarisés dans des classes spécialisées de type UPE2A (Unités Pédagogiques des Elèves Allophones Arrivants), de type ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) et de type DAR (Dispositif d'Autorégulation pour les élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme), durant la scolarité primaire des enfants.

La participation financière de la commune de résidence correspond à la différence entre le tarif appliqué par la commune d'accueil et le tarif qui serait appliqué par la commune de résidence si l'enfant était scolarisé dans son école de secteur, déterminé en fonction du quotient familial.

Le calcul du quotient familial relève de la responsabilité de la famille, qui doit en effectuer la demande chaque année auprès de la commune de résidence.

La commune de résidence s'engage à s'acquitter des frais sur production d'un état semestriel de la commune d'accueil ainsi que les factures attestant la fréquentation effective de l'enfant et à réception d'un titre de recettes, avec un effet rétroactif pour le remboursement des frais de restauration depuis 1<sup>er</sup> septembre 2025.

La participation de la commune de résidence pourra être revalorisée autant que de besoin, sur une même année scolaire, selon la modulation des tarifs appliqués par les deux communes.

Seule la commune de Malakoff prend en charge les frais des activités périscolaires en plus des frais de restauration.

Pour les accueils périscolaires (matin, soir, étude et post-étude), il est prévu que la prise en charge de la commune de résidence soit assurée à hauteur de 50 % du tarif en vigueur fixé par la commune d'accueil, conformément aux tarifs forfaitaires appliqués par la ville de Fontenay-aux-Roses.

Compte tenu de l'évolution des modalités de prise en charge par la Ville de Fontenay-aux-Roses des frais de restauration et des activités périscolaires, la délibération précédente relative à la prise en charge des frais de restauration de la Ville d'Antony, adoptée lors du conseil municipal du 6 novembre, sera abrogée.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de réciprocité relative à la participation financière de la commune de résidence aux frais des activités entre la commune de Malakoff, Antony, Bourg-la-Reine, Châtillon, Plessis-Robinson, Sceaux et la commune de Fontenay-aux-Roses à compter de la date de signature pour une durée d'un an renouvelable tacitement une fois pour la même durée, pendant toute la durée de la scolarité et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

\*\*\*\*\*

**Mme REIGADA** : « Il y a eu une petite inversion des numéros de délibérations. Je présente donc la n°13 après la n°11.

Lorsque des enfants de villes extérieures sont scolarisés chez nous – et l'inverse est vrai aussi –, nous avons des conventions partenariales avec les villes alentours concernant les tarifs des cantines et des services périscolaires.

C'est une délibération usuelle que nous avons l'habitude de voir ici.

Je rapporte conforme au reste de la délibération et vous prie de bien vouloir en délibérer. »

**M. le Maire** : « Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- approuve les conventions de réciprocité relative à la participation financière de la commune de résidence aux frais de restauration et activités périscolaire entre les communes de Malakoff, Antony, Bourg-la-Reine, Châtillon, Plessis-Robinson, Sceaux et la commune de Fontenay-aux-Roses.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que tout document nécessaire.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique (pouvoir à M. ROUSSEL Philippe),

GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à Mme GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, LECUYER Sophie (pouvoir à M. CONSTANT Pierre-Henri), PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, KARAJANI Claire, MERLIER Thérèse (pouvoir à M. MERCADIER Anne-Marie), GAGNARD Françoise, SAUCY Nathalie, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre (pouvoir à SOMMIER Jean-Yves), MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à Mme LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime (pouvoir à Mme BROBECKER Astrid), POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

#### **14- Approbation de l'avenant à la convention relative à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence Postale Communale à Scarron entre la Ville et La Poste**

**Rapporteur** : Le MAIRE

---

##### *Rapport de présentation*

Après délibération du Conseil municipal le 28 novembre 2016, la Ville a signé une convention avec La Poste relative à l'organisation d'une agence postale communale, qui a effectivement ouvert le 20 mars 2017.

Après délibération du Conseil municipal le 30 septembre 2021, la Ville a signé avec la Poste le 8 novembre 2021, la convention relative à la poursuite de l'organisation d'un point de contact « La Poste Agence Communale » à Scarron.

Afin d'assurer le fonctionnement de l'agence, la Ville a dédié un agent municipal à son fonctionnement, ce à quoi s'ajoutent la mise à disposition des services supports municipaux, le maintien du local en état et le paiement des loyers et charge du local.

En contrepartie, la Poste verse à la ville une indemnité compensatrice mensuelle d'un montant de 1 046 € (12 552 € par an).

A la suite d'un accord signé entre la Poste et l'Association des Maires de France, le 29 août 2023, la Poste a décidé d'engager une démarche de concertation renforcée, avec pour objectif de faire le point sur le fonctionnement des LPAC (La Poste Agence Communale). Cette concertation s'inscrit dans un cadre plus large permettant d'appréhender l'ensemble du réseau postal de la commune, quelles que soient les formes de présence.

La convention signée le 8 novembre 2021 pour le point de contact « La Poste Agence Communale » à Scarron étant arrivée à échéance, la Direction de la Poste propose à la Ville de prolonger cette convention par avenant, jusqu'à l'issue d'une période de concertation d'une durée d'un an. Ceci afin d'examiner conjointement le schéma de présence postale sur la commune. Cette concertation prendra fin le 8 novembre 2026, pendant cette période la relation partenariale demeure inchangée.

Il est précisé par la Poste qu'à l'issue de cette période de concertation, ladite convention ne sera pas renouvelée dans sa forme actuelle.

Aussi, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention relative à la poursuite de l'organisation et au fonctionnement de l'Agence Postale Communale à Scarron ainsi que tous documents y afférents.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

\*\*\*\*\*

**M. le Maire** : « Comme vous le savez, il y a presque dix ans maintenant la Poste nous avait informés de sa volonté de fermer le deuxième bureau de poste de Fontenay-aux-Roses situé dans le centre commercial Scarron, ce qui entraînait *de facto* la fermeture du distributeur de billets et était quand même extrêmement pénalisant pour le centre commercial.

Nous avons donc décidé d'utiliser une option qui nous est offerte par la Poste, qui consiste en fait à ce que la Ville absorbe la très grande partie des frais de fonctionnement en créant une Agence postale communale. La Poste n'a qu'une participation aux frais de fonctionnement puisqu'elle nous accorde la royale somme de 12 552 € par an. Sachant que le bureau de poste communal nous coûte à peu près 60 000 €, il reste à la Ville une dépense annuelle de 50 000 € destinée malgré tout à maintenir les services publics dans le quartier Scarron-Sorrières.

La Poste est visiblement en train de réorganiser un peu sa réflexion autour de la desserte postale dans les différentes villes pour les raisons que l'on connaît tous, notamment la quantité de courriers échangés qui devient de plus en plus réduite. Il est donc possible qu'ils nous remettent sur la table, dans quelques temps, le maintien de cette agence postale communale mais, dans l'immédiat, nous avons déjà obtenu que les choses soient repoussées d'un an puisqu'ils sont en train d'analyser les besoins et l'organisation de leur service postal. Au moins pendant l'année qui vient nous aurons donc toujours l'Agence postale communale à Scarron.

Pour le reste, je rapporte conforme, et je vous demande de bien vouloir en délibérer. »

**M. MERGY :** « Merci, M. le Maire, d'avoir rappelé l'historique de ce dossier. La nouvelle Présidente de la Poste, Mme DEBON, que j'ai connue à la SNCF, est une redoutable négociatrice avec les collectivités locales. Est-ce que de votre point de vue, via l'AMF d'ailleurs, on arrivera à obtenir quelque chose de la Poste, sans préjuger de l'avenir ?

Effectivement ils sont dans une logique de retrait mais, comme vous l'avez dit, leur modèle économique a été totalement chamboulé par la réduction spectaculaire du volume de courrier. Ils ont donc travaillé sur la diversification dans le colis, dans les services aux particuliers, etc. C'est un beau modèle de changement d'un service public à l'origine qui est devenu une société anonyme.

Mais concernant leur présence sur le territoire, effectivement, ils sont dans une logique de retrait. Je suppose que l'AMF accompagne les communes, est-ce que l'on a des éléments qui nous permettent à ce stade d'être rassurés, même si vous avez obtenu le maintien de l'Agence postale jusqu'à la fin de l'année 2026 ? »

**M. le Maire :** « Hélas, je n'ai pas beaucoup d'éléments pour vous répondre, tout d'abord parce que cela va dépendre des données des études en cours. Malgré tout, l'élément déterminant, c'est la fréquentation du bureau de poste, le chiffre d'affaires généré, l'organisation postale sur l'ensemble de la ville et sur la ville voisine, et tout cela donne beaucoup d'inconnus. Il est quand même très probable qu'un jour ou l'autre la Poste refuse de continuer à desservir le même nombre de points de vente et de points de service. Et là, il faudra savoir ce que nous pourrions inventer, peut-être avec l'AMF, peut-être dans le cadre du Territoire, peut-être nous seuls d'ailleurs, pour faire en sorte qu'il y ait malgré tout le maintien d'un service public sur le quartier. Je crois qu'on ne peut pas trop anticiper à ce stade.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce sujet.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, autorise le Maire à signer l'avenant à la convention relative à la poursuite de l'organisation d'un point de contact « La Poste Agence Communale » à Scarron, ainsi que tout acte et document connexes à cette affaire

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique (pouvoir à M. ROUSSEL Philippe), GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à Mme GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, LECUYER Sophie (pouvoir à M. CONSTANT Pierre-Henri), PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, KARAJANI Claire, MERLIER Thérèse (pouvoir à M. MERCADIER Anne-Marie), GAGNARD Françoise, SAUCY Nathalie, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre (pouvoir à SOMMIER Jean-Yves), MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à Mme LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime (pouvoir à Mme BROBECKER Astrid), POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

## **15- Adhésion au Contrat d'Assurance des Risques Statutaires (2026/2029) souscrit par le CIG Petite Couronne auprès de CNP ASSURANCES**

Rapporteur : E. CHAMBON

---

### *Rapport de présentation*

Depuis 2018, la Ville passe par l'intermédiaire du groupement de commandes piloté par Centre Intercommunal de Gestion (CIG) Petite Couronne pour s'assurer sur les risques statutaires. En effet, les collectivités et établissements publics ont des obligations légales à l'égard de leur personnel de prise en charge de des prestations dues à l'agent en cas d'absence en cas de maladie, maternité/paternité, adoption, accident, décès. Ce groupement de commande permet de mutualiser les risques et, par conséquent, de réduire les coûts pour une qualité de couverture intéressante.

Il est rappelé aux membres du conseil municipal :

- qu'il est opportun pour la ville de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en cas de décès, invalidité, incapacité temporaire et d'accidents ou maladies imputables au service,
- que dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics, le CIG Petite Couronne a lancé une consultation sous la forme d'un accord-cadre multi-attributaires, ce qui, par le nombre de fonctionnaires concernés, est de nature à améliorer les propositions financières et les garanties proposées,
- que la Ville a décidé de rejoindre la procédure de consultation et a donné mandat en ce sens au CIG Petite Couronne,
- que le CIG Petite Couronne a informé la collectivité de l'attribution du marché à la compagnie CNP ASSURANCES et des nouvelles conditions du contrat.

Après analyse de la proposition de la compagnie CNP ASSURANCES transmise par le CIG Petite Couronne, au regard des clauses du contrat, des garanties, de la couverture actuelle, des taux de sinistralité de la collectivité, de la pyramide des âges, des postes occupés, et des primes actuellement versées, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de donner suite à cette proposition et d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires selon les conditions suivantes :

- Agents concernés : titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L (les agents contractuels ne sont pas concernés et relèvent du régime général de la sécurité sociale).
  - Durée du contrat : 4 ans avec la date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026
  - Régime du contrat : capitalisation.
- o Risques garantis :
- Décès : 0,23 % ;
  - Accident et maladie imputable au service : 2,88 % avec 10 jours de franchise ; soit un taux global de cotisation de **3,11 %** de la masse salariale assurée.

Les frais de gestion du CIG Petite Couronne de 0,60% du montant de la prime annuelle s'appliquent en supplément.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les taux et prestations négociés par le CIG Petite Couronne dans le cadre du groupement de commande assurance statutaire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention correspondante.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

\*\*\*\*\*

**M. CHAMBON** : « Nous avons l'obligation légale à l'égard de notre personnel de prendre en charge des prestations dues à nos agents en cas de maladie, accident, décès. Depuis 2018, la Ville passe par l'intermédiaire du groupement de commandes piloté par le CIG pour s'assurer sur les risques statutaires. Nous devons renouveler ce contrat d'assurance ; le CIG a lancé une nouvelle consultation et a retenu la compagnie CNP Assurances. Dans le rapport de présentation, vous avez les risques garantis avec les pourcentages.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le taux et prestations négociés par le CIG Petite Couronne dans le cadre du groupement de commandes d'assurance statutaire et d'autoriser M. le Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention correspondante.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

**M. le Maire :** « Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- approuve les taux et prestations proposés pour la collectivité par le CIG Petite Couronne dans le cadre du contrat groupe d'assurance des risques statutaires.
- décide d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et pour une durée de 4 ans au contrat groupe d'assurance des risques statutaires souscrit pour le compte de la collectivité par le CIG auprès de CNP ASSURANCES.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique (pouvoir à M. ROUSSEL Philippe), GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à Mme GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, LECUYER Sophie (pouvoir à M. CONSTANT Pierre-Henri), PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, KARAJANI Claire, MERLIER Thérèse (pouvoir à M. MERCADIER Anne-Marie), GAGNARD Françoise, SAUCY Nathalie, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre (pouvoir à SOMMIER Jean-Yves), MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à Mme LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime (pouvoir à Mme BROBECKER Astrid), POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

## **16- Convention de mise à disposition d'un agent entre la Ville et l'Etablissement Public Administratif (EPA) CCAS**

**Rapporteur :** E. CHAMBON

---

### *Rapport de présentation*

La mise à disposition est la situation du fonctionnaire qui demeure dans son cadre d'emplois ou corps d'origine, est réputé y occuper un emploi, continue à percevoir la rémunération correspondante, mais qui exerce ses fonctions hors du service où il a vocation à servir.

Considérant qu'il convient de mettre à disposition un agent auprès de l'EPA CCAS afin d'exercer des missions de coordinatrice SAAD, Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile et ainsi de permettre à l'EPA de poursuivre et développer ses activités et de disposer d'un cadre juridique et financier.

Il est proposé au Conseil de valider la mise à disposition pour une durée de 3 ans.  
Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

\*\*\*\*\*

**M. CHAMBON :** « C'est une délibération assez classique. Nous devons mettre à disposition un agent auprès de l'EPA CCAS afin d'exercer des missions de coordinatrice SAAD (service d'aide et d'accompagnement à domicile) et de permettre ainsi à l'EPA de poursuivre et développer ses activités.

Il est donc proposé au conseil municipal la mise à disposition de cet agent pour une durée de trois ans.

Je vous remercie de bien vouloir délibérer. »

**M. le Maire :** « M. SOMMIER. »

**M. SOMMIER :** « Merci. C'est en fait une régularisation puisque j'ai vu que c'est à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Juste une remarque : dans la convention on ne vise pas le CCAS ; je suppose qu'une délibération sera présentée au conseil d'administration du CCAS pour l'approuver mais je trouve un peu dommage qu'elle ne figure pas dans la convention.

Autre sujet, je pense que vous pouvez supprimer l'article 6, qui ne sert à rien, puisqu'en fait il est déjà dans l'article 5.

Enfin, j'espère que la subvention au CCAS tiendra compte de cette mise à disposition. »

**M. le Maire :** « Vous espérez quoi, sur la subvention au CCAS ? »

**M. SOMMIER :** « J'espère que la subvention qui sera donnée au CCAS pourra prendre en compte aussi ce transfert puisque, en fait, ça va être remboursé à la Ville, si j'ai bien compris car c'est ce qui est marqué dans la convention. Il faudra donc aussi rééquilibrer de l'autre côté avec la subvention. »

**M. le Maire :** « Sur la subvention du CCAS, je pourrais faire la même chose que vous l'année dernière, quand nous avons réduit la subvention d'équilibre du CCAS, puisqu'en fait nous versons chaque année une subvention d'équilibre. Encore une fois, nous abondons le budget du CCAS en fonction des sommes qui sont dépensées. Depuis plusieurs années le CCAS dépensait un peu moins que la subvention et il y a donc eu une correction l'année dernière. Cette année nous allons revenir à une subvention plus élevée et nous pourrions donc dire "Nous augmentons de 30 % la subvention du CCAS" mais en fait, non, c'est simplement une subvention d'équilibre. S'il y a un nouveau besoin il sera prévu dans les dépenses du CCAS et la subvention sera abondée d'autant pour bien évidemment assurer l'équilibre budgétaire du CCAS. »

**M. SOMMIER :** « Et pour la suppression de l'article 6 ? »

**M. le Maire :** « Oui, il y a des articles un peu redondants.

Très bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, approuve la convention pour la mise à disposition d'un agent communal, éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle titulaire, au bénéfice de l'EPA CCAS, et autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique (pouvoir à M. ROUSSEL Philippe), GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à Mme GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique, LECUYER Sophie (pouvoir à M. CONSTANT Pierre-Henri), PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, KARAJANI Claire, MERLIER Thérèse (pouvoir à M. MERCADIER Anne-Marie), GAGNARD Françoise, SAUCY Nathalie, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre (pouvoir à SOMMIER Jean-Yves), MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à Mme LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime (pouvoir à Mme BROBECKER Astrid), POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

## **22. Actualisation du tableau des emplois.**

**Rapporteur :** E. CHAMBON

---

### Rapport de présentation

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services et de mettre à jour le tableau des effectifs en fonction des recrutements et des évolutions des postes.

Il est donc proposé de créer 1 poste budgétaire qui se décline de la manière suivante :

Filière administrative :

Création :

- 1 poste d'attaché à temps complet

Il convient de créer un poste d'attaché dans le cadre du recrutement du responsable du service Urbanisme.

L'effectif du grade concerné sera modifié comme suit :

Grade	Situation avant décision		Situation après décision	
	Emplois	Dont temps non complet	Emplois	Dont temps non complet
<b>Filière administrative</b>				
Attaché (+1)	19	0	20	0

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

\*\*\*\*\*

**M. CHAMBON :** « C'est notre délibération habituelle puisque nous la présentons à chaque conseil. Alors, j'ai beaucoup d'émotion parce que c'est la dernière fois que je présente ce tableau des emplois, et ce d'autant que cette actualisation est extrêmement simple puisqu'il s'agit simplement de la création d'un poste d'attaché. C'est pour un contractuel dans le cadre d'un contrat de trois ans et l'on est obligé de créer ce poste pour pouvoir établir le contrat. Voilà, c'est tout. »

**M. le Maire :** « Merci Emmanuel. M. SOMMIER va quand même me demander "Est-ce que tu as le chiffrage ?" »

**M. SOMMIER :** « Puisque c'est sa dernière délibération je voulais effectivement remercier Emmanuel CHAMBON pour cette présentation très claire de la situation que nous n'avions pas auparavant. Concernant la question du poste ouvert, a-t-on déjà des perspectives ? Recruter le chef du service Urbanisme, ce n'est pas rien en effet, c'est quand même un poste sensible. »

**M. CHAMBON :** « Oui, c'est effectivement un poste sensible, mais c'est un poste sur lequel on a beaucoup de difficultés à recruter, surtout en ce moment, en période préélectorale. Ce sera peut-être plus facile après les élections municipales.

**M. le Maire :** « Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, décide de créer l'emploi suivant :

- 1 poste d'attaché à temps complet.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique (pouvoir à M. ROUSSEL Philippe), GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à Mme GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique, LECUYER Sophie (pouvoir à M. CONSTANT Pierre-Henri), PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, KARAJANI Claire, MERLIER Thérèse (pouvoir à M. MERCADIER Anne-Marie), GAGNARD Françoise, SAUCY Nathalie, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre (pouvoir à M. SOMMIER Jean-Yves), MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à Mme LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid,

MESSIER Maxime (pouvoir à Mme BROBECKER Astrid), POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

**M. le Maire :** « Avant de passer aux questions je voudrais faire une toute petite incise dans cet ordre du jour, si vous me le permettez.

Voilà six ans que nous travaillons ensemble ; c'est la dernière délibération de la mandature. Je voudrais remercier notamment tous ceux qui ont décidé pour différentes raisons de ne pas se représenter à un poste de conseiller municipal. Alors un certain nombre ne seront peut-être plus là, mais pas forcément de leur volonté, et d'autres viendront les remplacer. Mais en tout cas nous arrivons au terme de ces six ans pendant lesquels nous avons travaillé ensemble dans un calme plus ou moins relatif, comme on l'a vu tout à l'heure, mais avec en tout cas un point commun, je pense, c'est que nous sommes là avec l'idée de servir notre commune et de gérer les affaires au nom de l'intérêt général, de nos concitoyens.

Je voudrais remercier chacun d'entre vous pour le travail accompli, pour l'engagement de certains d'entre vous, pour la vigilance, on va dire, d'autres parmi vous, et en tout cas pour cette chose particulière qui consiste à consacrer du temps au service des autres, au service de l'intérêt de sa commune et de ses concitoyens.

Donc merci à vous tous et merci particulièrement à ceux qui ont décidé de cesser cette activité. Encore une fois, je pense que je peux ce soir, de façon consensuelle, les remercier chaleureusement au nom de tous les Fontenaisiens.

Merci à vous, et je pense que l'on peut applaudir tout le monde. »

*[Applaudissements]*

**M. le Maire :** « Après l'instant émotion je vous propose de passer aux questions, à moins que vous ne vouliez faire une pause (*non*). Nous pouvons donc enchaîner et passer aux questions. »

**M. MERGY :** « Avant de poser notre question je voudrais dire que nous avons passé effectivement six ans qui étaient parfois tendus. Nous avons eu des désaccords majeurs sur un certain nombre de sujets mais, j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, je tiens quand même à saluer la manière dont vous avez présidé le conseil municipal ; pas la manière dont vous avez géré la Ville, mais la manière dont vous avez présidé le conseil municipal parce que vous avez toujours accepté de nous donner la parole quand on l'a sollicitée, ce qui est relativement rare chez vos collègues. Je l'ai donc dit à plusieurs reprises et je tenais à vous en remercier. Après, voilà, je n'ai pas le même satisfecit sur votre gestion municipale mais, en tout cas, en tant que président de séance vous avez fait le job, si vous me permettez, l'expression. »

## **QUESTIONS**

### **QUESTION ORALE DE MMES POGGI ET SAUCY ET DE M. MERGY ASF Football**

*« Monsieur le Maire,*

*Le 18 janvier dernier vous avez relayé sur votre compte Facebook un article du journal Le Figaro qui dénonçait, sans la moindre preuve, un processus de radicalisation au sein de l'ASF Football.*

*Vous avez également écrit, nous vous citons "Je ne vois plus d'autre solution que de demander au prochain conseil municipal la municipalisation de l'activité football sur la Ville pour assurer la non-répétition de ces comportements anti-républicains".*

*Au moment où vous avez relayé cet article, vous aviez pourtant en main un rapport de la fin d'année 2025 de la "Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports" (DRAJES), donc un service de l'État, qui écartait tout risque de radicalisation au sein du club, de ses éducateurs ou de ses bénévoles. Le communiqué de presse de l'ASF omnisports, donc du Comité directeur de l'ASF, évoque très clairement ce rapport et cette conclusion (1).*

*Monsieur le Maire, pourriez-vous nous dire :*

*- Pourquoi vous n'avez pas évoqué ce rapport dans votre publication sur Facebook alors même que vous en aviez connaissance ?*

- Pourquoi un mois après votre annonce de présenter le sujet de la municipalisation de l'ASF Football au prochain conseil municipal, vous ne l'avez pas fait mais sans l'assumer publiquement ?

- Pourquoi vous n'avez pas défendu les dirigeants, les éducateurs et les bénévoles de l'ASF Football ?

Nous vous remercions pour votre attention.

(1) Extrait du communiqué de presse de l'ASF Comité directeur du 19 janvier 2026 "Par ailleurs, il nous a aussi été confirmé par l'État qu'aucun membre actuel de l'organigramme des éducateurs de la section football n'est signalé comme radicalisé ni concerné par une quelconque enquête en cours." »

**M. le Maire :** « Cette question s'inscrit dans une grande continuité, c'est-à-dire que depuis plusieurs mois vous écrivez un feuilleton dans lequel il y aurait le méchant Maire ennemi du football, qui veut tuer l'ASF football parce qu'il veut mettre une grosse usine au milieu du stade de foot, et de l'autre côté des victimes, les pauvres footballeurs que le grand chevalier blanc défendrait, en l'occurrence vous. Sans vouloir être méchant, je dirais que c'est un scénario qui est quand même un petit peu ridicule, qui est digne peut-être d'un épisode de "Pat'Patrouille", mais pas en tout cas d'un débat serein autour de sujets qui mêlent quand même des intérêts importants pour la commune.

Je dois d'ailleurs à cette occasion rappeler, encore une fois, puisque vous parlez de l'ASF foot, que le projet de géothermie ne menace pas les intérêts de cette section, que pendant les travaux l'ASF foot disposera du même nombre d'installations qu'avant les travaux et qu'avec la rénovation du terrain d'honneur, l'ASF foot disposera de plus d'installations qu'avant les travaux de géothermie pour développer ses activités. Je l'ai dit depuis des mois, je l'ai dit aux représentants de l'ASF foot que j'ai rencontrés à plusieurs reprises, et je pense que cela mérite d'être répété parce que, bien évidemment, ce n'est pas ce qu'on peut voir dans des posts un petit peu vindicatifs diffusés par certains de vos colistiers.

Alors, vous évoquez le rapport de la DRAJES mais je vais vous dire une chose, M. MERGY : je ne suis pas destinataire du rapport de la DRAJES. L'inspection qui a été faite n'avait pas pour objet d'enquêter sur la radicalisation du foot, elle avait pour objet de faire une inspection à la fois sur le plan sportif et sur le plan technico-administratif. Elle a d'ailleurs trouvé quelques anomalies, notamment le cas d'un certain nombre de gens qui avaient oublié de déclarer qu'ils avaient un casier judiciaire. Je n'ai pas eu ce rapport, et je ne l'ai toujours pas lu mais peut-être que vous, vous l'avez ; en tout cas il a été adressé sans doute à l'ASF, mais pour ce que j'en sais aujourd'hui, c'est un rapport qui, à mon avis, a fort peu de chances d'avoir conclu sur les problèmes de radicalisation, ce n'était pas l'objet de la saisine.

Par contre, ce que je sais en tant que Maire, c'est qu'à partir du moment où cet article est paru, j'ai effectivement eu régulièrement le Préfet en contact, et les premiers contacts que j'ai eus laissaient penser qu'on s'acheminait quand même très rapidement vers une fermeture administrative.

Quant au rapport de la DRAJES, en l'occurrence, ce n'est pas le rapport de la DRAJES qui a parlé de la radicalisation, c'est l'enquête du Préfet qui a interrogé les agents de la DRAJES qui ont fait l'enquête à l'époque et qui ont effectivement témoigné du fait qu'ils n'avaient pas remarqué, à l'occasion de cette enquête, d'éléments qui leur fassent penser à des atteintes à la laïcité. Alors peut-être avez-vous d'autres versions mais, en tout cas, c'est ce que m'a expliqué le sous-Préfet.

Je pense que, de toute façon, quand un quotidien national publie un article aussi documenté sur des problèmes aussi graves dans une section sportive de la ville, il est totalement impensable que le Maire ne réagisse pas, j'ai donc réagi. Je pense qu'il était important de réagir en rappelant que nous sommes intransigeants sur le respect de la laïcité. J'aimerais d'ailleurs que le Vice-président du Parti Radical souligne plus fréquemment son intransigeance aussi sur les problèmes de laïcité, M. MERGY.

Globalement, compte tenu des risques de fermeture, je pense que proposer une alternative à la fermeture qui était la municipalisation pour finalement permettre à l'activité football de se poursuivre en cas de pépin, notamment pour les familles fontenaisiennes et d'ailleurs pour toutes les sections, pour tous les âges de la section foot, me paraissait opportun aussi.

Ensuite, je me réjouis que la DRAJES n'ait finalement pas noté de problématique. Je précise quand même que dans l'article du *Figaro* il y avait des éléments exacts, c'est-à-dire que les démêlés

judiciaires de certains encadrants passés ou présents ont été quand même avérés, que les pratiques médicales plus ou moins... bon, sont aussi avérées et contrôlables notamment par un certain nombre de captures Internet, que les conditions de départ de la précédente Présidente ont bien fait l'objet d'une main courante où elle témoigne de menaces personnelles qu'elle a reçues, elle et un de ses proches.

Alors, oui, excusez-moi, mais la première réaction n'est pas forcément de remettre tout en cause et de prendre fait et cause pour le club de foot, même si j'ai un grand attachement au foot que j'ai moi-même pratiqué. Encore une fois, le but de la Ville n'est pas de tuer le club de foot, preuve en est d'ailleurs, c'est que nous l'avons fermé en 2017 pour des faits de prosélytisme avérés. Je pense que ce n'était probablement pas la bonne solution, en tout cas je l'ai regrettée. C'est d'ailleurs moi qui ai demandé à l'ASF de rouvrir la section foot en 2020. Et je pense que si l'on était dans une situation identique il faudrait tout faire, au contraire, pour préserver l'activité de la section foot.

Voilà ce que je vais vous dire. Encore une fois, ce sont des faits tout de même graves et je pense que, quand on est Maire, il faut prendre un peu de temps et de recul ; je ne pense pas qu'il faille forcément cacher des choses.

Oui, j'ai relayé l'article parce que je pense que, en gestion de crise, la transparence est de loin la meilleure solution pour éviter, au contraire, que les choses ne s'enveniment. Je pense d'ailleurs que les nombreux *posts* victimaires de certains de vos colistiers ont probablement fait plus de mal à la réputation de notre club de foot que le *post* que j'ai fait. Il va falloir maintenant essayer de voir comment on continue, sachant que la municipalisation à mon avis n'est plus à l'ordre du jour puisque je n'ai plus d'éléments probants. En même temps, à l'heure où nous parlons et selon ce que m'a dit le sous-Préfet d'Antony, un certain nombre de vérifications sont toujours en cours et je n'ai donc pas encore de position officielle du sous-Préfet sur le club de foot. Là aussi la prudence est donc de mise, je pense qu'il ne faut pas se hâter mais je serais très heureux de constater que tout doute est écarté, encore une fois.

Voilà ce que je voulais porter à votre connaissance.

Mme POGGI, il n'y a pas de débat sur les questions, je suis désolé mais vous n'interviendrez pas sur cette question. »

**Mme POGGI :** « Non, ce n'est pas un débat, c'est que moi aussi je suis super attachée à la transparence. J'entends qu'il y a eu ce rapport que tout le monde aimerait avoir, et pourquoi vous ne le demandez pas, M. le Maire ? »

**M. le Maire :** « Mme POGGI, vous n'entendez pas ce que je vous dis. Il y a un règlement intérieur... »

**Mme POGGI :** « Ne commencez pas avec le règlement intérieur, vous demandez à vos supporters d'applaudir depuis le début de la séance. »

**M. le Maire :** « Mme POGGI, vous avez écouté ce que j'ai dit ou pas ? Il n'y a pas de note du sous-Préfet, justement, j'en attends une. »

*Propos hors micro.*

**M. le Maire :** « Écoutez, Mme POGGI, j'ai dit qu'il n'y avait pas de débat. Encore une fois, votre storytelling sur le méchant Maire avec les gentils du foot, ça va... »

*Propos hors micro de Mme POGGI*

**M. le Maire :** « Oui, mais le sous-Préfet est encore en train de vérifier. »

*Propos hors micro de Mme POGGI*

**M. le Maire :** « Les services de l'État font leur travail. Si des faits avérés leur sont rapportés ils essaient de les contrôler, et s'ils trouvent des choses objectives ils prennent des sanctions, s'ils n'en trouvent pas, ils n'en prennent pas. Ils font leur travail et je n'ai rien d'autre à dire.

Effectivement, le club de foot est sur la liste des clubs sous surveillance depuis 2017. Je pense que c'est aussi pour cela que cet article est sorti en mélangeant d'ailleurs un certain nombre de choses. Je

vous rappelle que dans ce *post* je corrigeais aussi une confusion, parce que des prières de stade se sont en effet déroulées sur notre ville mais pas au Panorama, et pas du fait de l'ASF foot mais d'une autre association foot à qui nous avons bien entendu retiré depuis l'accès à nos installations sportives.

Je pense que l'on gagnerait à ce que la campagne électorale ne vienne pas polluer ce genre de problématique en essayant à tout prix de désigner un coupable, le Maire, etc. Si j'avais la possibilité de faire sortir des articles dans le *Figaro*, je ne m'en serais pas privé depuis douze ans, je n'attendrais pas deux mois avant les élections.

Bref, c'est un sujet qui est sensible ; je serais très heureux de pouvoir discuter avec les dirigeants de l'ASF foot. Je regrette que depuis maintenant plus d'un an, et bien avant la sortie de cet article, ça n'ait jamais été possible puisque visiblement j'étais désigné comme l'ennemi de l'ASF foot, ce que je ne suis pas, encore une fois, et les faits l'ont prouvé. Nous avons rénové le terrain d'honneur, qui est aujourd'hui homologué, nous allons refaire le terrain d'honneur en synthétique, et l'ASF foot continuera d'exister, comme c'est normal dans une ville de 25 000 habitants. Et avec toujours, comme pour toutes les autres sections, je le précise, la même intransigeance sur le respect des règles de laïcité dans la pratique sportive.

Voilà ce que j'avais à vous dire, nous allons passer à la question suivante. »

**M. le Maire :** « Mais il n'y a pas de débat, Madame. Encore une fois j'attends la confirmation du sous-Préfet. À ce moment-là, je communiquerai bien volontiers. Mais au moins que chacun prenne ses responsabilités, moi, je n'ai pas à valider une conversation téléphonique. De la même façon que le rapport de la DRAJES, si vous l'avez lu je le veux bien, parce que je ne l'ai pas. Je trouve que c'est d'ailleurs une opacité de la part de l'opposition qui est terrible ! »

**M. MERGY :** « Je pense que si vous n'aviez pas diffusé l'article du *Figaro* dans les termes que vous l'avez fait il n'y aurait pas eu de débat et on aurait pu traiter les sujets de manière sereine. »

**M. le Maire :** « M. MERGY, on a dit pas de débat. J'ai répondu à l'article du *Figaro* parce que tout le monde l'avait déjà lu, figurez-vous. »

**M. MERGY :** « Ce sont vos commentaires sur le *post* Facebook qui posaient problème, M. le Maire. Nous avons une deuxième question. »

**M. le Maire :** « Tout aussi délicate... »

#### **QUESTION ORALE DE MMES POGGI ET SAUCY ET DE M. MERGY Services municipaux**

*« Monsieur le Maire,*

*En novembre dernier nous vous avons alerté sur un potentiel signalement éthique au sein des services municipaux. Vous nous aviez répondu que ce n'était pas le cas.*

*Depuis le début de l'année, de nombreux employés municipaux nous ont alerté sur des cas supposés ou avérés :*

- De harcèlement moral (allant de la mise à l'écart au retrait sans explication d'une partie des missions de l'agent concerné) ;*
- De l'utilisation de surnoms dégradant entre collègues ;*
- De propos visant la religion de plusieurs agents (propos antimusulmans et antisémites).*

*De nombreux agents municipaux parlent désormais d'une sorte de "chape de plomb" visant à les dissuader de saisir la plateforme d'alerte éthique ou de déposer plainte.*

*Si elle était avérée, cette dégradation dramatique du climat social au sein des services municipaux serait d'une gravité extrême.*

*C'est la raison pour laquelle nous souhaiterions savoir :*

- Si vous avez eu connaissance de ces cas de harcèlement et/ou de propos antisémites et antimusulmans car nous avons cru comprendre que des agents municipaux ont été convoqués au commissariat dans ce cadre-là ;*
- Si des signalements ont été effectués sur la plateforme éthique et si oui, combien ;*
- Quelles sont les suites qui ont été données à ces alertes ;*
- Quelles sont les mesures "structurelles" qui sont envisagées au sein des services municipaux pour dissuader toute récidive en la matière.*

*Par ailleurs, sur vos réseaux sociaux vous avez partagé un article de presse mettant en cause de manière nominative et sans la moindre preuve un de vos employés municipaux. L'employé municipal concerné a lancé un "ultime appel au secours" il y a quelques jours. Vous êtes allé le voir à sa demande mais, malgré vos promesses explicites, vous n'avez toujours pas repris contact avec lui. »*

Et pour éviter que vous nous recitez les cas de harcèlement qui ont pu avoir lieu avant votre élection, je le conçois clairement, ils nous hantent depuis des années au regard de leur caractère dramatique, en tout cas de l'un d'entre eux, je pense qu'on doit être extrêmement vigilants en la matière pour éviter toute récidive à Fontenay-aux-Roses. Et je ne vous donne ni leçon, ni suggestion, je demande qu'on soit responsables collectivement. »

*Propos hors micro de M. CONSTANT*

**M. MERGY :** « Je vais demander une deuxième protection fonctionnelle, puisque Pierre-Henri CONSTANT est incapable de maîtriser ses nerfs ! Moi, je parle calmement, on n'est pas au rugby, Pierre-Henri. Même au rugby, c'est plus fair-play que ça, M. CONSTANT.

**M. le Maire :** « Très bien. Je crois que vous avez fini votre question. »

**M. MERGY :** « J'ai terminé. J'ai été interrompu plein de fois par M. CONSTANT, mais ce n'est pas grave, j'ai terminé. »

**M. le Maire :** « Merci, M. MERGY. M. CHAMBON va vous répondre. »

**M. CHAMBON :** « En fait, votre question m'interpelle un petit peu parce que c'est le troisième conseil municipal où vous posez exactement les mêmes questions sur les mêmes situations, ou des situations quand même assez similaires. Par ailleurs, vous avez adressé un e-mail posant exactement ces questions au cabinet qui vous a répondu le 27 janvier dernier ; je considère donc que votre réponse vous a été apportée.

Je note par ailleurs que lorsque nous vous avons demandé votre aide pour identifier les agents que vous nous disiez en détresse, vous ne nous avez pas apporté de réponse et de précision à ce niveau-là. Nous en avons d'ailleurs parlé ensemble, Gilles. Je t'avais dit "Si tu connais des agents en difficulté qui n'osent pas prendre contact avec nos services..." »

*Propos hors micro de M. MERGY*

**M. CHAMBON :** « Justement, la plateforme sur laquelle, si j'ai bien lu, la "chape de plomb" est tombée... Alors, cette chape de plomb, moi, je ne l'ai pas vue, je ne l'ai pas entendue. Je pense que l'on est plutôt à l'état de rumeur et je ne vois pas très bien comment on peut répondre à des rumeurs. Il n'en demeure pas moins que cette plateforme qui, effectivement, est externalisée, qui est anonymisée, permet aux agents de déposer des signalements, d'émettre des alertes, sachant qu'il est également possible que des agents puissent alerter pour d'autres agents qui n'osent pas faire la démarche. Et il y a effectivement quelques signalements qui ont été déposés.

La dernière fois, j'ai expliqué en au conseil municipal comment cela se passait et ça n'a pas changé. La chape de plomb, moi, je ne la vois donc pas, je ne sais pas où elle est.

Par ailleurs, je regrette cette intrusion politicienne dans le champ confidentiel des situations des agents de la collectivité. Je le regrette parce que je vous avais rappelé la dernière fois un principe simple et fondamental : les situations individuelles des agents ne relèvent pas du débat public en conseil municipal. La protection de la santé, de la vie privée et des droits des agents impose la plus stricte confidentialité. Nous ne commenterons donc aucun cas personnel, ni dans ses circonstances, ni dans les démarches engagées.

Pour notre part, nous prenons bien évidemment très au sérieux la gestion de ce genre de problème et je dois dire que les Ressources humaines font un travail extrêmement attentif et très important à ce niveau-là. Tout doit se faire dans le respect du droit, des procédures et surtout de la confidentialité des situations individuelles. Chaque signalement est traité avec attention et responsabilité. Les dispositifs de prévention des risques psychosociaux existent et sont mobilisés chaque fois que nécessaire. Nous soutenons l'ensemble des agents, y compris ceux qui ont saisi la justice, et nous respectons pleinement le cadre judiciaire lorsqu'il est activé. La santé et la

sécurité des agents ne sont pas un sujet de communication ; elles constituent une responsabilité que nous exerçons avec sérieux, discrétion et détermination.

Je crois qu'il n'y a pas grand-chose d'autre à rajouter. »

**M. le Maire :** Merci, M. CHAMBON. »

### **Question orale de Mme LE FUR**

*« Le 27 janvier 2026, avec mes collègues Maxime MESSIER, Astrid BROBECKER et Jean-Yves SOMMIER nous vous avons adressé un courrier relatif à une situation préoccupante concernant les risques psychosociaux au sein des services municipaux.*

*Ce courrier rappelait expressément les obligations de l'employeur public en matière de protection de la santé physique et mentale des agents et sollicitait la saisine du Centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne, seule à même de conduire une mission indépendante et objective car, comme tu viens de le rappeler, Emmanuel, il est important de faire intervenir un tiers dans ce genre de situation.*

*À ce jour, aucune réponse n'a été apportée à cette demande écrite alors même que la gravité des faits appelait une réaction immédiate.*

*Nous souhaitons donc savoir :*

- si la saisine du CIG 92 a été effectuée ou, à défaut, pour quelle raison elle ne l'a pas été ;*
- quelles actions de prévention collective et individuelle ont été engagées afin de répondre aux risques psychosociaux pour l'ensemble des agents – je ne pose aucune question individuelle ;*
- quelles mesures d'évaluation et d'analyse interne ont été engagées pour identifier les causes profondes de cette situation et y remédier sans délai.*

*L'absence de réponse à ce signalement particulièrement grave interroge sur la manière dont la Ville entend exercer ses responsabilités en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. Merci. »*

**M. CHAMBON :** « Je me dois de vous faire pour partie le même rappel qu'à M. MERGY. Il est extrêmement inapproprié, voire dommageable, de soulever une question de cette nature lors d'une séance publique du conseil municipal. Ces sujets concernent généralement des situations individuelles et l'obligation de discrétion et de protection des agents de la collectivité doit être préservée.

Ensuite, sans lever la confidentialité inhérente au dossier, il est vrai que l'e-mail auquel vous faites référence a été extrêmement choquant pour beaucoup d'agents. Pour beaucoup d'agents et pour les élus aussi, y compris les élus de l'opposition, mais bien évidemment les élus de la majorité.

M. le Maire s'est rendu sur place et a tenu à informer dès que possible l'ensemble des agents de l'évolution de la situation. Une réunion de crise a même été réunie dans le bureau de M. le Maire, à laquelle j'ai participé.

Concernant les suites données, l'employeur bien évidemment est tenu à une obligation légale de sécurité envers ses agents qui lui impose de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer leur santé physique et mentale. Bien que l'employeur soit garant de la prévention et de l'aménagement des conditions de travail en matière de santé, la responsabilité de l'employeur s'efface devant l'expertise du corps médical, seul habilité à poser un diagnostic, à prescrire des soins ou à évaluer l'aptitude physique et mentale d'un agent. D'ailleurs, l'agent a été orienté vers la médecine du travail.

Des mesures préventives d'organisation de travail sont en cours d'élaboration, visant à permettre à l'agent de revenir travailler dans un environnement qui préserve l'ensemble des parties. La collectivité investiguera de façon objective afin de clarifier les éléments constitutifs de cette situation et prendre les dispositions agréées.

Le CIG Petite Couronne, qui est effectivement un partenaire expert qui aide la collectivité à remplir

son obligation de sécurité, sera saisi autant que de besoin.

Concernant le dispositif de signalement, à ce jour, aucun signalement n'est ouvert et/ou conforme à la définition officielle en ce qui concerne ce cas. »

**Mme LE FUR :** « Est-ce que le CIG a été saisi ou va-t-il l'être ? Et s'il n'est pas saisi, pourquoi ? »

**M. le Maire :** « Nous vous avons répondu, Mme LE FUR. »

**M. CHAMBON :** « Je viens de le dire. »

**Mme LE FUR :** « Non, non, vous avez dit "Il sera saisi si besoin." Il n'est donc pas saisi, on est d'accord ? »

**M. le Maire :** « Mme LE FUR, on parle de personnes et votre agressivité est déplacée. On parle de situations humaines, franchement, c'est lourd.

Vous savez, quand on gère une collectivité avec 500 agents, tous les ans on a deux, trois ou quatre situations de même type, c'est-à-dire des antagonismes, parfois violents, entre agents, entre un agent et son N+1, entre collègues, qui peuvent éventuellement déboucher d'ailleurs sur des situations de souffrance. La réaction doit être faite avec prudence avec la direction des Ressources humaines généralement, les gens chargés des risques psychosociaux, éventuellement des consultations médicales, les syndicats qui sont partie prenante à chaque fois.

On essaie donc à la fois de régler le problème sans forcément accuser quelqu'un d'autre parce que ce sont souvent des antagonismes de mise en cause d'autres personnes. Et réagir comme ça au garde-à-vous, de façon automatique, comme vous semblez vouloir l'indiquer, c'est quelque chose d'extrêmement toxique parce qu'on crée deux victimes. Arrêtez donc de tout politiser parce que ce n'est pas bien.

Globalement, depuis douze ans la collectivité a pris en charge toutes ces problématiques et elle a essayé de le faire au mieux. Peut-être qu'on n'a pas été toujours parfaits mais, en tout cas, on a essayé de le faire au mieux avec à la fois de la bienveillance, du respect pour la personne, pour le travail qu'elle fournit pour la collectivité, pour les collègues qui sont autour. Avec les syndicats, qui sont très vigilants, je vous l'assure, sur chacune de ces situations, avec l'ensemble des moyens dont on dispose, on a à chaque fois respecté scrupuleusement – parce que c'est une obligation légale mais aussi une obligation morale – l'ensemble des règles qui sont fixées par le code général des collectivités territoriales, par le code du travail, avec toutes les étapes. Il n'y a donc rien à dire de plus.

Ensuite, je dirais que chaque situation est un peu différente des autres. Il y a parfois des gens qui sont en souffrance et qui mettent en cause éventuellement certains collègues. Il y a de multiples cas de figure. Arrêtez donc d'essayer de créer un événement politique en expliquant qu'il y a "une chape de plomb", arrêtez le storytelling, s'il vous plaît. Proposez vos programmes aux Fontenaisiens, ils décideront, essayez de convaincre mais arrêtez de faire ce genre de mise en accusation permanente, c'est extrêmement lourd, choquant, et c'est en fait très méprisant pour le personnel communal, parce que cela veut dire que vous l'instrumentalisez en fait pour votre campagne électorale et c'est détestable.

Bien, merci. Nous avons terminé cette dernière séance de la mandature. Ah, pardon, il y a une question sur la géothermie de Mme GAGNARD. »

### **Question orale de Mme GAGNARD**

**Mme GAGNARD :** « Mme GAGNARD aura le dernier mot ce soir. »

**M. le Maire :** « Eh bien ce sera le dernier mot de la mandature ! Je vous en prie, Mme GAGNARD. »

**Mme GAGNARD :** « Nous allons revenir, M. le Maire, dans le champ de compétences tout à fait administratif. Je vais donc vous lire très rapidement ma question qui est très sommaire :

*Il y a une délibération du conseil municipal en octobre de mai 23 pour approuver une convention avec le SIPPEREC concernant l'installation d'un réseau de protection de distribution d'énergie*

*géothermique avec les communes de Sceaux, Bourg-la-Reine et nous, évidemment.*

*Les élus municipaux ont formulé à plusieurs reprises, et notamment lors du dernier conseil municipal de décembre, notre demande d'obtenir ce dossier qui n'a plus aucun caractère confidentiel et qui est en possession, comme l'a dit Mme BEKIARI, de chacun des membres du SIPPAREC. La possibilité de le diffuser dès maintenant a été réaffirmée par vous-même, M. le Maire, lors de cette séance. Elle figure d'ailleurs dans le procès-verbal du conseil.*

*Ma question est la suivante : notre demande est d'obtenir ce dossier qui intéresse notre collectivité et tous vos élus, puisqu'il est maintenant parfaitement communicable. M. le Maire, nous sommes au dernier conseil municipal de cette mandature, nous souhaitons connaître ce qui s'oppose à la transmission de ce document, essentiel à la compréhension du projet.*

*Nous attendons une réponse précise. »*

**Mme BEKIARI :** « Je vais donc vous répondre précisément.

En fait, la convention à laquelle vous faites référence faisait partie du conseil municipal, elle était donc jointe au dossier. Je pense que vous parlez de la délégation de service public dont il était question, c'est un peu différent. Alors vous pouvez l'obtenir par simple e-mail à l'autorité délégante, qui n'est pas la Ville mais le SIPPAREC, et plutôt le SIPPAREC qu'au délégataire qui est GéoSud 92. C'est aussi simple que cela, personne ne s'y oppose, ni la Ville, bien sûr, ni le SIPPAREC. »

**Mme GAGNARD :** « Quel dommage que vous ne l'ayez dit la séance dernière, on aurait gagné un mois ! »

**Mme BEKIARI :** « Je pense que c'est très simple à comprendre : il faut s'adresser à l'autorité délégante. »

**M. le Maire :** « Merci, Mme BEKIARI. Merci à tous, c'est la fin de la dernière séance de la mandature. À bientôt ! »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h47, le 12 février 2026.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Fontenay-aux-Roses, le 22/04/26

 Marie Le Fur